



SAGE de la baie de Douarnenez

DIAGNOSTIC



Structure porteuse du SAGE

La Clarté – Le Pavillon

29 100 KERLAZ

Téléphone : 09.75.17.79.80

Mars 2014

## SOMMAIRE

Structure porteuse du SAGE	1
<b>I. Introduction et méthodologie</b>	<b>7</b>
I.1. Contexte institutionnel	7
I.2. Place du diagnostic dans l'élaboration du SAGE	8
I.3. Objectifs du diagnostic et méthode utilisée	9
I.4. Enjeux du territoire	10
<b>II. Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage</b>	<b>12</b>
II.1. Acteurs et organisation actuelle	12
II.2. Bilan des démarches déjà engagées sur le territoire du SAGE	14
II.3. Perception des acteurs et analyse	16
II.4. Enjeux et objectifs liés à la gouvernance et à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage	16
<b>III. L'interface terre-mer</b>	<b>18</b>
III.1. Le phytoplancton et les phycotoxines	18
III.2. La qualité bactériologique	19
III.3. Les marées vertes	22
III.4. Autres atteintes à la qualité des milieux littoraux	25
III.5. Perception des acteurs	26
III.6. Conclusions et enjeux sur l'interface terre-mer	26
<b>IV. Gestion quantitative des ressources en eau</b>	<b>28</b>
IV.1. Gestion quantitative des ressources	28
IV.2. Inondations- Submersions marines	30
IV.3. Perception des acteurs et analyse	31
IV.4. Conclusions et enjeux sur la gestion quantitative	32
<b>V. Gestion qualitative des ressources en eau</b>	<b>33</b>
V.1. Généralités	33
V.2. Qualité des eaux pour les paramètres azotés	36
V.3. Le phosphore	52
V.4. Les produits phytosanitaires	58
V.5. Les autres polluants	62
V.6. Perception des acteurs	62
V.7. Conclusions et enjeux sur la qualité physico-chimique des eaux	63
<b>VI. Qualité des milieux aquatiques et zones humides</b>	<b>64</b>
VI.1. Cours d'eau	64
VI.2. Zones humides et autres sites remarquables	74
VI.3. Le bocage	76
VI.4. Perception des acteurs	77
VI.5. Conclusions et enjeux sur la qualité des milieux et les zones humides	78
<b>VII. Dimension socio-économique</b>	<b>80</b>
VII.1. Les principaux usages et activités liés à l'eau et aux milieux aquatiques	80
VII.2. Analyse des dépenses et des financements dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE	95
VII.3. Perception des acteurs	102

---

VII.4.	Conclusions et enjeux sur la dimension socio-économique	103
<b>VIII.</b>	<b>Identification des manques d'information</b>	<b>104</b>
<b>IX.</b>	<b>Hiérarchisation des enjeux</b>	<b>105</b>
	ANNEXE 1 – Liste des participants aux ateliers thématiques	107
	ANNEXE 2 – Tableau de présentation synthétique des travaux des ateliers	112
	ANNEXE 3 – Jours de fermeture détaillés par plage	118
	ANNEXE 4 – Indices de qualité biologique des cours d'eau	119
	ANNEXE 5 – Comptes-rendus de réunions	120
	ANNEXE 6 – Remarques de la chambre d'agriculture du finistère	176

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Les différentes étapes de l'élaboration du SAGE de la baie de Douarnenez .....	8
Figure 2 : localisation des sites touchés par les marées vertes sur le territoire du SAGE (Source : CEVA, 2013) .....	22
Figure 3 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Kerharo (Source : état des lieux du SAGE) .....	40
Figure 4 : évolution des flux d'azote issus du bassin versant du Kerharo (Source : état des lieux du SAGE).....	40
Figure 5 : bilan des apports en azote sur le bassin du Kerharo (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE).....	41
Figure 6 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Lopic (Source : état des lieux du SAGE) .	41
Figure 7 : évolution des flux d'azote issus du bassin versant du Lopic (Source : état des lieux du SAGE).....	42
Figure 8 : bilan des apports en azote sur le bassin du Lopic (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE).....	42
Figure 9 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Ris (Source : état des lieux du SAGE) .....	43
Figure 10 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Ris (Source : état des lieux du SAGE) ...	43
Figure 11 : bilan des apports en azote sur le bassin du Ris (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE).....	44
Figure 12 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Stalas (Source : état des lieux du SAGE) .....	44
Figure 13 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Stalas (Source : état des lieux du SAGE) .....	45
Figure 14 : bilan des apports en azote sur le bassin du Stalas (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE).....	45
Figure 15 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Porlous (Source : état des lieux du SAGE) .....	46
Figure 16 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Porlous (Source : état des lieux du SAGE) .....	46
Figure 17 : bilan des apports en azote sur le bassin du Porlous (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE) .....	47
Figure 18 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Saint Anne (Source : état des lieux du SAGE).....	47
Figure 19 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Saint Anne (Source : état des lieux du SAGE).....	48
Figure 20 : bilan des apports en azote sur le bassin du Saint Anne (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE) ....	48
Figure 21 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Lestrevet (Source : état des lieux du SAGE).....	49
Figure 22 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Lestrevet (Source : état des lieux du SAGE).....	49
Figure 23 : bilan des apports en azote sur le bassin du Lestrevet (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE) .....	50
Figure 24 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Kergaoulédan (Source : état des lieux du SAGE).....	50
Figure 25 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Kergaoulédan (Source : état des lieux du SAGE).....	51
Figure 26 : bilan des apports en azote sur le bassin du Kergaoulédan (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)51	

Figure 27 : concentration de phosphore assimilable dans les sols par canton (valeur médiane 2005-2009, source : BDAT, GIS Sol).....	57
Figure 28 : aléa d'érosion prépondérant par cellule de grand domaine « pédologie » (source : INDIQUASOL, GIS Sol) .....	58
Figure 29 : densité du maillage bocager par canton en 2008 (Source : IFN, 2009).....	76
Figure 30 : densité des surfaces urbanisées par commune en 2010 (Source : SAFER, 2012) .....	83
Figure 31 : densité des surfaces urbanisées par section cadastrale en 2010 (Source : SAFER, 2012) .....	84
Figure 32 : le marché foncier dans les communes du SAGE entre 2000 et 2010 (Source : SAFER, 2012) .....	85
Figure 33 : évolution des prix moyens de vente par type de terrain dans les communes du SAGE entre 1998 et 2010 (Source : SAFER, 2012) .....	85
Figure 34 : circuits de financement des investissements dans le secteur de l'eau.....	95
Figure 35 : répartition des montants des projets aidés et des subventions de l'Agence de l'eau entre 2003 et 2012 (Source : AELB) .....	96
Figure 36 : évolution des projets aidés et des subventions accordées par l'Agence de l'eau entre 2003 et 2012 (Source : AELB) .....	97
Figure 37 : répartition des redevances perçues par l'Agence de l'eau selon la catégorie de contributeurs (Source : AELB) .....	97
Figure 38 : répartition des aides du Conseil général par domaine d'intervention entre 2000 et 2013 (Source : CG 29)99	
Figure 39 : répartition des aides de la région Bretagne entre 1998 et 2013 (Source : Conseil régional de Bretagne) 100	
Figure 40 : répartition des aides par type de MAE entre 2008 et 2013 (Source : EPAB) .....	100
Figure 41 : répartition du financement des opérations Breizh bocage (BV Kerharo, Kerscampen, Trezmalalouen, Stalas et Aber, source : EPAB, PNRA).....	101
Figure 42 : répartition des aides accordées aux opérations de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques par financeur entre 2003 et 2012.....	102

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : enjeux du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.....	11
Tableau 2 : sources potentielles de pollution identifiées dans les profils de baignade (Source : communes et communautés de communes, 2013) .....	20
Tableau 3 : jours de fermetures cumulés des sites de baignade sur le territoire du SAGE (Source : ARS, 2013) .....	21
Tableau 4 : bilan des prélèvements d'eaux brutes par catégorie d'usage (Source : AELB, 2012) .....	29
Tableau 5 : état 2011 des masses d'eau appartenant au périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez (Source : AELB) .....	34
Tableau 6 : objectifs de qualité et échéances des masses d'eau appartenant au périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez (Source : AELB).....	35
Tableau 7 : qualité des cours d'eau vis-à-vis des nitrates (percentile 90, mg/l) .....	37
Tableau 8 : concentrations moyennes en phosphore total par cours d'eau (Source : EPAB, 2013) .....	53
Tableau 9 : valeurs seuils identifiés comme des substances prioritaires .....	59
Tableau 10 : normes de qualité environnementales (NQE) de 5 herbicides appartenant à la liste des polluants spécifiques de l'état écologique.....	59
Tableau 11 : types d'ouvrages recensés impactant la continuité écologique (Source : CCPCP-CCDZ, 2011) .....	66
Tableau 12 : niveau de franchissabilité des ouvrages recensés impactant la continuité écologique (Source : CCPCP-CCDZ, 2011) .....	66
Tableau 13 : taux d'étagement des principaux cours d'eau du SAGE (Source : EPAB, 2013).....	69
Tableau 14 : état de fonctionnement des zones humides dans la zone du contrat territorial 2009-2012 (Source : EPAB 2013) .....	75
Tableau 15 : indicateurs des surfaces engagées dans des dispositifs d'agriculture raisonnée (Sources : CC Presqu'île de Crozon, CA 29, DDTM 29, 2013 ; Observatoire régionale de la production biologique en Bretagne, données 2011) .....	82
Tableau 16 : conditions de commercialisation des productions conchylicoles selon le classement sanitaire (Source : Règlement (CE) n° 1881/2006 du 19 décembre 2006) .....	87
Tableau 17 : principaux secteurs d'activité des INCE industrielles présentes sur le territoire du SAGE (Source : DREAL, 2013).....	89
Tableau 18 : bilan des redevances et des aides par catégorie d'usagers (Source : AELB).....	98
Tableau 19 : bilan des aides versées entre 2003 et 2012 par les partenaires financiers .....	102

# I. INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

---

## I.1. CONTEXTE INSTITUTIONNEL

---

La Directive Européenne (2000/60/CE) du 23 octobre 2000 établissant un Cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'Eau (DCE) et transcrite en droit Français par la loi n°2006-1772 sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006, impose à l'ensemble des masses d'eau du territoire quatre objectifs environnementaux majeurs :

- la non-détérioration des eaux de surface et souterraines ;
- le bon état des eaux à l'horizon 2015 ;
- l'application de toutes les directives liées à l'eau ;
- la réduction ou suppression des rejets de 41 substances prioritaires.

**La DCE** conforte ainsi les outils de SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et de SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) et fixe des objectifs de résultats pour l'ensemble des masses d'eaux (superficielles et souterraines) devant atteindre le bon état à l'horizon 2015 sauf dérogation : le concept de bon état regroupe l'état chimique et écologique (lui-même composé de la qualité physico-chimique et biologique) où l'hydromorphologie intervient également comme un facteur explicatif majeur de l'état écologique des cours d'eau.

**Le SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015** a été approuvé le 18 novembre 2009. Il fixe les règles et les axes sur lesquels fonder une gestion équilibrée des ressources en eau, ainsi que les dispositions à appliquer pour atteindre les objectifs. Le programme de mesures annexé au SDAGE Loire-Bretagne constitue un cadre de référence pour la définition des actions à engager pour atteindre les objectifs du SDAGE.

**Le SAGE** intègre les objectifs environnementaux du SDAGE avec lequel il doit donc être compatible. Il définit également, en fonction des caractéristiques locales, la stratégie à adopter et les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Succédant à l'**élaboration de l'Etat des Lieux du SAGE de la baie de Douarnenez**, la phase de diagnostic a été engagée en décembre 2013. Le document de diagnostic a été validé par la CLE le 27 février 2014.

## I.2. PLACE DU DIAGNOSTIC DANS L'ELABORATION DU SAGE

L'état des lieux du SAGE de la baie de Douarnenez a présenté l'état des milieux (aspects quantitatifs et qualitatifs / eaux superficielles, eaux souterraines, eaux marines) ainsi que les usages/activités et les acteurs/programmes d'actions existants sur le bassin. Cette connaissance partagée du territoire a permis de dessiner les contours des premiers grands enjeux au sein des commissions thématiques. Trois commissions thématiques ont été constituées pour l'état des lieux :

- « gestion des espaces terrestres »,
- « gestion des espaces littoraux »,
- « gestion de la ressource en eau ».

Le diagnostic doit permettre de mettre en relation les différentes données de l'état des lieux, en expliquant les situations observées. Cette étape indispensable doit permettre :

- de définir, préciser et hiérarchiser les enjeux du territoire du SAGE,
- d'établir les relations fonctionnelles sur lesquelles se basera l'étude des scénarios (phase suivante)

Le schéma ci-après récapitule la place du diagnostic dans la démarche générale d'élaboration du SAGE.

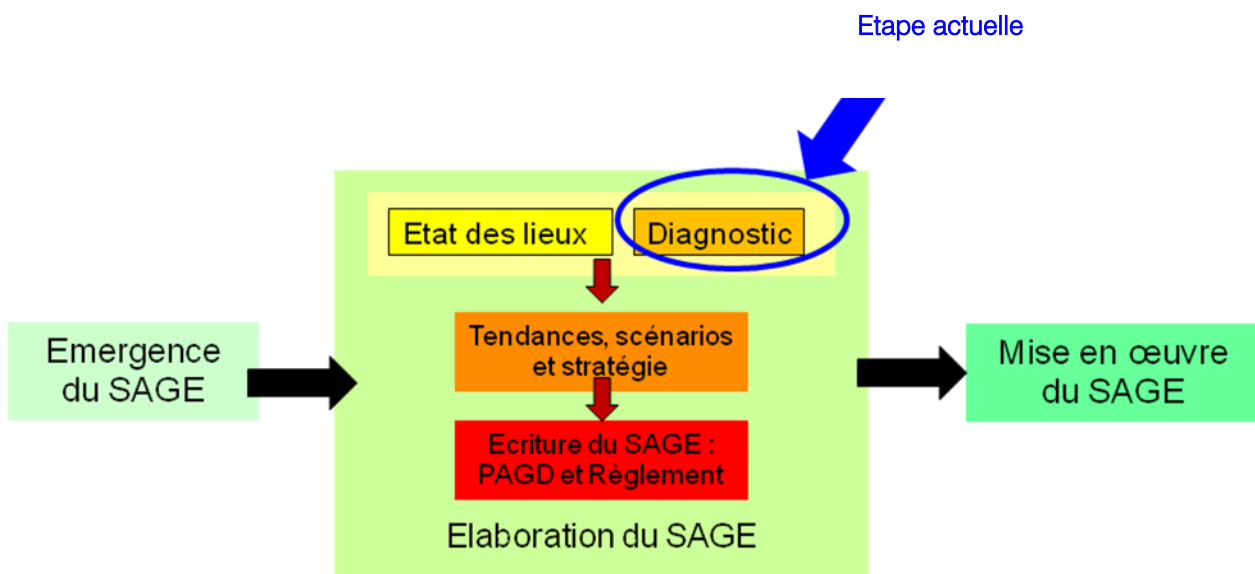


Figure 1 : Les différentes étapes de l'élaboration du SAGE de la baie de Douarnenez



### I.3. OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC ET METHODE UTILISEE

---

Le diagnostic doit permettre de définir les pressions et les impacts et conséquences s'exerçant sur l'état des milieux.

Le diagnostic est réalisé selon la méthodologie suivante :

- identification des écarts aux objectifs notamment à ceux définis dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau tout en considérant les attentes des différents acteurs locaux ;
- identification des impacts sur la ressource (quantitatifs et qualitatifs) ;
- identification et hiérarchisation des sources de pressions.

Les différents constats mis en évidence lors de ces étapes sont déclinés géographiquement sur le bassin versant du SAGE, lorsque cela est possible.

Les attentes des acteurs locaux ont été recueillies à l'occasion d'une réunion des groupes d'acteurs locaux. L'objectif de cette journée était d'inviter les acteurs du territoire à s'exprimer sur deux questions :

- Quels sont les enjeux importants du territoire en lien avec l'eau ?
- Quelle plus value peut apporter le SAGE vis-à-vis de ces enjeux ?

Pour répondre à ces questions, trois ateliers ont été organisés autour des thématiques générales suivantes :

- la dimension socio-économique et la gouvernance liées à la gestion de l'eau,
- la qualité des eaux,
- les milieux aquatiques et les zones humides.

La liste des acteurs qui ont participé à ces ateliers figure en annexe.

## I.4. ENJEUX DU TERRITOIRE

A l'issue de l'état des lieux, les orientations fondamentales du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015 qui concernent plus particulièrement le territoire du SAGE ont été identifiées :

- repenser les aménagements de cours d'eau,
- réduire les fuites d'azote et de phosphore,
- réduire les pollutions bactériologiques
- maîtriser la pollution par les pesticides,
- protéger la santé en protégeant l'environnement (eau potable),
- maîtriser les prélèvements d'eau (pour les producteurs locaux),
- préserver les zones humides et la biodiversité,
- rouvrir les rivières aux poissons migrateurs (continuité),
- préserver le littoral,
- préserver les têtes de bassin versant,
- renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques,
- informer, sensibiliser, favoriser les échanges.

L'objectif du diagnostic du SAGE est de préciser les enjeux spécifiques du territoire. L'analyse de ces enjeux doit également permettre d'établir une hiérarchie, en prenant en compte, pour chaque enjeu, la plus value que peut apporter le SAGE.

Le diagnostic du SAGE est défini autour des thèmes présentés dans le tableau ci-dessous. La hiérarchie retenue à l'issue du diagnostic est présentée dans le chapitre IX.

Enjeux	Composantes
<b>Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– L'organisation actuelle au regard des enjeux du SAGE</li> <li>– La coordination des démarches engagées sur le territoire</li> </ul>
<b>L'interface terre-mer</b>	L'impact des altérations, <ul style="list-style-type: none"> <li>– phycotoxines</li> <li>– bactériologie</li> <li>– marées vertes</li> </ul> sur les usages littoraux
<b>Gestion quantitative des ressources en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La gestion des étiages</li> <li>– Les risques de submersion marine et d'inondations</li> </ul>

Enjeux	Composantes
Gestion qualitative des ressources en eau	Pollution vis-à-vis des paramètres : <ul style="list-style-type: none"> <li>– azote,</li> <li>– phosphore,</li> <li>– produits phytosanitaires,</li> <li>– autres micropolluants.</li> </ul>
Qualité des milieux aquatiques et zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Qualité morphologique et biologique des cours d'eau</li> <li>– Zones humides et autres sites remarquables</li> <li>– Le maillage bocager</li> </ul>
Dimension socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Les principales activités économiques concernées par la gestion de l'eau sur le territoire</li> <li>– Les dépenses récentes réalisées dans le domaine de la gestion de l'eau</li> <li>– Les circuits de financement actuels</li> </ul>

**Tableau 1 : enjeux du territoire du SAGE de la baie de Douarnenez**

## II. GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

---

### II.1. ACTEURS ET ORGANISATION ACTUELLE

---

#### A. LES PRINCIPALES STRUCTURES QUI INTERVIENNENT DANS LE PETIT CYCLE DE L'EAU

Les services d'eau potable et d'assainissement sur le territoire du SAGE sont assurés par les **communes, leurs groupements en communauté de communes ou communauté d'agglomération, ou des syndicats intercommunaux.**

Les structures qui interviennent dans **l'alimentation en eau potable** (production et/ou distribution) sont :

- la communauté de communes de la presqu'île de Crozon,
- la communauté d'agglomération de Quimper (Quimper Communauté),
- le syndicat intercommunal des Eaux du Nord Cap-Sizun et le syndicat de Pen Ar Goyen,
- les communes qui conservent des compétences pour l'eau potable (Douarnenez, Saint-Nic, Plomodiern, Cast, Quéménéven, Kerlaz, Ploéven, Plonévez-Porzay).

**Les services d'assainissement collectif restent largement assurés par les communes sur le territoire du SAGE.** Ainsi, seules les communes de Locronan, Guengat et Plogonnec qui dépendent de Quimper communauté et Gourlizon qui fait partie de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden confient cette compétence à des groupements, les autres services sont communaux. Il faut cependant souligner que la tendance observée s'oriente vers un regroupement progressif pour ces compétences. La situation pourrait donc évoluer très rapidement.

**Les services publics d'assainissement non collectif (SPANC) sont au contraire plus largement portés par des structures intercommunales :**

- les communautés de communes de Douarnenez, du Pays de Châteaulain et du Porzay et du Haut Pays Bigouden,
- la communauté d'agglomération de Quimper.

Les autres communes assurent elles-mêmes le SPANC.

## B. LES PRINCIPALES STRUCTURES QUI INTERVIENNENT DANS LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez se caractérise par une maîtrise d'ouvrage déjà bien organisée pour le grand cycle de l'eau. Cette organisation est issue d'un historique de démarches engagées par le passé et qui s'est structurée en particulier autour de la **lutte contre la prolifération des algues vertes**. Par extension, ces démarches se sont par la suite étendues à la **maîtrise des pollutions par les pesticides et aux actions en faveur des cours d'eau et des zones humides**.

Ces actions ont été principalement portées dans un premier temps par les **communautés de communes de Douarnenez et du Pays de Châteaulin et du Porzay**. Ces compétences sont à présent confiées à l'EPAB qui porte le contrat territorial pour la mise en œuvre de la charte de territoire et l'élaboration du SAGE de la baie de Douarnenez.

**A noter** : dans le cadre de la réalisation de ces missions, l'EPAB a engagé une démarche pour obtenir la labellisation **établissement public territorial de bassin** (EPTB).

Une large partie du littoral du territoire du SAGE est également concernée par le **Parc naturel marin d'Iroise**. Les objectifs du Parc concernent **la connaissance et la préservation du patrimoine marin de la mer d'Iroise et la contribution au développement durable des activités marines**. Au regard de la préservation des milieux marins, le champ d'intervention s'étend à la **maîtrise des pollutions d'origine terrestre**.

## C. LES PRINCIPALES STRUCTURES CONCERNEES PAR L'INTERFACE TERRE-MER

L'interface entre la terre et la mer concerne plusieurs types de structures :

- Les **communes et leurs groupements** dont un certain nombre de compétences concernent directement l'interface terre-mer :
  - o gestion de l'assainissement domestique
  - o ramassage des algues vertes sur les plages,
  - o etc.
- Les **5 communautés de communes et la communauté d'agglomération** présentes sur le territoire qui, en complément des compétences précédemment citées, interviennent également pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, dont l'espace littoral.
- Le **Parc naturel marin d'Iroise** qui porte un programme de gestion qui concerne l'espace marin et par extension les milieux terrestres qui y sont associés.

## II.2. BILAN DES DEMARCHES DEJA ENGAGEES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

### A. LES CONTRATS DE BASSIN VERSANT

Avant les réflexions sur l'élaboration d'un contrat territorial et d'un SAGE, des programmes d'actions visant à améliorer la qualité des eaux ont été mis en œuvre sur le territoire de la baie de Douarnenez :

- **Les contrats de bassin versant du Ris** pour l'eau potable portés par la ville de Douarnenez entre 1998 et 2008, dans le cadre du programme Bretagne eau pure,
- **Le contrat de bassin versant du Porzay**, porté par la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay entre 2003 et 2008, dans le cadre du programme régional et interdépartemental de lutte contre les marées vertes en Bretagne (Prolittoral),

La réduction des flux d'azote à l'exutoire des cours d'eau de ces bassins faisait partie des objectifs principaux de ces contrats, pour répondre à la problématique des algues dans la baie de Douarnenez. Les actions ont notamment consisté à formaliser des engagements avec les agriculteurs afin d'améliorer les pratiques grâce à un accompagnement technique et financier. Ces actions ont visé d'une part à réduire les apports (fertilisation, couverture hivernale, gestion des fumiers et lisiers) et maîtriser les transferts (gestion des haies, talus et bandes enherbées).

### B. LE CONTRAT TERRITORIAL

**Le contrat territorial de la baie de Douarnenez**, qui fait suite aux démarches engagées précédemment sur le territoire, a été porté par la communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay et la communauté de communes du Pays de Douarnenez entre 2009 et 2011, dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2007-2013.

Ce contrat territorial a pris la suite des contrats de bassin sur les actions de réduction des flux d'azote. Son champ d'actions s'étend également aux enjeux de la morphologie des cours d'eau et des produits phytosanitaires. Le contrat territorial 2009-2011 a ainsi permis de réaliser le diagnostic des cours d'eau, des zones humides, ainsi que du bocage. Il a également permis de mettre en place un suivi des pesticides dans les cours d'eau et de sensibiliser les usagers pour réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, dans le secteur agricole et non agricole.

Compte tenu des enjeux considérés, ce contrat territorial a été élaboré autour de 4 volets :

- un volet transversal (animation, communication, suivi...),
- un volet « phytosanitaire »,
- un volet « réduction de l'azote »,
- un volet « milieux naturels ».

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012, **les compétences liées à la gestion intégrée de l'eau ont été transférées à l'EPAB** qui assure la maîtrise d'ouvrage du contrat territorial 2012-2015 depuis cette date. Ce contrat territorial définit notamment les objectifs, les moyens et les calendriers liés à **l'élaboration du SAGE** et à la mise en œuvre du **programme d'actions de la charte de territoire**. Le contrat territorial définit également le cadre des actions liées aux enjeux phytosanitaires, faune ornithologique et milieux aquatiques.

## C. LA CHARTE DE TERRITOIRE

La **charte de territoire de la baie de Douarnenez** est la déclinaison locale du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes. Le périmètre de la charte est compris dans le territoire, **il couvre la majorité du bassin du SAGE mais pas l'intégralité**.

La charte de territoire est le fruit de la concertation entre les différents partenaires impliqués dans le plan algues vertes sur le territoire. Elle fixe les objectifs à atteindre et les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre la prolifération des algues vertes. Le programme d'actions est porté par l'EPAB et comporte plusieurs volets (**agricole, milieux naturels, espaces publics et privés non agricoles et transversal** (cf. partie III.3 Les marées vertes)).

Ces volets participent tous à l'objectif principal défini dans le cadre de la charte, qui vise **la réduction des flux d'azote à l'exutoire des cours d'eau** de la baie de 200 tonnes en 2015.

La baie de Douarnenez fait partie des territoires proposés pour la mise en place des démarches du Centre de Ressources et d'Expertise Scientifique sur l'Eau de Bretagne (CRESEB) sur l'approche socio-économique du changement de pratiques ou systèmes agricoles et sur leurs conséquences.

## D. LA CREATION DU PARC NATUREL MARIN D'IROISE

Le Parc naturel marin d'Iroise (PNMI), premier parc naturel français, a été créé en 2007. Le périmètre du Parc inclut la quasi totalité des eaux littorales du territoire du SAGE et s'étend sur près de 70% de sa façade littorale.

Le plan de gestion du Parc est défini sur la période 2010-2025. Il est construit autour de trois objectifs principaux : **la connaissance du patrimoine marin, sa protection et la contribution au développement durable des activités marines**.

Ces objectifs sont déclinés en objectifs locaux. Ces objectifs locaux concernent évidemment les enjeux directement associés au milieu marin et au littoral. Le PNMI porte notamment des actions en lien avec l'interface terre-mer qui consistent à :

- travailler sur la démarche Port Propre (carénage, déchets, etc.),
- identifier des zones de moindres contraintes pour le clapage des sédiments de dragage,
- équiper les bateaux.

Les objectifs du plan de gestion du PNMI incluent également **la réduction des pollutions d'origine terrestre**. Sur cet aspect, les actions engagées par le PNMI sur le territoire du SAGE concernent par exemple l'évaluation du rôle épurateur de l'étang d'Aber et l'élaboration d'une charte qui associe, entre autres, les agriculteurs.

---

## II.3. PERCEPTION DES ACTEURS ET ANALYSE

---

Le SAGE apparaît comme l'outil privilégié pour assurer la cohérence de l'ensemble des politiques publiques en lien avec l'eau (y compris les SCOT, PLU, etc.). Certains acteurs remarquent cependant le risque de superposition d'une couche supplémentaire par rapport aux démarches déjà engagées sur le territoire, et donc un risque de complexification de la gestion de l'eau et d'une visibilité plus difficile pour les différents acteurs.

Le SAGE est également attendu comme un outil de communication sur les enjeux et les actions liées à la gestion de l'eau, et comme une instance qui doit faciliter la concertation entre les catégories d'acteurs.

Il est également observé le risque d'assimilation entre les rôles assurés par l'EPAB qui porte à la fois les actions de mise en œuvre de la charte de territoire et le SAGE.

---

## II.4. ENJEUX ET OBJECTIFS LIES A LA GOUVERNANCE ET A L'ORGANISATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE

---

**La maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau apparaît bien structurée sur le territoire.** L'EPAB en particulier, qui porte à la fois le contrat territorial pour la mise en œuvre de la charte de territoire et l'élaboration du SAGE, dispose de la compétence opérationnelle nécessaire pour la mise en œuvre des orientations du futur SAGE.

Le processus d'élaboration du SAGE pourra prévoir des **réflexions sur la nécessité et la volonté de faire évoluer sa structure porteuse pour la phase de mise en œuvre**, au regard des orientations qui se dessineront.

Un certain nombre d'évolutions sont à prévoir quant à l'organisation et aux missions des communes et de leurs groupements. La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles instaure auprès des communes une compétence « **gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)** ». Cette disposition, qui entrera en vigueur au 1er janvier 2016, confie aux communes et EPCI à fiscalité propre des missions de gestion des bassins hydrographiques, des cours d'eau, des zones humides, de la défense contre les inondations et contre la mer. **L'organisation des services d'assainissement domestique** est également susceptible d'évoluer, avec probablement un regroupement progressif au sein de services intercommunaux.

Compte tenu de leurs champs d'intervention respectifs, qui se rejoignent notamment sur la maîtrise des pollutions d'origine terrestre, **il pourra être nécessaire de préciser les rôles du PNMI, du SAGE et de la charte de territoire et de veiller à l'articulation entre leurs actions respectives.** S'agissant du SAGE et de la charte de territoire, il faut noter qu'ils sont actuellement portés par la même structure. Il faut également noter que le SAGE et le PNMI sont réciproquement représentés dans leurs instances décisionnelles respectives (CLE et conseil de gestion), ce qui constitue un premier levier de coordination entre les deux structures.

Il faut également préciser, pour l'organisation de la gouvernance, que le PNMI peut rendre des avis conformes que le préfet doit suivre. Cela n'est pas le cas du SAGE.



La mer d'Iroise est un milieu partagé par le SAGE de la baie de Douarnenez avec d'autres SAGE voisins, de manière directe :

- le SAGE du Bas Léon,

ou indirecte (via les panaches de la rade de Brest qui peuvent influencer le PNMI) :

- le SAGE de l'Elorn,
- le SAGE de l'Aulne.

Un certain nombre d'enjeux sont ainsi partagés par ces SAGE, la prolifération des algues vertes par exemple. **La cohérence des orientations et la coordination des actions de mise en œuvre de l'ensemble de ces SAGE, et du Parc naturel marin, apparaissent nécessaires.**

Enfin les réflexions sur la gouvernance du territoire pourront également déterminer de quelle manière des démarches particulières, telles que celles engagées par le CRECEB, peuvent s'intégrer au SAGE et à la charte de territoire.

### III. L'INTERFACE TERRE-MER

---

#### III.1. LE PHYTOPLANCTON ET LES PHYCOTOXINES

---

##### A. CARACTERISATION

Les trois espèces phytoplanctoniques impliqués dans les risques pour la santé humaine en France, *Dinophysis*, *Alexandrium* et *Pseudo-nitzschia*, ont été détectées dans les masses d'eau Iroise-Camaret et baie de Douarnenez.

- **Pseudo-nitzschia** est la plus abondante et présente une majeure partie de l'année.
- **Dinophysis** est également présente la plus grande partie de l'année mais en quantité moins abondante.
- La présence d'*Alexandrium* est plus anecdotique.

Les facteurs de proliférations de ces espèces sont multiples (facteurs nutritionnels, réchauffement climatique, courants marins, etc.) et leur contribution respective mal connue (connaissance scientifique limitée de ces phénomènes).

##### B. IMPACT SUR LES USAGES

La pêche à pied professionnelle et de loisir est la principale activité impactée par la présence de phycotoxines sur le territoire du SAGE. Cette activité est très répandue, la **pêche à la Telline** en particulier (cf. chapitre sur la caractérisation des activités économiques).

*Pseudo-nitzschia* et *Alexandrium* produisent des toxines (ASP, PSP, toxines lipophiles) qui peuvent être la cause **d'intoxications alimentaires**.

Le suivi REPHY montre des niveaux de toxicité faibles à significatifs, liés aux toxines ASP ou lipophiles, sur plusieurs points du territoire de la baie de Douarnenez en 2011, à plusieurs moments de l'année.

Les contaminations par ces phycotoxines sont la **cause principale** de la **fermeture de plusieurs zones conchylicoles ou de pêche à pied** au cours des dernières années. Les anses de Pen Hir et de Dinan, l'Estran de la baie de Douarnenez et la zone mer d'Iroise et baie de Douarnenez sont les zones les plus touchées. Ces périodes de fermetures, cumulées aux périodes de fermetures estivales obligatoires, **sont parfois très étendues**. En 2012, la zone mer d'Iroise et baie de Douarnenez a, par exemple, cumulé 359 jours de fermeture sur les 5 sites de pêche qui concernent le territoire du SAGE.

## III.2. LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE

### A. QUALITE ET ORIGINE DES PRESSIONS BACTERIOLOGIQUES

#### 1) ZONES CONCHYLICOLES OU DE PECHE A PIED

Il existe quatre points de suivi de la qualité microbiologique des zones de production de coquillages sur le territoire du SAGE (réseau REMI) :

- **Deux zones sont de qualité moyenne**, de niveau B :
  - Kervel dans la masse d'eau de la baie de Douarnenez,
  - Dinan Kerloc'h dans la masse d'eau Iroise Camaret.
- La zone « Basse Jaune » dans la masse d'eau Iroise large apparaît comme étant de **bonne qualité**, de niveau A.
- La « Pointe Sainte Barbe » avec une filière de moules (seule zone du territoire concernée par une **activité conchylicole**) **ne dispose pas de suffisamment de données pour qualifier sa qualité microbiologique**. Les quelques mesures réalisées depuis la reprise récente des contrôles sont inférieures à 1 000 E. Coli par 100g de Chair et de Liquide Intervalaire (CLI). L'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 classe ce secteur en B pour le groupe de coquillages III (huîtres, moules...).

Deux zones de pêche à pied de loisir sont surveillées par l'ARS sur le territoire du SAGE. Ce suivi montre que le site de l'île Tristan à Douarnenez est de mauvaise qualité, dépassant quasi systématiquement la norme instaurée pour la consommation humaine de coquillages. Le site de Morgat à Crozon est de qualité médiocre, les mesures dépassent la norme plus ponctuellement par rapport au site de Douarnenez.

#### 2) ZONES DE BAINNADE

Les eaux des 37 sites de baignade du territoire sont suivies par l'ARS. **En 2011 et 2012, la qualité des eaux de l'ensemble des sites est conforme aux normes exigées pour l'autorisation de la baignade**. Les années précédentes, la qualité des eaux est apparue **ponctuellement incompatible** avec la pratique de la baignade.

Au regard de la directive européenne 2006/7/CE, **l'ensemble des sites de baignades sont conformes**, avec un classement bon à excellent, **à l'exception de la plage de Trezmalaouen à Kerlaz qui est classé en « suffisant »**.

#### 3) SOURCES POSSIBLES DES CONTAMINATIONS

Les sources potentielles de contamination bactériologique sont multiples. Les sources à proximité immédiate du littoral, par combinaison avec les conditions pluviométriques, sont en général les principaux responsables des contaminations.

L'assainissement domestique constitue l'une des sources possibles en lien avec le rejet d'eaux usées vers le milieu. Ces rejets ont eux même plusieurs origines possibles :

- Les rejets depuis les réseaux de collecte de l'assainissement collectif, liés à des **fuites de canalisation, de débordement des postes de relèvement ou de mauvais raccordements** sur le réseau,
- Les **rejets des stations d'épuration en cas de dysfonctionnement**,
- Les **rejets des dispositifs d'assainissement autonome**. Ils sont en particulier liés à des dispositifs « points noirs » qui ne fonctionnent pas correctement et rejettent directement dans le milieu. L'impact dépend de la proximité de ces points noirs par rapport au littoral et de leur densité par secteur. Cette problématique peut être attachée à certaines zones d'habitats telles que les terrains occupés par des bungalows, par exemple.
- La présence de **dispositifs de collecte et de traitement des eaux grises et noires dans les ports de plaisance et les aires d'accueil de camping-cars**, voire leur non utilisation par les usagers quand ils sont présents.

Les **eaux pluviales** peuvent aussi contribuer aux apports vers la mer par le transport des déjections animales, des débris laissés au sol, etc. en ville.

L'agriculture est également concernée :

- selon les **conditions d'épandage ou d'accès direct des animaux** dans les cours d'eau,
- ou par **l'épandage de boues de stations d'épuration** non hygiénisées,
- ou par des **pollutions ponctuelles directes sur les sites d'exploitation** (capacités de fosses inadaptées, ruissellement des eaux vertes et brunes des sièges d'exploitation vers les cours d'eau, fumières non couvertes...).

La fermeture de plages suite à des contaminations bactériologiques d'origine animale a été mise en évidence à l'exutoire du Ris, durant l'été 2013.

Les **profils de baignade ont été réalisés sur la grande majorité des sites du territoire**. Les démarches sont à priori en cours sur quasiment l'ensemble des 5 sites restants. Le tableau ci-dessous résume les sources potentielles de pollution identifiées par les profils réalisés.

Sources potentielles de pollution	Part profils
Assainissement	38%
Assainissement non collectif des eaux usées	86%
Assainissement pluvial	59%
Activité agricole (dont cultures marines)	38%
Activité industrielle	3%
Activité portuaire	7%
Activité liée à l'hébergement touristique	28%
Apport cours d'eau (forte pluie)	59%
Autres (toilettes publiques, camping-car, déjections animales...)	97%

**Tableau 2 : sources potentielles de pollution identifiées dans les profils de baignade (Source : communes et communautés de communes, 2013)**

L'assainissement non collectif, l'assainissement pluvial et les apports des cours d'eau par forte pluie font partie des sources potentielles les plus fréquemment identifiées parmi les profils de baignade réalisés sur le territoire du SAGE.

## B. IMPACT SUR LES USAGES

### 1) Baignade

25 arrêtés d'interdiction de baignade ont été pris depuis 2002, 15 par mesure préventive, 10 pour des raisons sanitaires. Cela représente 1 484 jours d'interdiction de baignade cumulés depuis 2002 sur le territoire, pour l'ensemble des 37 sites de baignade. Ces interdictions sont prises pour raison sanitaire lorsque la qualité de l'eau mesurée ne respecte pas les valeurs réglementaires ou à titre préventif au regard de conditions propices à la pollution du site (orages, dysfonctionnements de STEP, etc.) Les sites visés concernent principalement les communes de Douarnenez, Kerlaz, Ploéven et Telgruc-sur-Mer. Sur les années les plus récentes, si le nombre de jours d'interdiction s'est limité à 3 en 2012, il a été cependant plus élevé en 2011 avec 381 jours, dont une majorité correspondant à des arrêtés pris à titre préventif. Le tableau suivant récapitule les jours de fermeture cumulés sur l'ensemble des sites du territoire, par jour et par type d'arrêté. Un tableau détaillé des jours de fermeture par site est présenté en annexe

Type d'arrêté	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Sanitaire	0	0	0	56	190	76	10	32	0	80	3
Préventif	8	0	2	4	235	20	6	316	145	301	0

Tableau 3 : jours de fermetures cumulés des sites de baignade sur le territoire du SAGE (Source : ARS, 2013)

Il apparaît que ces fermetures font souvent suite à des phénomènes pluvieux de type orageux.

### 2) Pêche à pied

#### ➤ Pêche à pied de loisir

Sur les deux sites de pêche suivis par l'ARS, la pêche est interdite sur le site de l'île Tristan dont la mauvaise qualité microbiologique constitue un risque pour la santé humaine en cas d'ingestion des coquillages ramassés sur le site. De toute manière, ce site est réglementairement interdit à la pêche à pied puisqu'il est situé à proximité du port.

De qualité médiocre, la pêche n'est pas interdite sur le site de Morgat, mais elle est néanmoins déconseillée car il existe un risque même en cas de cuisson.

#### ➤ Pêche à pied professionnelle

Bien que la contamination par les phycotoxines constitue la cause principale de la fermeture des zones conchylicoles ou de pêche à pied, la contamination microbiologique entraîne également la fermeture de sites. Cela a été le cas du « Lieue de Grève » en baie de Douarnenez suite à un arrêté du 19 octobre 2012.

### 3) CONCHYLICULTURE

Le classement en B de la zone de production conchylicole de « Anse de Camaret » induit que la production ne peut pas être commercialisée directement, mais doit faire l'objet d'une **purification préalable**. Cela induit donc des contraintes pour l'exploitant (bassins de stockage).

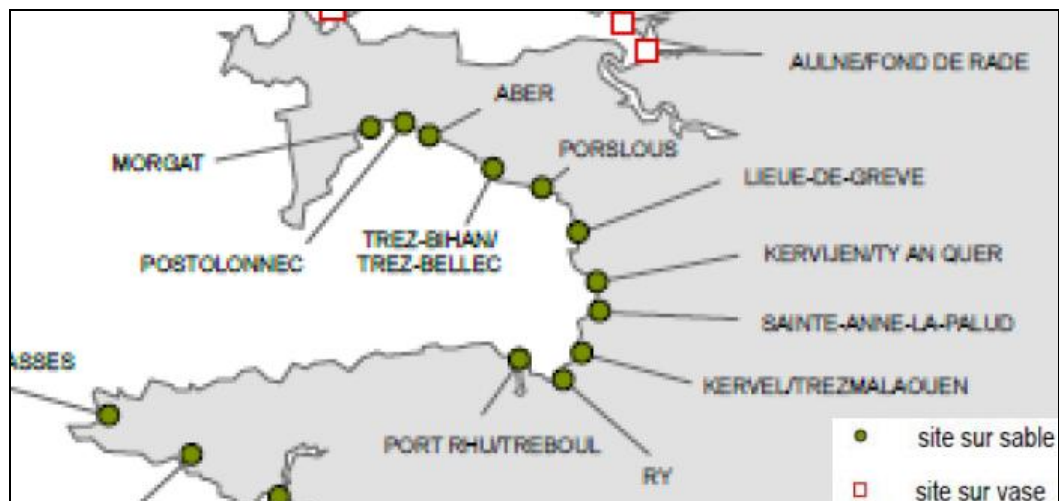
Il existe deux autres concessions, à Douarnenez et à Crozon, inactives actuellement. Les zones conchylicoles correspondantes sont classées en B. Elles seraient ainsi soumises aux mêmes contraintes en cas de reprise de l'activité.

## III.3. LES MAREES VERTES

### A. CARACTERISATION

La baie de Douarnenez est particulièrement sensible à la prolifération des algues vertes. Elle fait partie des huit baies bretonnes visées par le plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes.

On compte **11 sites** qui sont concernés au moins une fois dans la baie de Douarnenez, dont **7 sites** qui sont touchés de manière fréquente, quasi récurrente (au moins 11 fois au cours des 16 années d'inventaire).



**Figure 2 : localisation des sites touchés par les marées vertes sur le territoire du SAGE (Source : CEVA, 2013)**

Pour la baie de Douarnenez, l'**azote est reconnu comme un facteur limitant et comme un facteur de contrôle** de la prolifération des algues vertes<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Rapport du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire/CGAAER « Bilan des connaissances scientifiques sur les causes de

## B. IMPACT SUR LES MILIEUX ET SUR LES USAGES

La prolifération des algues vertes et leur accumulation en rideau flottant et sur la plage, constituent **une gêne physique, visuelle et également olfactive** avec la production de gaz lors de leur dégradation. Cela a des conséquences pour la pratique des différentes activités attachées au littoral (baignade, activités de plage, etc.). L'impact est d'autant plus important que le printemps et l'été sont les périodes les plus favorables à la prolifération des algues vertes.

Ces incidences ont incité les collectivités à réagir et à organiser le ramassage de ces algues. Une **quinzaine de plages** sont concernées par le ramassage des algues vertes échouées sur le territoire du SAGE. **Huit communes** sont impliquées dans ces ramassages. Plus de **8 500 tonnes d'algues vertes** sont ramassées par an en moyenne, avec de fortes variations selon les années et selon les communes. Le coût moyen des ramassages sur l'ensemble des communes est estimé à **64 k€/an**.

Les activités de ramassage ont elles-mêmes des **incidences sur le milieu** (tassement, déplacement du sable) et la **faune** (bruit, mortalité).

## C. ORIGINE DES DEGRADATIONS

Les **apports agricoles diffus**, liés à l'usage d'engrais azotés ou de pressions au pâturage inadaptées sur certaines prairies, sont identifiés comme la **principale cause de prolifération d'algues vertes dans la baie de Douarnenez**. Les cours d'eau du territoire drainent vers la mer les apports qui ont ruisselé sur leurs bassins versants respectifs.

Les flux moyens d'azote des cours d'eau du territoire, entre 1998 et 2012, ont été calculés. Les plus gros cours d'eau du territoire apparaissent logiquement comme les principaux contributeurs. Le **Kerharo** participe ainsi pour plus de 20% des flux transportés vers la baie de Douarnenez. **Le Lopic, le Ris et le Stalas** comptent également parmi les principaux contributeurs avec des participations respectives estimées à plus de 10% du flux total du territoire. Ces quatre cours d'eau représentent ensemble plus de 60% du flux total. A titre de comparaison, les bassins versants de ces cours d'eau représentent un peu plus de 30% de la superficie totale du territoire du SAGE. Les résultats sont cependant à interpréter avec précaution car tous les cours d'eau ne disposent pas des données suffisantes pour estimer leurs flux.

Le chapitre sur la qualité des eaux vis-à-vis des paramètres azotés décrit plus en détail les flux estimés et l'origine de ces apports (cf. chapitre sur la qualité des eaux vis-à-vis des paramètres azotés V.2).

## D. DEMARCHES DEJA ENGAGEES

La **charte de territoire des bassins versants de la baie de Douarnenez** est la déclinaison du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes sur le territoire de la baie de Douarnenez. C'est la principale réponse apportée à cette problématique sur le territoire et fait suite aux démarches précédemment engagées sur le territoire (contrats de bassin et contrat territorial). Cette charte structure ainsi un programme d'actions qui comprend 4 volets :

- Volet agricole :
  - animation de groupes techniques,
  - animation du référentiel agronomique local,
  - animation de formations, démonstrations,
  - réalisation d'une étude sur la stratégie foncière,
  - réalisation de l'étude sur le potentiel pour la valorisation des produits biologiques,
  - publication de fiches techniques agricoles, bulletins d'information agricole.
- Volet milieux naturels :
  - travaux de restauration des zones humides,
  - travaux de restauration de la ripisylve,
  - réhabilitation de bocage (programme Breizh bocage).
- Volet espaces publics et privés non agricoles :
  - plans de fumure communaux,
  - tableaux de bord sur l'assainissement,
  - gestion des bords de route.
- Volet transversal
  - suivi de la qualité des eaux des cours d'eau,
  - communication générale,
  - animation générale.

A sein de ces volets, certaines actions sont d'ores et déjà engagées, d'autres le seront dans les mois à venir.

Une partie du programme d'action est sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'agriculture du Finistère. Elle porte en particulier la réalisation de diagnostics-projets individuels auprès des agriculteurs. La convention-cadre passée avec la Chambre d'agriculture prévoit la réalisation de 350 diagnostics. Ils visent à motiver l'engagement volontaire des exploitants dans des changements de pratiques qui permettront de réduire les fuites d'azote vers les cours d'eau. La Chambre d'agriculture porte également le développement de la méthanisation agricole, cinq projets sont en cours sur le territoire.

Des mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) et des aides aux investissements dans le matériel sont également engagés sur le territoire pour soutenir l'évolution des systèmes agricoles.



La maîtrise des pollutions d'origine terrestre fait également partie des objectifs locaux définis dans le cadre du **Parc naturel marin d'Iroise**. Le programme mis en œuvre par le PNMI sur ce volet a intégré des actions sur le territoire du SAGE, en lien avec les fonctions épuratrices des zones humides et les pratiques agricoles.

### III.4. AUTRES ATTEINTES A LA QUALITE DES MILIEUX LITTORAUX

#### A. DRAGAGE

Les quatre ports suivants sont concernés par des opérations de dragage :

- port de Camaret-sur-Mer,
- port de Morgat à Crozon,
- port de Tréboul à Douarnenez,
- port du Rosmeur à Douarnenez.

De nouvelles opérations de dragage sont envisagées à court ou moyen terme dans chacun de ces ports.

Le suivi de la qualité des eaux et des sédiments des ports maritimes par le réseau REPOM montre une qualité globalement satisfaisante dans les ports du territoire. Des mesures réalisées par le PNMI dans le cadre d'une campagne de suivi des peintures antisalissures dans les zones portuaires, réalisée entre mars et avril 2010, ont mis cependant en évidence des teneurs élevées pour trois polluants : **cuivre, zinc et TBT**. La comparaison entre les résultats du suivi du PNMI et ceux du suivi REPOM est difficile car les points de prélèvement et l'échantillonnage sont différents. Ce constat appelle néanmoins à la **vigilance quant aux projets de dragage** et au devenir des sédiments qu'ils soient immergés ou déposés à terre.

#### B. AIRES DE CARENAGES

Des mesures de la qualité des eaux ont été réalisées par le PNMI dans les ports du territoire, autour des aires de carénage. Des concentrations significatives de plusieurs composés ont été mesurées. **L'irgarol (algicide), le diuron (herbicide) et ses produits de dégradation font partie des composés les plus fréquemment mesurés avec des concentrations supérieures au seuil de toxicité.**

L'ensemble des ports sont équipés de dispositifs de récupération des eaux des aires de carénage. **Les ports de Camaret-sur-Mer et de Tréboul ne disposent pas d'unités de traitement spécifique.** Leurs eaux sont transférées aux STEP des communes qui ne sont pas conçues pour traiter ces produits.

#### C. BAIE-REFUGE

La France doit désigner des zones refuges pour les navires en perdition. **La baie de Douarnenez fait partie des sites susceptibles d'être retenus.** Les réflexions sont en cours. Cette reconnaissance consisterait à utiliser la baie comme un espace de confinement des pollutions (hydrocarbures), en cas d'accident, pour éviter qu'elles ne diffusent plus largement sur le littoral.

Si ce classement se confirme, il impliquerait potentiellement des impacts importants pour les milieux et les activités de la baie de Douarnenez en cas d'accident.

### III.5. PERCEPTION DES ACTEURS

---

L'image du territoire est associée aux phénomènes de **marées vertes** avec les répercussions que cela peut avoir sur l'activité « tourisme ». La prolifération d'algues sur les côtes impacte plus globalement tous les **usages qui sont attachés à ces milieux**. Ces proliférations et leurs conséquences induisent des contraintes techniques et financières, en termes d'opérations de **ramassage** et de traitement organisées par les collectivités, en particulier.

Au-delà de l'impact sur les activités humaines, les marées vertes constituent une **atteinte à l'environnement** par un déséquilibre du fonctionnement des milieux, de leur faune et de leur flore.

La maîtrise de ces proliférations est directement associée à la maîtrise des flux d'azote qui sont transférées vers la baie de Douarnenez (cf. chapitre sur l'azote V.2). Il est par ailleurs constaté un manque de connaissance sur les phénomènes liés à l'accumulation de phosphore dans les sédiments de la baie et leur contribution éventuelle aux pics de prolifération observés.

Au regard des enjeux liés à la santé, aux usages (pêche à pied, conchyliculture) et au tourisme, une forte attente du SAGE est observée vis-à-vis de l'amélioration de la **qualité bactériologique des eaux littorales**, notamment en termes de coordination des actions visant à améliorer l'**assainissement domestique** dans les communes. Pour l'assainissement individuel par exemple, s'il est constaté une amélioration de la connaissance des dispositifs présents sur le territoire, il reste à engager les actions sur les « points noirs ». Cela appelle également au respect des réglementations qui visent à préserver les usages littoraux, vis-à-vis des conditions d'épandage par exemple.

Les acteurs appellent aussi à la **vigilance sur les autres formes de pollutions**, les rejets des aires de carénage par exemple. La question de l'impact de ces substances biocides sur le milieu et la santé, ainsi que leur prise en charge par des filières de traitement adaptées est ainsi mise en avant.

La question de la reconnaissance de la **baie-refuge constitue une préoccupation des acteurs du territoire**, sur plusieurs aspects (moyens prévus en cas d'accident...). Il est cependant considéré que c'est un débat qui dépasse le cadre du SAGE.

### III.6. CONCLUSIONS ET ENJEUX SUR L'INTERFACE TERRE-MER

---

Le manque de connaissance sur l'origine de la prolifération des phytoplanctons impliqués dans la production de toxines rend complexe la définition d'actions de lutte adéquate contre leur prolifération. Il est cependant reconnu que les mesures visant à maîtriser les apports d'azote et de phosphore contribueront aux efforts nécessaires, mais sans garantie qu'elles seront suffisantes. La **lutte contre les marées vertes** est également liée à la maîtrise des flux de nutriments qui arrivent dans la baie et donc à l'appui des démarches déjà engagées sur le territoire (cf. chapitre V sur la qualité des ressources en eau).

La contamination bactériologique renvoie à plusieurs facteurs, dont la part de la participation à ce phénomène est difficilement quantifiable :

- La **performance des stations d'épuration** sur le traitement de la bactériologie, les rejets directs depuis les **réseaux de collecte**, ainsi que la **conformité des branchements** sur le réseau de collecte et la conformité des dispositifs d'assainissement autonomes. Cela implique la réponse qui peut être apportée en termes d'homogénéisation de la gestion des systèmes d'assainissements par les collectivités territoriales (réhabilitation, surveillance, etc.).
- Les conditions de **gestion des eaux usées dans des zones d'habitat particulières** comme les terrains d'accueil de bungalows. Cette gestion peut s'avérer difficile à maîtriser, au regard des aspects sociaux notamment.
- La gestion des **eaux pluviales**, compte tenu du rôle dans la contamination des ruissellements consécutifs à des phénomènes pluviométriques importants.
- Les **pratiques agricoles**, vis-à-vis de l'épandage et des conditions d'abreuvement des animaux.
- La **gestion des eaux usées des bateaux**, qui fait intervenir à la fois le niveau d'équipement des ports et la prise en charge des eaux collectées qui sont transmises aux stations d'épuration des collectivités.

Le SAGE est appelé à assurer la **cohérence et la coordination des mesures de gestion** vis-à-vis de ces facteurs respectifs pour réduire efficacement le risque de contamination bactériologique des eaux. Il semble en particulier nécessaire de veiller à la **bonne coordination et homogénéisation des démarches d'amélioration de l'assainissement domestique**, tant collectif qu'individuel, dans les communes situées sur le littoral.

La gestion de l'assainissement domestique doit également prendre en compte la **prise en charge des eaux récupérées sur les aires de carénage** des ports et plus globalement les eaux rejetées par les activités qui utilisent de l'eau de mer. Il faudra veiller à ce que des unités spécifiques permettent de traiter la pollution non prise en charge par les stations d'épurations des collectivités, avant rejet dans les réseaux de collecte. Des dispositions sont également à prévoir pour séparer au maximum les eaux salées dans les eaux usées transférées aux STEP pour ne pas en perturber le fonctionnement.

Les **conditions de dragage dans les ports sont à surveiller** pour réduire l'impact des substances polluantes accumulées dans les sédiments. Le respect de la réglementation qui encadre la réalisation de ces dragages et le devenir des sédiments doit pour cela être assuré.

Le SAGE doit aussi contribuer à **l'information et à la sensibilisation du grand public** sur la qualité des eaux littorales et sur l'origine des dégradations observées.

---

## IV. GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU

---

### IV.1. GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES

---

#### A. ETAT QUANTITATIF DES COURS D'EAU

Les cours d'eau qui disposent de réserves souterraines importantes, comme le Ris ou le Port-Rhu, conservent des débits d'étiage relativement élevés. D'autres cours d'eau du territoire, moins soutenus, présentent des débits d'étiage plus faibles (Aber et Kerloc'h sur la presqu'île de Crozon, quelques petits cours d'eau côtiers).

Certains affluents des bassins versants de la baie de Douarnenez connaissent des assèchements prématurés qui pourraient être accentués par les modifications réalisées par le passé telles que le drainage des zones humides et les travaux hydrauliques réalisés dans le cadre des remembrements. Ces pratiques ont disparu aujourd'hui, la situation est donc stabilisée par rapport à ces facteurs.

**A noter :** on ne dispose pas actuellement d'informations précises sur les écoulements dans le territoire du SAGE. Le suivi des débits n'est opérationnel que depuis la fin de 2013 avec la mise en place de deux stations de suivi des débits, sur le Ris<sup>2</sup> et sur le Kerharo.

Des débits réservés sont institués sur les cours d'eau de l'Aber et du Ris à l'aval des prises d'eau qui alimentent les usines d'eau potable.

La prise d'eau de Poraon sur l'Aber, dans la commune de Crozon, **est autorisée par un arrêté préfectoral qui définit un débit réservé à respecter à l'aval**. Les prescriptions nécessaires au respect de ce débit réservé ont été réalisées. La prise d'eau est régulièrement arrêtée en période d'étiage. **A l'été 2013, la production de l'usine a dû être interrompue pendant trois mois pour respecter les obligations de débit réservé dans un contexte d'étiage très sévère (compensation par des importations d'eau, voir ci-après).**

Le débit à restituer sur le Ris à l'aval de la prise d'eau de la station de Keratry est défini par arrêté préfectoral du 7 novembre 1985. **Le débit réservé est constamment respecté en période d'étiage.** Cet arrêté doit être revu pour tenir compte de la réglementation en vigueur, vis-à-vis du débit réservé notamment.

---

<sup>2</sup> Le Ris est également nommé « Nevet » dans certains référentiels, celui utilisé par l'Agence de l'eau notamment

## B. BILAN DES PRELEVEMENTS

En 2011, **3 millions de m<sup>3</sup>** d'eaux brutes ont été prélevées sur le territoire du SAGE, répartis de manière **équitable** entre les ressources souterraines et les ressources superficielles.

Prélèvements (Mm3/an)	2011	Part	Moyenne 2006-2011	Part
Eau potable	2,98	98%	2 84	98%
Industriels	0,05	2%	0,04	1%
Irrigation	0,004	0,1%	0,003	0,1%
<b>Total</b>	<b>3,03</b>		<b>2,88</b>	

**Tableau 4 : bilan des prélèvements d'eaux brutes par catégorie d'usage (Source : AELB, 2012)**

L'**alimentation en eau potable** représente l'essentiel des prélèvements réalisés sur le territoire. Le rendement global des réseaux de distribution est estimé à 75% avec une qualité de réseau hétérogène.

Une seule **industrie** prélève directement de l'eau, avec une augmentation du volume prélevé de 20% entre 2006 et 2011.

Un seul prélèvement pour l'**irrigation** a été déclaré à l'Agence de l'eau, avec un volume prélevé en diminution de 30% entre 2006 et 2011.

**Les ouvrages de prélèvement privés déclarés** représentent un volume annuel total de 189 000 m<sup>3</sup> environ, associé majoritairement à l'usage agricole, soit 75% de la capacité nominale des ouvrages déclarés. Le volume réellement prélevé n'est pas connu puisque ce volume correspond uniquement aux déclarations réalisées par les usagers.

Compte tenu des variations cycliques observées, et à confirmer sur une période plus étendue, **les prélèvements d'eaux brutes sont globalement stables entre 2006 et 2011 sur le territoire du SAGE**.

**A noter** : des données plus récentes semblent montrer une diminution significative des prélèvements en 2012 et 2013, autour de 2,5 millions de m<sup>3</sup>, et surtout une répartition différente avec environ 75% des prélèvements à partir des eaux souterraines et 25% à partir des ressources superficielles.

En 2012, **1,3 million de m<sup>3</sup> d'eau potable ont été importés** sur le territoire du SAGE. Ils représentent ainsi **29% du volume total d'eau potable distribué** sur le territoire du SAGE. Le volume d'eau importé est globalement stable entre 2002 et 2012. Les importations sont réalisées depuis le Syndicat Mixte de l'Aulne. Plusieurs services d'eau du territoire, producteurs et/ou distributeurs, importent de l'eau. **La communauté de communes de la Presqu'île de Crozon** est le principal importateur, elle représente un plus de la moitié du volume total importé en 2012.

Il existe par ailleurs des exports d'eau, de la ville de Douarnenez vers le SIE du Nord Cap Sizun et la commune de Confort-Meilars.

Le schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) est en cours d'élaboration par le Conseil général.

## IV.2. INONDATIONS- SUBMERSIONS MARINES

### A. LE RISQUE DE SUBMERSION MARINE

Le territoire du SAGE comporte un très large front littoral. **Toutes les communes de la façade littorale du territoire sont concernées par les zones d'aléa** définies dans le cadre de l'application des circulaires interministérielles qui ont suivi la tempête Xynthia de 2010.

La carte des zones soumises au risque de submersions marines est en cours de finalisation par les services de l'Etat.

La commune de **Camaret-sur-Mer** fait partie de la liste des communes qui doivent prioritairement se doter d'un Plan de prévention des risques (PPR) littoral.

### B. AUTRES RISQUES D'INONDATION

#### 1) *LES RISQUES D'INONDATION SUR LE TERRITOIRE*

Les autres risques d'inondations, par ruissellement par exemple, semblent à priori limités sur le territoire du SAGE. Seule une commune, Guengat, dispose d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI). Les secteurs inondés de cette commune sont cependant situés en dehors du périmètre du SAGE.

Des phénomènes d'inondations, qui restent apparemment ponctuels, ont été mentionnés au cours de l'enquête publique dans le cadre de la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration des zones humides et des cours d'eau. Ils concernent notamment les secteurs de **Douarnenez, Saint-Nic, Plomodiern et certains secteurs urbanisés de la presqu'île de Crozon (Morgat et Camaret-sur-Mer)** qui, ponctuellement, doivent faire face des inondations par ruissellement et débordement de cours d'eau.

#### 2) *LES FACTEURS EXPLICATIFS*

Le risque d'inondations combine des facteurs naturels à des facteurs anthropiques.

Les phénomènes d'inondations sont la conséquence de plusieurs **facteurs naturels** possibles :

- fortes précipitations,
- la topographie,
- la saturation des sols,
- contexte géologique qui détermine l'infiltration ou le ruissellement vers les cours d'eau,
- les marées qui constituent un facteur aggravant avec de forts coefficients,
- etc.

Pour les évènements fréquents, les phénomènes peuvent être amplifiés par des **facteurs anthropiques**. L'influence de ces facteurs tend à devenir négligeable pour des phénomènes moins fréquents et de grande ampleur. Les facteurs anthropiques concernés sont multiples :

- l'imperméabilisation des surfaces liée à l'urbanisation,
- la construction dans les zones inondables,
- la destruction du bocage,
- etc.

Les actions engagées pour préserver et restaurer le **maillage bocager** dans certains bassins versants du territoire (programmes Breizh bocage) contribueront à maîtriser les ruissellements et donc à limiter le risque d'inondations. Il faut cependant remarquer que les programmes engagés ne concernent **qu'une partie du territoire** et que l'efficacité du bocage pour la maîtrise des ruissellements est **limitée à un seuil d'intensité de pluie** au-delà duquel il devient, comme d'autres facteurs anthropiques, transparent vis-à-vis de ces phénomènes.

## C. DOCUMENTS D'INFORMATION ET DE CULTURE DU RISQUE

Un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS) est obligatoire suite à la prescription d'un PPR. Deux communes sont ainsi concernées sur le territoire du SAGE :

- Guengat (PPRI),
- Camaret-sur-Mer (PPRL).

## IV.3. PERCEPTION DES ACTEURS ET ANALYSE

Le risque de **submersion marine** apparaît comme **le risque le plus généralement perçu sur le territoire du SAGE**. Les phénomènes observés sur d'autres territoires français ont éveillé la conscience de ce risque. Le territoire du SAGE, entièrement ouvert sur la mer, est particulièrement concerné par cet enjeu.

En comparaison, le risque d'inondation par ruissellement et par débordement de cours d'eau est globalement perçu comme un enjeu moins important à l'échelle de l'ensemble du territoire du SAGE. Certains secteurs sont néanmoins concernés par des phénomènes ponctuels d'inondation. **Ils constituent ainsi un enjeu à une échelle plus locale.** On constate un manque d'information précise sur ces épisodes et sur les moyens à mettre en place pour limiter le risque.

Le risque d'inondation est associé à l'imperméabilisation des sols ainsi qu'à la construction en zone inondable. Il est ainsi remarqué la nécessité d'entretenir la mémoire et la conscience du risque.

Les actions engagées sur le territoire, vis-à-vis du **maillage bocager** en particulier, sont perçues comme l'une des solutions à appuyer pour maîtriser les risques d'inondations. Certains acteurs attirent néanmoins l'attention sur les précautions nécessaires pour éviter que le bocage restauré crée des **retenues** de volumes d'eau trop importants qui pourraient **céder** et aggraver la situation le cas échéant.

Sur le territoire, la gestion quantitative est aussi associée à la fluctuation de la population en période estivale, au regard de la sécurisation de l'alimentation en eau potable et des pressions exercées sur les ressources.

## IV.4. CONCLUSIONS ET ENJEUX SUR LA GESTION QUANTITATIVE

---

La gestion des étiages des cours d'eau concerne à la fois la préservation du fonctionnement des milieux et la satisfaction des usages.

Si les besoins en eau semblent globalement satisfaits sur le territoire du SAGE, grâce aux importations, il apparaît que localement la **production d'eau potable à partir des ressources superficielles peut être perturbée lors des périodes d'étiage sévère.** L'amélioration des réseaux de distribution d'eau potable pour réduire les pertes constitue l'un des leviers possibles pour maîtriser l'exploitation des ressources.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable sur le territoire doit notamment être assurée par rapport aux fortes variations de population en période estivale. L'impact de cette pression accrue sur les milieux au moment où ils sont les plus vulnérables est également à considérer. Il semble notamment nécessaire d'identifier les secteurs du territoire qui sont les plus sensibles aux phénomènes d'étiage.

La connaissance du **risque de submersion marine** sur le territoire du SAGE constitue une première étape qui doit conduire dans un second temps à définir les moyens de prévention et de protection à mettre en place au regard des aléas et des enjeux concernés.

La connaissance des phénomènes d'inondation liés aux ruissellements et au débordement des cours d'eau demande à être approfondie pour en connaître **l'étendue, les conséquences et les réponses à y apporter.** La maîtrise du risque passe par des mesures de prévention, telles que la gestion du maillage bocager (cf. chapitre sur le bocage VI.3), la gestion de l'occupation des sols, la gestion des eaux pluviales, la connaissance des réseaux de fossés et la sensibilisation au risque.



---

## V. GESTION QUALITATIVE DES RESSOURCES EN EAU

---

### V.1. GENERALITES

---

#### A. DEFINITION DU BON ETAT AU SENS DE LA DCE

Pour les cours d'eau, de nouvelles règles d'évaluation de la qualité des eaux de surface ont été définies par l'arrêté du 25 janvier 2010, conformément à la Directive cadre sur l'eau.

L'état d'une **eau de surface** se définit par son état écologique et son état chimique. Le bon état est respecté si ces deux paramètres sont jugés « bons ».

Le bon état écologique est caractérisé à partir de deux composantes :

- le bon état biologique, défini à partir d'indices biologiques normalisés (IBGN, IBD, IPR, etc. : cf. le chapitre VI sur les milieux aquatiques),
- le bon état physico-chimique, portant sur des paramètres qui conditionnent le bon fonctionnement biologique des milieux (bilan de l'oxygène, température, nutriments, acidification, salinité et polluants spécifiques, synthétiques ou non).

L'état chimique est calculé en évaluant le respect ou non des normes de qualité environnementale (NQE) fixées pour 41 substances prioritaires ou dangereuses.

Concernant les **eaux souterraines**, leur « bon fonctionnement » est évalué au sens de la DCE par rapport à leur état chimique (nitrates et produits phytosanitaires essentiellement) et leur état quantitatif.

#### B. L'ETAT ACTUEL DES MASSES D'EAU ET LES OBJECTIFS DE QUALITE DEFINIS DANS LE CADRE DE LA DCE

Le tableau suivant présente l'état actuel des masses d'eau du territoire du SAGE.

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Etat écologique	Niveau de confiance	Paramètre déclassant	Etat chimique	Paramètre déclassant
<b>Masses d'eau côtières</b>						
FRGC16	Rade de Brest	Bon état	Moyen		Bon état	
FRGC17	Iroise - Camaret	Très bon état	Moyen		Bon état	
FRGC18	Iroise (large)	Bon état	Moyen		Bon état	
FRGC20	Baie de Douarnenez	Etat médiocre	Elevé	Ulves	Bon état	
<b>Masses d'eau cours d'eau</b>						
FRGR0075	Kerharo depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	Elevé		Pas de données	
FRGR0076	L'Aber de Crozon depuis la source jusqu'à la mer	Très bon état	Moyen		Pas de données	
FRGR0077	Le Nevet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	Moyen		Bon état	
FRGR1313	Le Stalas et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	Elevé		Pas de données	
FRGR1324	Lapic et ses affluents depuis la source jusqu'à l'embouchure	Etat moyen	Faible	Nutriments	Pas de données	
FRGR1357	Le ruisseau de Plomodiern et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	Elevé		Pas de données	
FRGR1399	Kerloc'h et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon état	Faible		Pas de données	
<b>Masses d'eau souterraines</b>						
FRGG002	Baie de Douarnenez				Bon état	
FRGG003	Baie d'Audierne				Etat médiocre	Nitrates

**Tableau 5 : état 2011 des masses d'eau appartenant au périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez (Source : AELB)**

Les objectifs de qualité et les échéances fixés dans le cadre de la DCE sont présentés dans le tableau suivant.

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Objectif état écologique		Objectif état chimique		Objectif état global	
		Objectif	Délai	Objectif	Délai	Objectif	Délai
<b>Masses d'eau côtières</b>							
FRGC16	Rade de Brest	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
FRGC17	Iroise – Camaret	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
FRGC18	Iroise (large)	Bon Etat	2015	Bon Etat	<b>2027</b>	Bon Etat	<b>2027</b>
FRGC20	Baie de Douarnenez	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
<b>Masses d'eau cours d'eau</b>							
FRGR0075	Kerharo depuis la source jusqu'à la mer	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
FRGR0076	L'Aber de Crozon depuis la source jusqu'à la mer	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
FRGR0077	Le Nevet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
FRGR1313	Le Stalas et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
FRGR1324	Lapic et ses affluents depuis la source jusqu'à l'embouchure	Bon Etat	<b>2027</b>	Bon Etat	2015	Bon Etat	<b>2027</b>
FRGR1357	Le ruisseau de Plomodiern et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
FRGR1399	Kerloc'h et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015	Bon Etat	2015
<b>Masses d'eau souterraines</b>							
FRGG002	Baie de Douarnenez	Bon Etat	2015	Bon Etat	<b>2021</b>	Bon Etat	<b>2021</b>
FRGG003	Baie d'Audierne	Bon Etat	2015	Bon Etat	<b>2021</b>	Bon Etat	<b>2021</b>

**Tableau 6 : objectifs de qualité et échéances des masses d'eau appartenant au périmètre du SAGE de la baie de Douarnenez (Source : AELB)**

---

## V.2. QUALITE DES EAUX POUR LES PARAMETRES AZOTES

---

### A. QUALITE DES EAUX DE SURFACE

#### 1) QUALITE DES EAUX VIS-A-VIS DES NITRATES

L'ensemble des cours d'eau (mesurés au-delà de 2008) ont des concentrations inférieures au seuil qui définit le bon état écologique, soit un seuil maximum de 50 mg/l au regard du percentile 90, à l'exception du **Porlous et du Saint Anne**.

D'autres cours d'eau **restent néanmoins proches du seuil des 50 mg/l**. C'est le cas Rostégoff, du Caméros, du Kerlérec nord, du Ty Mark, du Lopic, du Trezmalaouen, du Kerscampen et du Stalas dont les concentrations sont comprises entre 40 et 50 mg/l en 2013 (voir le tableau de la page suivante).

L'analyse de la qualité au sens du SEQ-Eau est beaucoup plus nuancée. Selon cette grille, la qualité des cours d'eau du territoire est médiocre (25 à 50 mg/l), à l'exception de trois cours d'eau dont la qualité est moyenne (10 à 25 mg/l).

**La charte de territoire fixe des objectifs de concentrations à atteindre d'ici 2015 par cours d'eau, plus ambitieux que ceux de la DCE**. Si certains cours d'eau semblent se rapprocher de cet objectif, comme les cours d'eau de l'Aber et du Pénity, **d'autres montrent des écarts qui restent importants : Kerharo, Lopic, Ris, Stalas, Lestrevet, Kergaoulédan**.

L'analyse comparative avec les réseaux de référence situés dans les secteurs peu anthropisés met en évidence la **corrélation entre les activités agricoles et le niveau de concentration des nitrates** dans les cours d'eau. **L'assainissement domestique**, dans une moindre mesure, apparaît également comme un facteur de pression possible.

Q90 (mg/l)	Masse d'eau concernée		00-01	01-02	02-03	03-04	04-05	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	10-11	11-12	12-13	Objectifs charte de territoire
	Cours d'eau	Code														
Aber	FRGR0076	L'Aber de Crozon depuis la source jusqu'à la mer										28	28	21	23	22
Caon	FRGC20	Baie de Douarnenez			55	36	46	47	35	26					22	
Rostégoff	FRGC20	Baie de Douarnenez			55	52	46	43	56	49					44	
Porlous	FRGC20	Baie de Douarnenez			58	59	54	51	61	54					52	
Caméros	FRGC20	Baie de Douarnenez			49	50	45	44	52	45	46	47	43	44	43	
Pentrez	FRGC20	Baie de Douarnenez			33	34	31	29	35	33	31	33	32	33	33	
Kélérec nord	FRGC20	Baie de Douarnenez			49	52	50	49	51	50					44	
Kélérec sud	FRGC20	Baie de Douarnenez			49	51	45	34	50	40					38	
Lestrevet	FRGR1357	Le ruisseau de Plomodiern et ses affluents			38	38	35	32	40	34	35	36	33	33	33	27
Ty Mark	FRGC20	Baie de Douarnenez						51	63	54					46	
Kerharo	FRGR0075	Kerharo depuis la source jusqu'à la mer	47	41	43	42	40	42	42	36	37	40	36	35	36	28
Ty Anquer	FRGC20	Baie de Douarnenez			51	49	47	42	51	45	45	45	41	41	39	
Saint Anne	FRGC20	Baie de Douarnenez							73	65					59	
Lapic	FRGR1324	Lapic et ses affluents	58	52	51	53	50	49	52	47	50	48	45	44	44	36
Trezmalaouen	FRGC20	Baie de Douarnenez			58	56	49	54	56	52	53	51	49	49	47	
Kerscampen	FRGC20	Baie de Douarnenez			51	49	48	49	51	50					49	
Ris (station 04179690)	FRGR0077	Le Nevet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	42	38	39	38	38	39	39	37	38	37	36	36	35	29
Pénity	FRGC20	Baie de Douarnenez								24		24	23	19	21	20
Stalas	FRGR1313	Le Stalas et ses affluents								46		48	46	46	43	35
Kergaoulédan	FRGR1313	Le Stalas et ses affluents								43		45	42	38	39	33
Tréboul	FRGC20	Baie de Douarnenez								41		41	39	35	35	

Tableau 7 : qualité des cours d'eau vis-à-vis des nitrates (percentile 90, mg/l)

## 2) QUALITE DES VIS-A-VIS DE L'AMMONIUM

Selon les données de l'état des lieux du SAGE, **la qualité des cours d'eau est conforme au bon état vis-à-vis de l'ammonium**. Quelques cours d'eau, Caon et Rostégoff notamment, dépassent parfois le seuil de 0,5 mg/l, mais de façon ponctuelle uniquement.

## B. QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Les données disponibles sur la qualité des eaux souterraines sont principalement liées à la surveillance des captages pour l'alimentation en eau potable. Ce suivi montre que **les ressources exploitées sur le territoire du SAGE sont en grande majorité conformes au bon état vis-à-vis du paramètre nitrates**, tel que défini par la DCE, soit une concentration (centile 90) ne dépassant pas 50 mg/l. Le territoire du SAGE ne comporte pas de captages prioritaires grenelle mais **deux captages montrent des concentrations supérieures ou proches du seuil de bon état**. Il s'agit des captages de Kerstrat et de Kergaouledan, tous deux situés en contexte granitique.

- Le captage de Kerstrat montre les concentrations en nitrates les plus élevées parmi celles observées sur le territoire du SAGE. Malgré une diminution constante depuis 1998, les concentrations restent supérieures au seuil de 50 mg/l. Ce captage n'est pas utilisé actuellement.
- Les concentrations en nitrates du captage de Kergaouledan oscillent autour du seuil de 50 mg/l, alternativement au-dessus ou en-dessous. Contrairement au captage de Kerstrat, les mesures réalisées depuis 1998 ne montrent pas de baisse, les concentrations restent relativement constantes de 1998 à 2012.

**Les concentrations en nitrates restent inférieures à 50 mg/l sur les autres captages du territoire.** Dans une majorité de cas les concentrations observées restent inférieures à 30 mg/l, à l'exception de quelques captages en contexte de schistes et grès variés. Les captages de Kernagoff, Kerneron et Cleguer montrent ainsi des concentrations en nitrates qui évoluent entre 20 et 40 mg/l. Le captage de Kerneron semble connaître une diminution progressive depuis 1998 avec une concentration qui est passée en-dessous de 30 mg/l. Les concentrations des captages de Kernagoff et Cleguer sont restées plus stables entre 1998 et 2012, entre 30 et 40 mg/l.

**A noter :** un nouveau réseau de suivi de la qualité des eaux souterraines est en cours de mise en œuvre. Il est constitué de 28 stations de suivi. Les premières mesures ont été réalisées en 2013. A titre d'information, les premiers résultats disponibles montrent des concentrations supérieures à 50 mg/l sur 10 stations, soit 36 % des points de ce réseau.

## C. LES FLUX MESURES ET LEUR ORIGINE

Les apports d'azote dans les cours d'eau impactent à la fois la qualité des cours d'eau et celles des milieux littoraux au regard des phénomènes des marées vertes, étroitement liées aux apports d'azote dans la baie.

Les analyses suivantes sont ciblées sur les cours d'eau qui présentent des **qualités non conformes au bon état** tel que défini par la DCE :

- Porlous,
- Saint Anne ;

sur les cours d'eau qui constituent les **principaux contributeurs aux flux d'azote vers la baie** :

- Kerharo,
- Laptic,
- Ris,
- Stalas.

Ils correspondent également aux cours d'eau qui montrent les écarts les plus importants par rapport aux **objectifs de concentration en nitrates fixés par la charte de territoire à l'horizon 2015**. On peut également y associer **d'autres cours d'eau dont l'écart par rapport à ces objectifs reste également significatif** :

- Lestrevet,
- Kergaoulédan.

Les données sur les flux sont issues de l'état des lieux du SAGE. En l'absence de station de suivi sur le territoire du SAGE, les flux sont calculés à partir de données extrapolées du suivi sur le Steïr, représentatives du contexte territoire du SAGE de la baie de Douarnenez.

Les apports liés à l'agriculture, l'industrie et l'assainissement ont été estimés dans l'état des lieux du SAGE à partir des sources d'information disponibles :

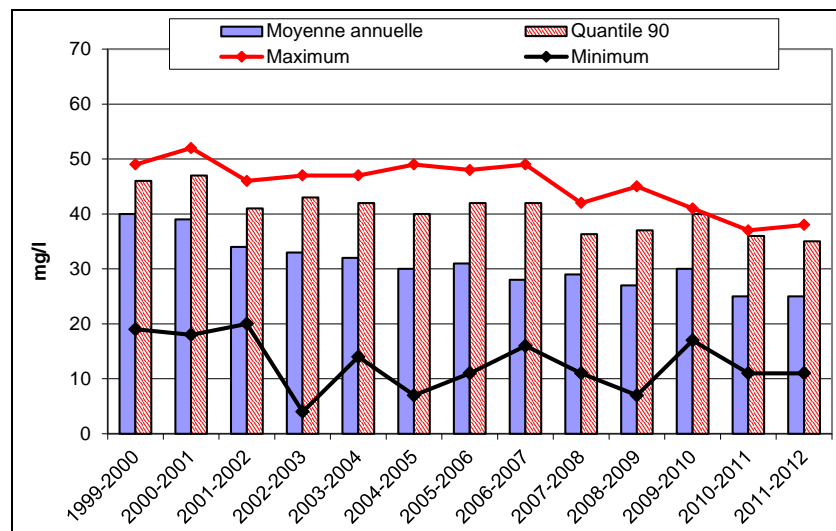
- La production brute d'azote organique par **l'agriculture** estimée à partir des données sur le total des pressions azotées par hectare,
- Les flux **industriels** estimés à partir des données de l'Agence de l'eau sur les établissements redevables,
- Les flux liés à **l'assainissement collectif** des données fournies par l'autosurveillance, ou estimés sur la base d'hypothèses de production journalière dans le cas contraire (voir l'état des lieux du SAGE),
- Les flux liés à **l'assainissement non collectif**, particulier et professionnel, sur la base du nombre connu de dispositifs et d'hypothèses de production journalière et d'abattement (voir l'état des lieux du SAGE).

Pour chacun des bassins versants étudiés, la répartition des flux par type de source a été estimée à partir des calculs réalisés dans l'état des lieux du SAGE. Ces résultats sont à interpréter comme des **ordres de grandeurs**. Il existe des incertitudes par rapport aux hypothèses de calculs de flux utilisées dans les calculs, à l'exhaustivité des données et à la non prise en compte de certains processus liés au cycle de l'azote dans les milieux. La connaissance des flux industriels se limite par exemple aux établissements suivis par l'Agence de l'eau par le biais du système des redevances. Par définition les apports diffus sont difficiles à mesurer, leur part est estimée ici par différence entre le flux total du cours d'eau et les flux ponctuels connus.

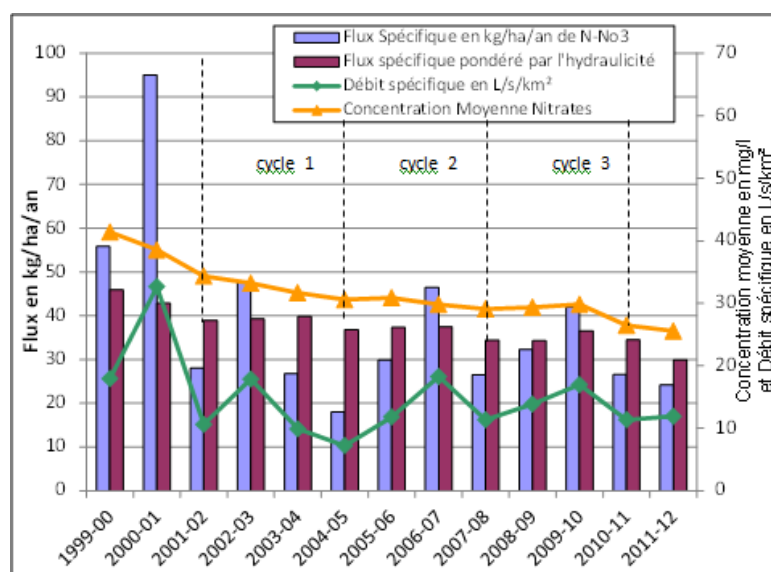
### Le Kerharo

Le flux total annuel d'azote est estimé à 108 t en 2011-2012 pour un flux moyen de 171 t entre les années hydrologiques 1999-2000 et 2011-2012.

Sur la période de suivi, les mesures montrent une **diminution générale des concentrations et des flux de nitrates** dans le Kerharo. La concentration semble ainsi être durablement passée sous les 40 mg/l, ce qui reste cependant insuffisant au regard de l'objectif fixé par la charte de territoire (28 mg/l en 2015).



**Figure 3 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Kerharo (Source : état des lieux du SAGE)**



**Figure 4 : évolution des flux d'azote issus du bassin versant du Kerharo (Source : état des lieux du SAGE)**



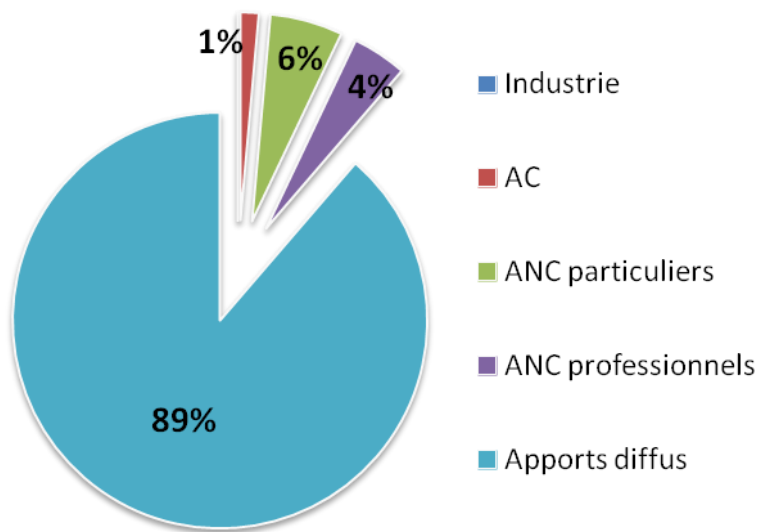


Figure 5 : bilan des apports en azote sur le bassin du Kerharo (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)

### Le Lopic

Le flux total annuel d'azote est estimé à 97 t en 2011-2012 pour un flux moyen de 139 t entre les années hydrologiques 1999-2000 et 2011-2012.

Comme pour le Kerharo, on observe une diminution **générale des concentrations et des flux de nitrates** sur la période de suivi. La concentration dans le Lopic semble ainsi être descendue **sous le seuil de bon état**, avec des teneurs (quantile 90) inférieures à 50 mg/l sur les dernières années. L'écart est encore significatif par rapport à l'objectif de 36 mg/l fixé par la charte de territoire pour 2015.

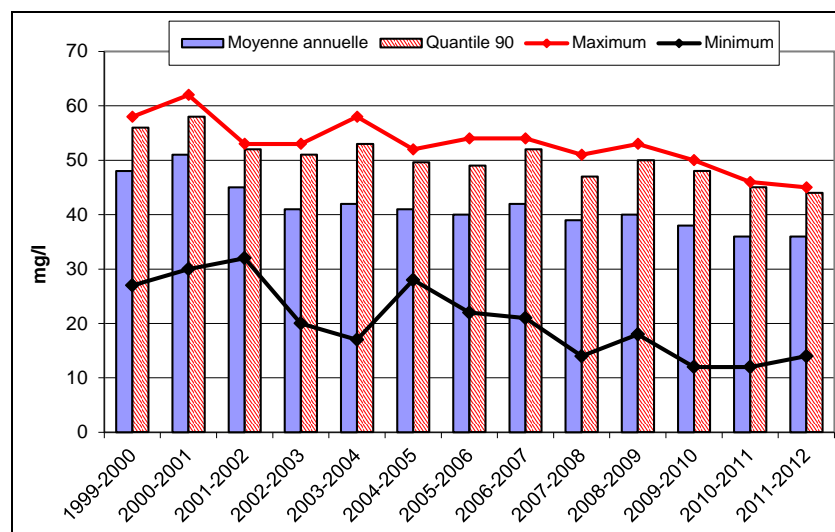


Figure 6 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Lopic (Source : état des lieux du SAGE)

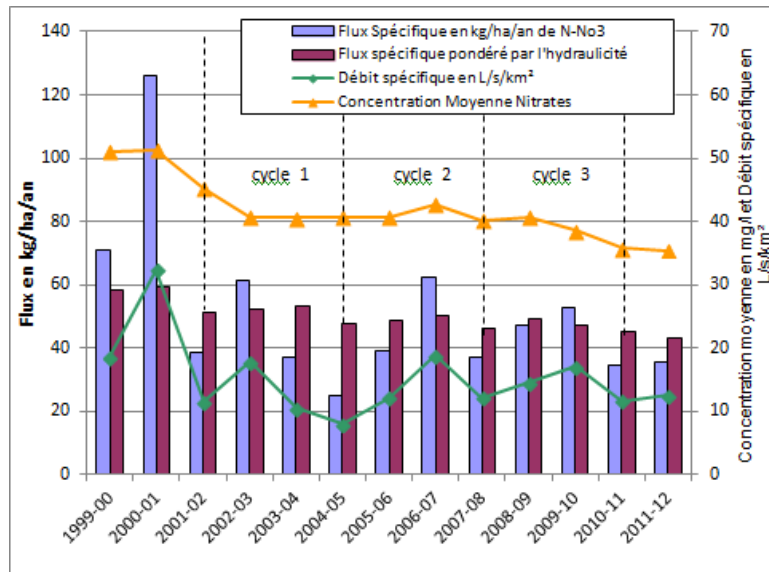


Figure 7 : évolution des flux d'azote issus du bassin versant du Lapic (Source : état des lieux du SAGE)

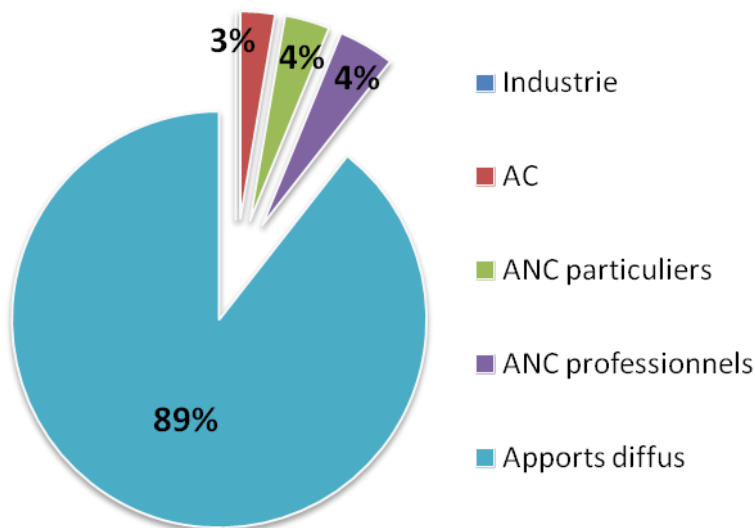


Figure 8 : bilan des apports en azote sur le bassin du Lapic (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)

Le Ris

Le flux total annuel d'azote est estimé à 98 t en 2011-2012 pour un flux moyen de 123 t entre les années hydrologiques 1998-1999 et 2011-2012.

Les concentrations de nitrates dans le Ris diminuent globalement sur la période de suivi mais de manière lente. Les variations de flux mesurés sont également limitées et ne permettent pas de déduire une tendance nette d'évolution globale au cours des dernières années.

Avec un quantile 90 qui varie autour de 36 mg/l au cours des dernières années, l'écart avec l'objectif de 29 mg/l de la charte est limité, mais les faibles évolutions constatées ne permettent pas d'analyser la tendance vis-à-vis du respect de cet objectif.

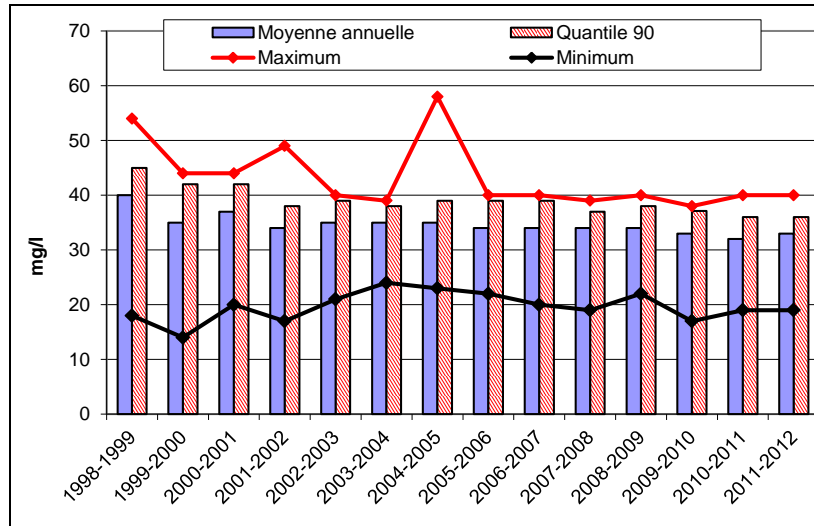


Figure 9 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Ris (Source : état des lieux du SAGE)

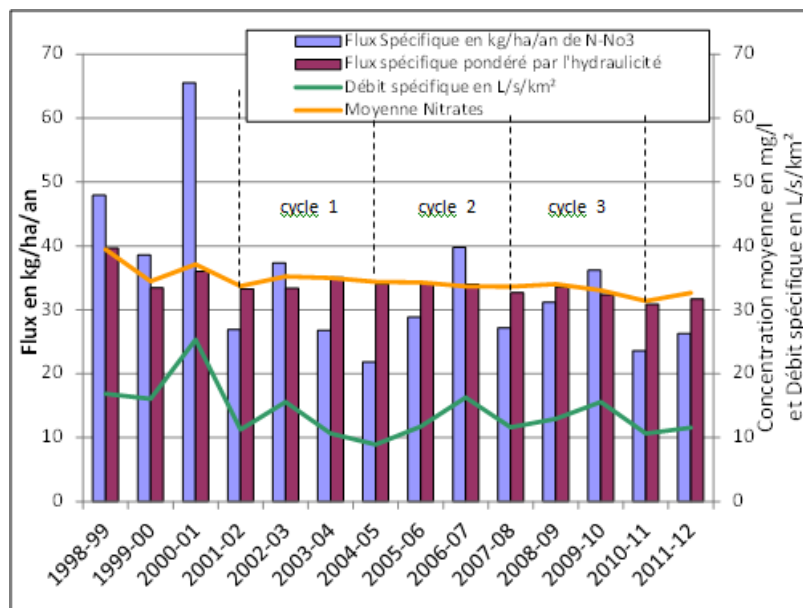


Figure 10 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Ris (Source : état des lieux du SAGE)

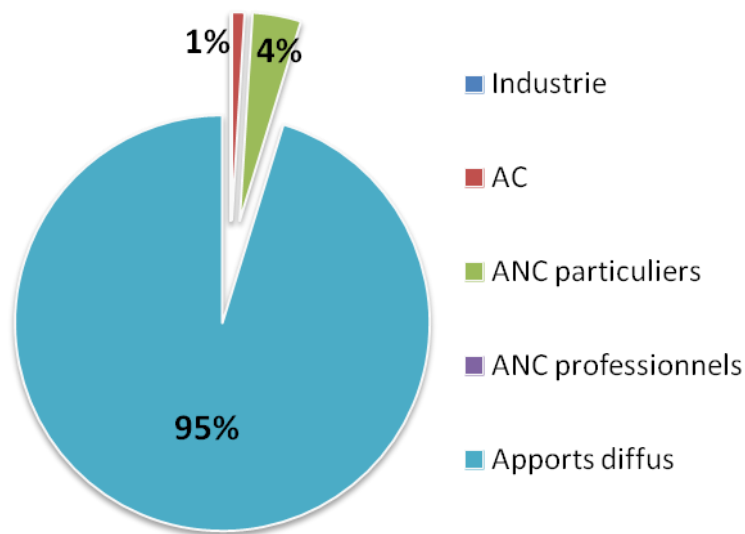


Figure 11 : bilan des apports en azote sur le bassin du Ris (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)

### Le Stalas

Le flux total annuel d'azote est estimé à 77 t en 2011-2012 pour un flux moyen de 84 t entre les années hydrologiques 2009-2010 et 2011-2012.

Le peu d'informations de suivi ne permet pas de définir une tendance significative de l'évolution des concentrations et des flux de nitrates dans le Stalas.

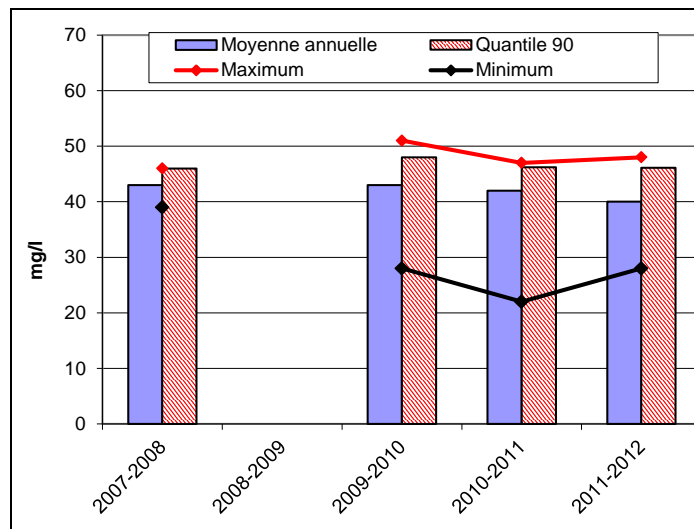


Figure 12 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Stalas (Source : état des lieux du SAGE)

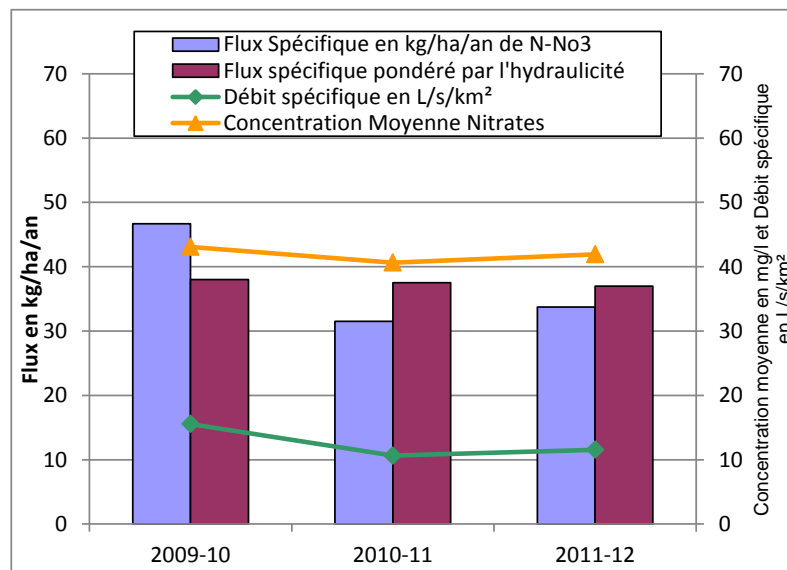


Figure 13 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Stalas (Source : état des lieux du SAGE)

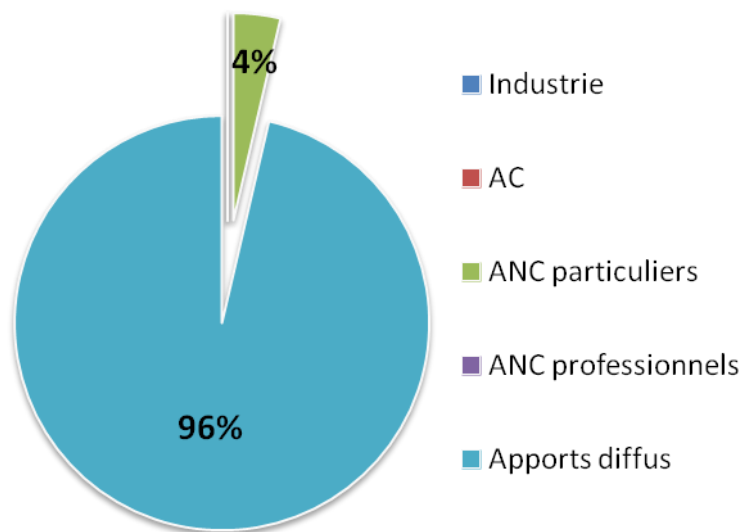


Figure 14 : bilan des apports en azote sur le bassin du Stalas (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)

### Le Porlous

Le flux total annuel d'azote est estimé à 7 t en 2007-2008 pour un flux moyen de 7 t entre les années hydrologiques 2002-2003 et 2007-2008.

Le suivi sur cette période montre une **stabilité globale** des concentrations et des flux de nitrates dans ce cours d'eau. La concentration en nitrates varie constamment autour du seuil des 50 mg/l. **Le dépassement du seuil est confirmé par les mesures réalisées en 2013.**

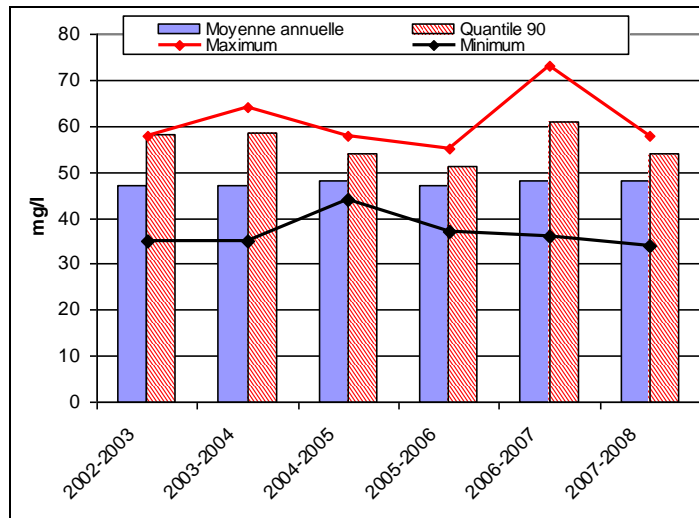


Figure 15 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Porlous (Source : état des lieux du SAGE)

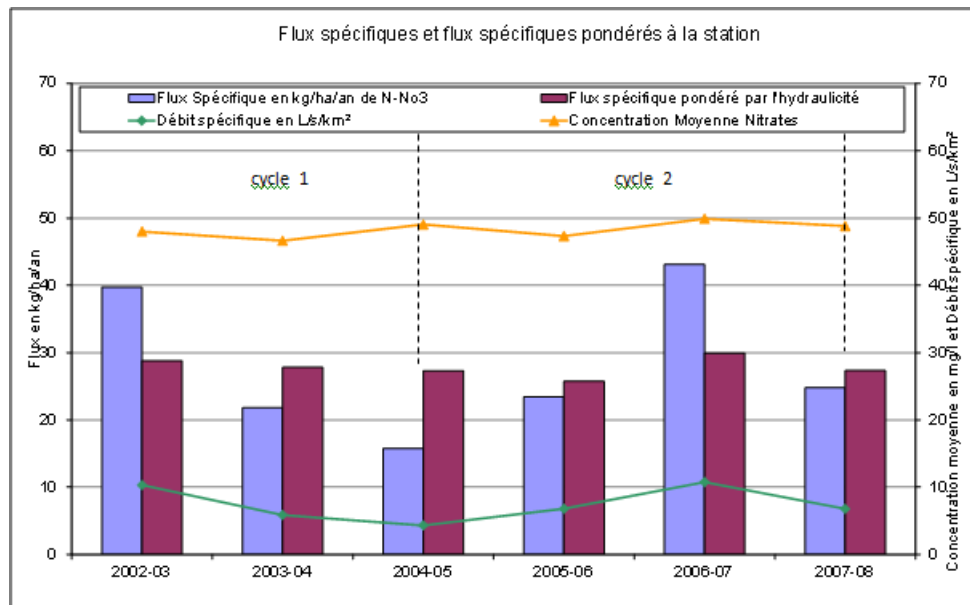
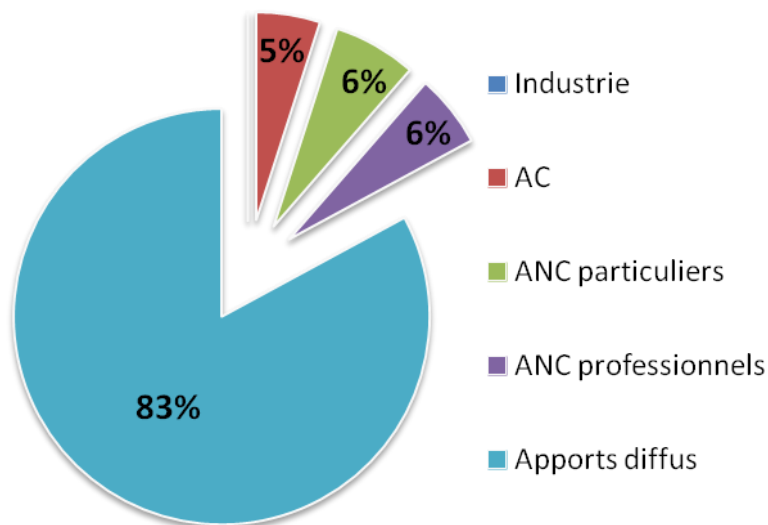


Figure 16 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Porlous (Source : état des lieux du SAGE)

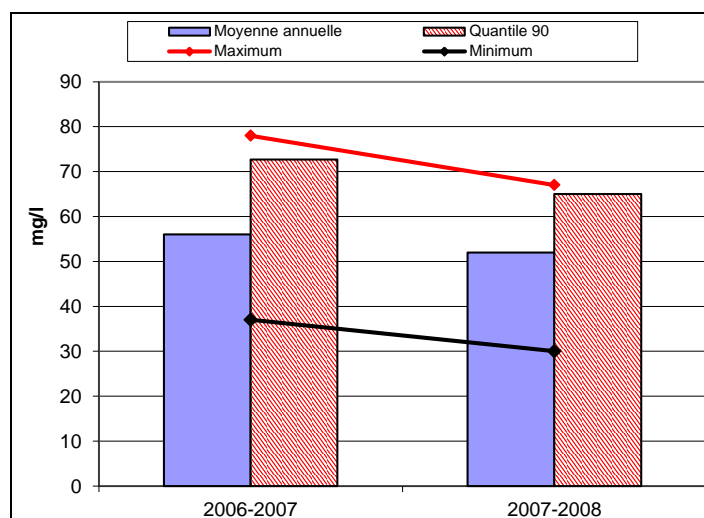


**Figure 17 : bilan des apports en azote sur le bassin du Porlous (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)**

### Le Saint Anne

Le flux total annuel d'azote est estimé à 3 t en 2007-2008 pour un flux moyen de 4 t entre les années hydrologiques 2006-2007 et 2007-2008.

Le nombre d'années de suivi est insuffisant pour définir une tendance significative de l'évolution des concentrations et des flux de nitrates dans le Saint Anne. Les mesures réalisées en 2013 montre que ce cours d'eau reste celui qui présente les plus fortes concentrations de nitrates sur le territoire du SAGE, avec des concentrations moyennes autour de 60 mg/l.



**Figure 18 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Saint Anne (Source : état des lieux du SAGE)**

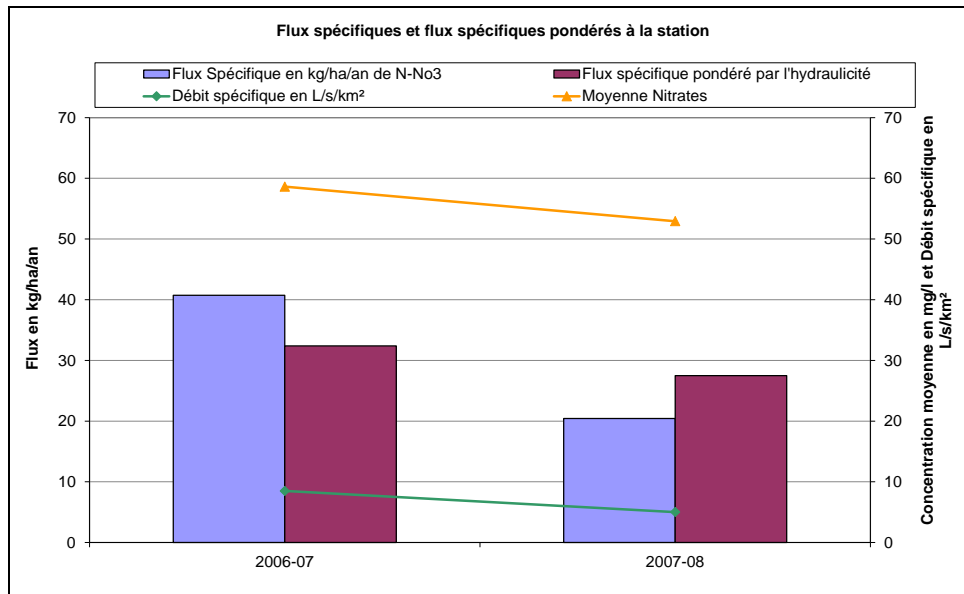


Figure 19 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Saint Anne (Source : état des lieux du SAGE)

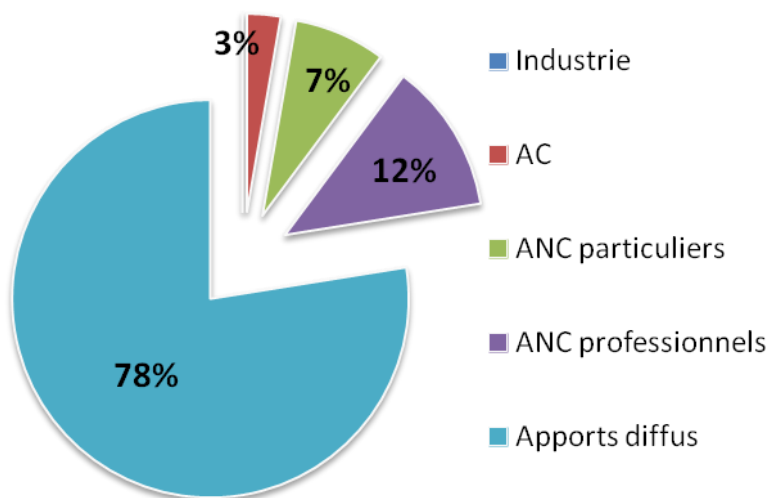


Figure 20 : bilan des apports en azote sur le bassin du Saint Anne (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)

### Le Lestrevet

Le flux total annuel d'azote est estimé à 27 t en 2011-2012 pour un flux moyen de 33 t entre les années hydrologiques 2002-2003 et 2011-2012.

Le suivi sur cette période montre une **tendance générale de diminution** des concentrations et des flux. **Les évolutions sont cependant très lentes**. La charte de territoire fixe un objectif de 27 mg/l en 2015 pour ce cours d'eau.



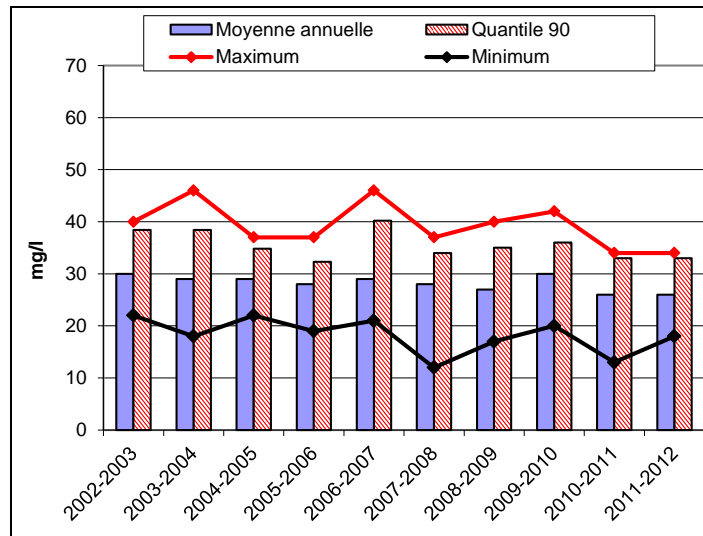


Figure 21 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Lestrevet (Source : état des lieux du SAGE)

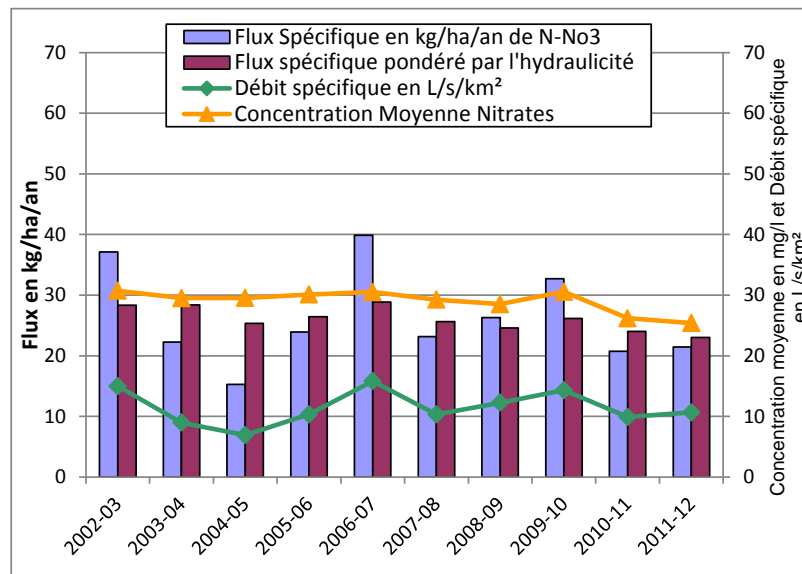
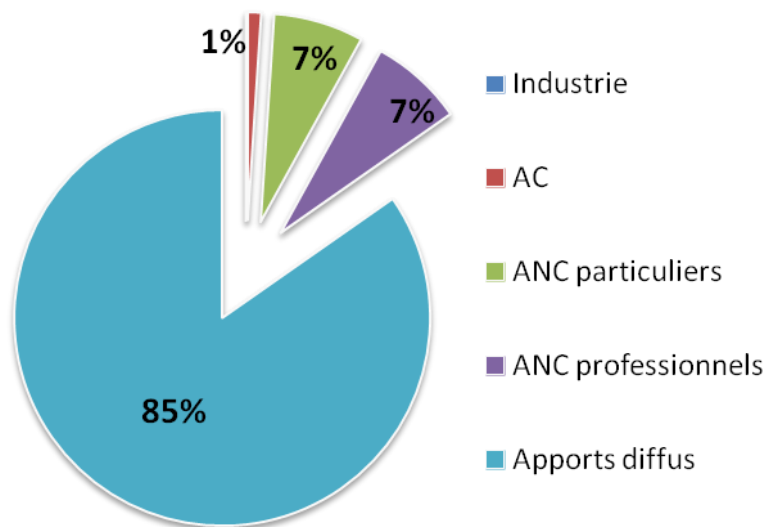


Figure 22 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Lestrevet (Source : état des lieux du SAGE)

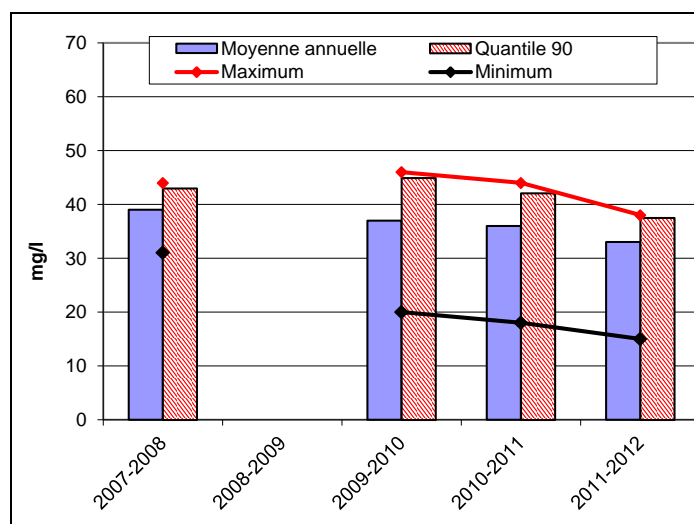


**Figure 23 : bilan des apports en azote sur le bassin du Lestrevet (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)**

#### Le Kergaoulédan

Le flux total annuel d'azote est estimé à 41 t en 2011-2012 pour un flux moyen de 46 t entre les années hydrologiques 2009-2010 et 2011-2012.

On dispose de peu d'années de suivi de ce cours d'eau. On observe **une diminution des concentrations qui demande cependant à être confirmée dans les années à venir**, notamment par rapport à l'objectif de 33 mg/l en 2015 défini par la charte.



**Figure 24 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Kergaoulédan (Source : état des lieux du SAGE)**

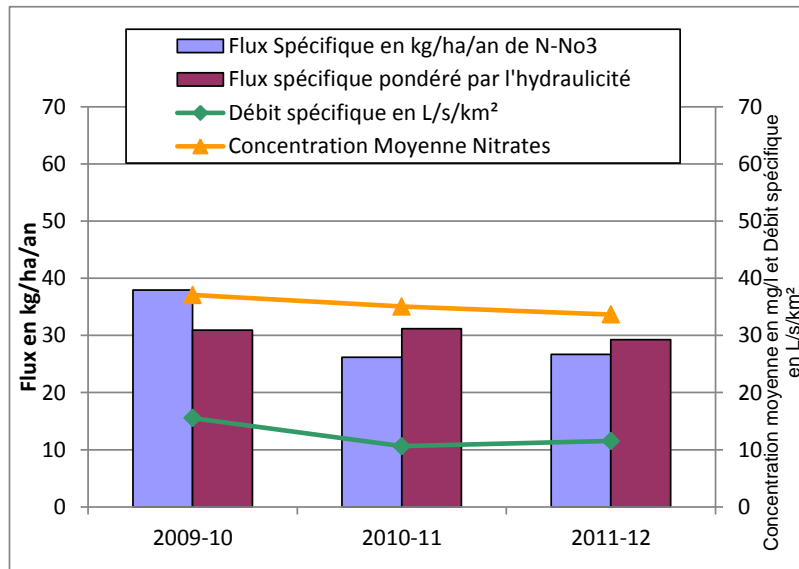


Figure 25 : évolution des concentrations en nitrates dans le cours d'eau du Kergaoulédan (Source : état des lieux du SAGE)

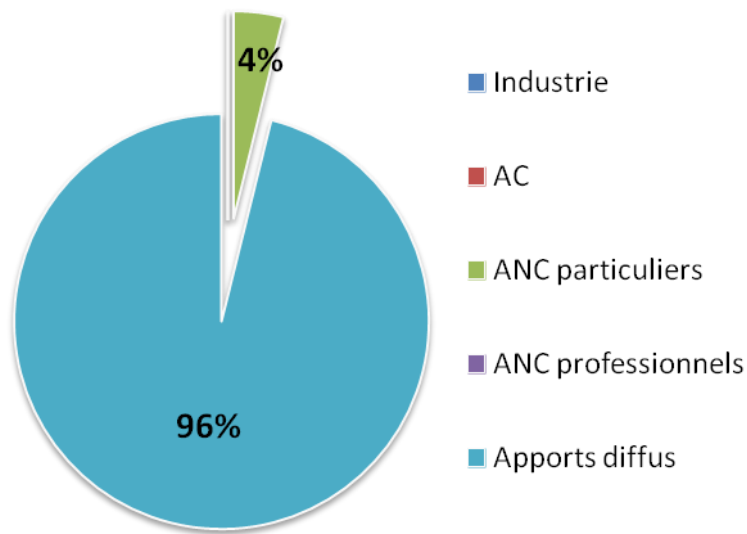


Figure 26 : bilan des apports en azote sur le bassin du Kergaoulédan (Source : calculs de l'état des lieux du SAGE)

## V.3. LE PHOSPHORE

---

### A. GENERALITES

Contrairement aux cycles biogéochimiques des éléments tels que l'azote, le carbone, l'oxygène ou l'eau, le cycle du phosphore ne comporte pas de composante gazeuse en quantité significative. Sa disponibilité est essentiellement liée à **l'altération des roches et aux sources d'origines anthropogéniques** (assainissement/agriculture). Bien que le sol contienne une grande quantité de phosphore seule une part est biodisponible, à savoir essentiellement les orthophosphates. Le phosphore est très souvent l'un des éléments limitant la croissance végétale des écosystèmes.

Les formes sous lesquelles le phosphore est analysé dans les eaux superficielles sont donc classiquement :

- les **ortho-phosphates** qui correspondent aux formes les plus solubles et les plus directement assimilables par les plantes,
- le **phosphore total** qui correspond à l'ensemble des formes du phosphore dans l'eau : soluble, particulaire et organique.

Le phosphore n'est pas un élément toxique pour la faune aquatique mais peut l'être indirectement dans la mesure où il constitue l'un des paramètres nutritifs majeurs de la croissance des végétaux. Dans les **eaux douces**, il constitue souvent le paramètre nutritif limitant l'eutrophisation (développement excessif d'algues et de phytoplanctons). Outre les problématiques engendrées sur la faune aquatique, l'eutrophisation peut également interférer à de forts taux avec les systèmes de traitement de l'eau de consommation et causer des problèmes d'ordres sanitaires (libération de cyanotoxines).

### B. QUALITE DES EAUX VIS-A-VIS DES PARAMETRES PHOSPHORE

#### 1) *PARAMETRE ORTHOPHOSPHATES*

La DCE fixe à 0,5 mg/l le seuil de bon état des eaux pour le paramètre orthophosphates. Selon les données de l'état des lieux, **tous les cours d'eau du territoire montrent une qualité de l'eau conforme au bon état** pour le paramètre orthophosphates.

Seul le cours d'eau du **Caon montre des concentrations moyennes qui s'approchent de la valeur seuil de bon état, et qui dépassent de manière ponctuelle**. Les concentrations moyennes en orthophosphates observées sur ce cours d'eau sont stables depuis 2006-2007.

#### 2) *PARAMETRE PHOSPHORE TOTAL*

La DCE fixe à 0,2 mg/l le seuil de bon état des eaux pour le paramètre phosphore total.

Phosphore total (mg/l)	Masse d'eau concernée		2004-05		2005-06		2006-07		2007-08		2008-09		2009-10		2010-11		2011-12		2012-13	
			nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	Nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)	nb	valeur (mg/l)
Cours d'eau	Code	Nom																		
Caon	FRGC20	Baie de Douarnenez	4	0,22	2	0,19	6	0,37	2	0,42										
Stalas	FRGR1313	Le Stalas et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer										7	0,17	4	0,24	2	0,38	7	0,3	
Lapic	FRGR1324	Lapic et ses affluents depuis la source jusqu'à l'embouchure	4	0,1	4	0,06	6	0,13	4	0,2	4	0,35	9	0,26	7	0,32	3	0,45	7	0,33
Ty Mark	FRGC20	Baie de Douarnenez	1	0,04	3	0,35	3	0,04	2	0,09	1	0,78								
Aber	FRGR0076	L'Aber de Crozon depuis la source jusqu'à la mer																	5	0,22
Kelerec sud	FRGC20	Baie de Douarnenez	3	0,08	2	0,73	4	0,11	2	0,11										
Kerharo	FRGR0075	Kerharo depuis la source jusqu'à la mer	4	0,1	1	0,04	6	0,08	3	0,17	3	0,17	9	0,15	7	0,19	5	0,17	7	0,25
Kelerec nord	FRGC20	Baie de Douarnenez	4	0,05	2	0,68	6	0,1	2	0,08										
Pentrez	FRGC20	Baie de Douarnenez	4	0,06	3	0,05	5	0,07	4	0,12	4	0,15	9	0,16	7	0,14	3	0,27	7	0,19
Ris	FRGR0077	Le Nevet et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	4	0,17	8	0,11	8	0,07	13	0,06	12	0,07	15	0,07	7	0,18	14	0,09	7	0,4
Ty Anquer	FRGC20	Baie de Douarnenez	4	0,05	3	0,05	6	0,13	2	0,12	1	0,1			1	0,03				
Lestrevet	FRGR1357	Le ruisseau de Plomodiern et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	4	0,06	3	0,05	6	0,07	2	0,06	4	0,16			1	0,03				
Trezmalouen	FRGC20	Baie de Douarnenez					5	0,06	2	0,05	2	0,12			1	0,03				
Caméros	FRGC20	Baie de Douarnenez	4	0,04	2	0,07	6	0,05	2	0,05	2	0,19			1	0,03				
Kerscampen	FRGC20	Baie de Douarnenez	4	0,03	2	0,04	6	0,06	2	0,05										

Tableau 8 : concentrations moyennes en phosphore total par cours d'eau (Source : EPAB, 2013)

Un certain nombre de cours d'eau présentent des concentrations qui dépassent parfois le seuil de bon état pour le paramètre phosphore total, de manière ponctuelle ou plus régulièrement.

Le Caon, le Stalas et le Lopic montrent ainsi un dépassement régulier du seuil de 0,2 mg/l. D'autres cours d'eau, tels que le Kerlerec sud, le Kerharo, le Pentrez, le Ris et l'Aber dépassent le seuil uniquement de manière très ponctuelle. Dans le cas de l'Aber, on ne dispose cependant de données que sur une année hydrologique.

Il est cependant important de remarquer que les **campagnes de mesures sont réalisées par temps de pluie**. Ces résultats sont donc à relativiser et à interpréter comme des **valeurs hautes** quant au niveau de concentration en phosphore.

## C. ORIGINE DU PHOSPHORE ET HIERARCHISATION DES APPORTS

L'interprétation des observations de la qualité des eaux vis-à-vis du paramètre phosphore sont délicates compte des différentes formes de phosphore, de la grande variabilité de leur concentration et de leur grande dépendance aux conditions hydro-climatiques.

La méthode d'analyse des origines possibles du phosphore dans les cours d'eau consiste ainsi à observer les variations annuelles des concentrations mesurées :

- les sources d'apports ponctuelles (rejets domestiques et industriels) sont plutôt stables dans le temps. Leur impact est donc uniquement lié à leur dilution dans le milieu, s'avérant donc marqué en période d'étiage lorsque l'acceptabilité du milieu récepteur est faible. Ces apports se font plutôt sous forme dissoute.
- les apports agricoles diffus sont associés aux périodes d'érosion, correspondant plutôt aux périodes de crues. Ces apports sont majoritairement des apports particuliers.

La comparaison des variations de la concentration en phosphore avec celles du débit journalier permet de préciser l'origine possible des apports.

L'augmentation des concentrations en période pluvieuse peut provenir :

- d'apports dissous issus de déversement d'eaux usées, conséquence d'une mauvaise maîtrise hydraulique des réseaux et des unités de traitement ;
- d'apports particuliers : phénomènes d'érosion de sols agricoles.

En période d'étiage, les augmentations de concentrations s'explique par :

- des rejets ponctuels liés à l'assainissement conjugués à une faible acceptabilité du milieu récepteur (diminution de la dilution et ralentissement des écoulements) ;
- elles peuvent également être liées à des pluies provoquant des apports particuliers conjugués à une faible acceptabilité du milieu récepteur (diminution de la dilution et ralentissement des écoulements).

**A noter :** on ne dispose pas actuellement d'informations précises sur les écoulements dans le territoire du SAGE. Les informations de débit sont estimées par extrapolation des données de la station de jaugeage du Steir.

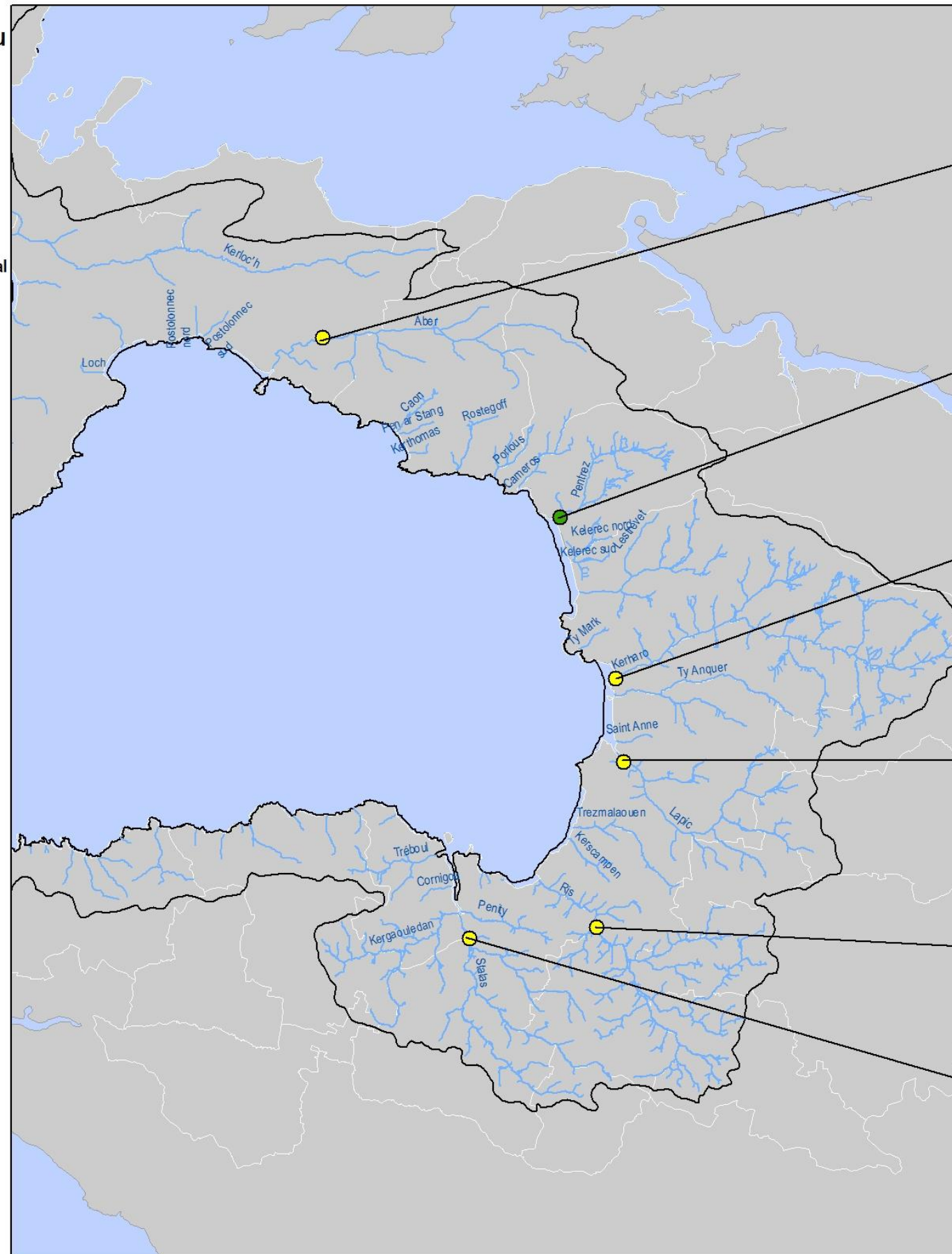
### Qualité des cours d'eau vis-à-vis du paramètre Phosphore Total

□ Périmètre du SAGE  
— Réseau hydrographique

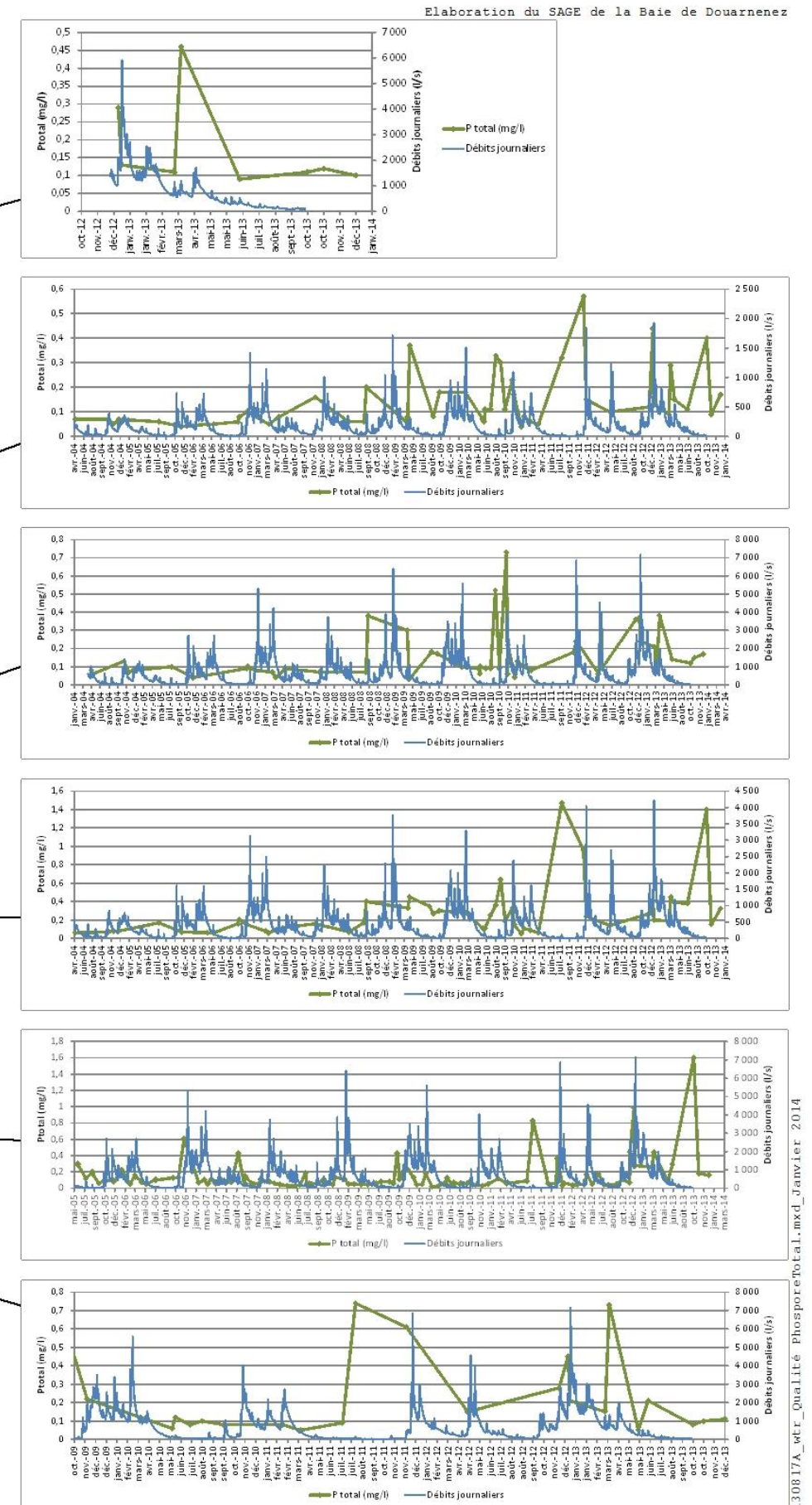
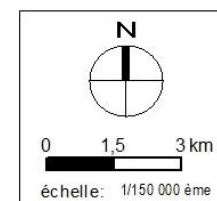
#### Concentration\* en phosphore total (classes SEQ Eau)

- Très bonne (< 0,05 mg/l)
- Bonne (0,05 - 0,2 mg/l)
- Moyenne (0,2 - 0,5 mg/l)
- Mauvaise (0,5 - 1 mg/l)
- Très mauvaise (> 1 mg/l)

\* Concentration moyenne sur l'année hydrologique 2012-2013, mesures en période pluvieuse.



Sources, références :  
BD Carto, BD Carthage  
EPAB



130817A\_sdr\_Qualite\_PhosphoreTotal.mxd\_Janvier 2014

Sur l'**Aber**, on dispose d'informations que sur la seule année 2013. Les observations seront à confirmer avec les données des prochaines années. Les mesures disponibles montrent un pic entre mars et avril. Les concentrations sont stables par ailleurs, on ne dispose cependant pas de mesures sur la période juillet à septembre. Les apports sur ce bassin semblent ainsi plutôt liés à une pollution diffuse d'origine agricole.

Sur le **Kerharo**, les pics observés en 2012 et 2013 sont répartis à plusieurs périodes de l'année, et semblent donc montrer que les apports sont liés à des pollutions diffuses. On observe également des pics estivaux en 2008 et 2010. Ils pourraient induire une pollution ponctuelle liée à des apports domestiques ou industriels, mais cela reste difficile à déterminer compte tenu que les mesures ont été réalisées par temps de pluie.

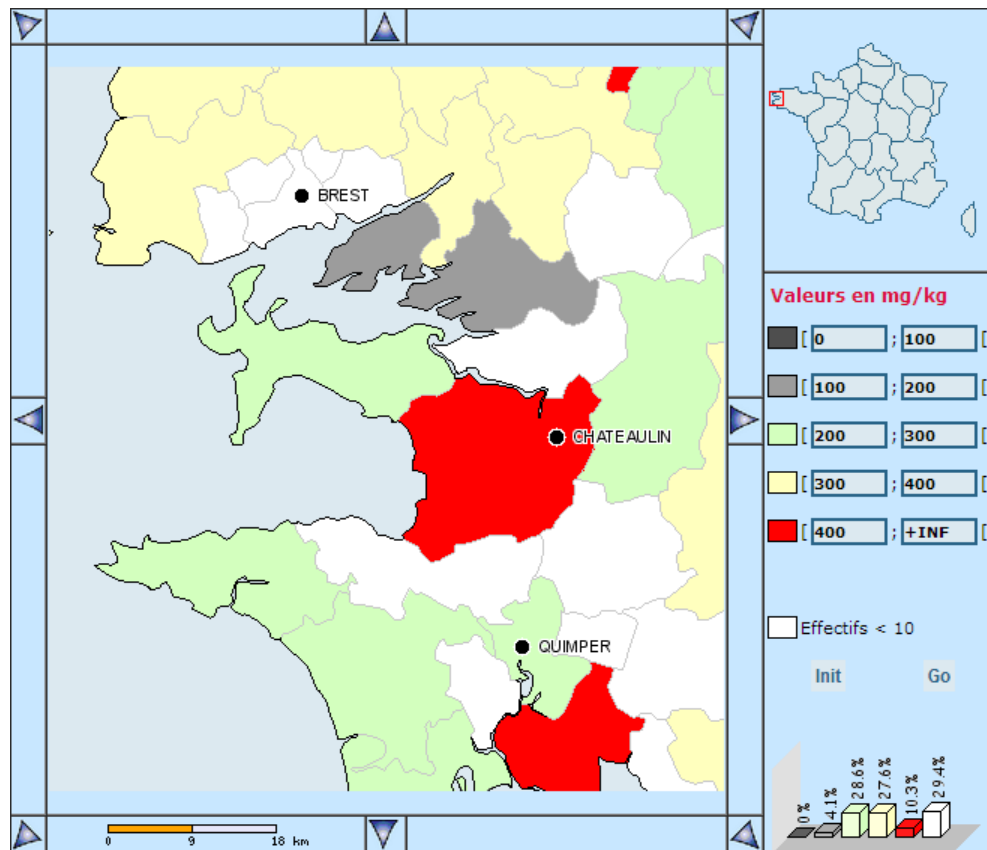
Des pics de concentration sont également observés à plusieurs périodes de l'année sur le **Ris**, probablement liés à des apports diffus. Les pics de concentrations les plus forts sont observés en période estivale, sans qu'ils semblent correspondre à des augmentations sensibles du débit. Il est donc possible que ces pics observés en période estivale soient en partie liés à des apports ponctuels mais il n'est pas possible de le confirmer au regard des modalités de suivi du phosphore.

Sur le **Stalas** les pics de concentration sont observés à différentes périodes de l'année. Les apports semblent ainsi liés à des pollutions diffuses. Le pic important observé à l'été 2011, qui ne coïncide pas avec une augmentation du débit, pourrait également induire l'impact de rejets ponctuels.

Sur le **Lapic et le Pentrez**, les pics de concentration de phosphore total sont observés à différentes périodes de l'année. Les apports diffus d'origine agricole semblent donc être impliqués. Comme pour le Ris, les pics de concentrations les plus forts sont cependant observés en période estivale, sans variation significative du débit journalier, et pourraient impliquer les apports de rejets ponctuels. Mais comme pour les autres observations, les modalités de suivi du phosphore, en période de pluie, ne permettent pas de confirmer l'impact des rejets ponctuels.

La carte suivante présente les résultats des mesures du phosphore assimilable présent dans les sols.

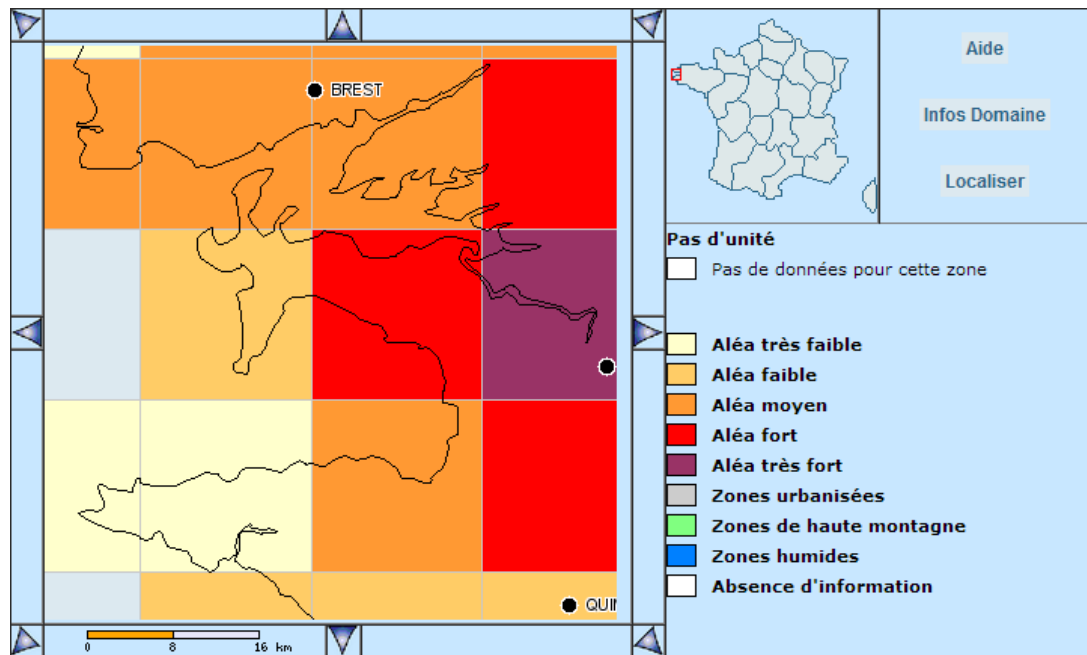




**Figure 27 : concentration de phosphore assimilable dans les sols par canton (valeur médiane 2005-2009, source : BDAT, GIS Sol)**

Les stocks de phosphore dans les sols sont importants dans certains secteurs du territoire du SAGE. Le canton du Châteaulin montre ainsi des concentrations élevées de phosphore extractible, supérieures à 400 mg/kg de sol.

Le niveau de risque d'érosion des sols est représenté sur la carte suivante.



**Figure 28 : aléa d'érosion prépondérant par cellule de grand domaine « pédologie » (source : INDIQUASOL, GIS Sol)**

Le niveau de l'aléa d'érosion des sols varie de très faible à fort sur le territoire du SAGE. Dans le secteur du canton de Châteaulin qui montre les teneurs de phosphore dans les sols les plus fortes, l'aléa d'érosion varie de moyen à fort.

Ces caractéristiques montrent que les apports de phosphore par ruissellement, sous forme particulière, vers les cours sont susceptibles de contribuer significativement à la quantité de phosphore mesurée dans les cours d'eau, dans le secteur du canton de Châteaulin en particulier.

## V.4. LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### A. GENERALITES

Les pesticides interviennent dans l'évaluation du bon état au sens de la Directive Cadre sur L'Eau au niveau de :

- **l'évaluation de l'état chimique** qui repose sur le respect de concentrations maximales admises et d'un objectif de réduction des rejets de 41 substances polluantes réparties comme suit :
  - 20 substances prioritaires et 13 substances prioritaires dangereuses (figurant à l'annexe 10 de la Directive 2000 /60/CE modifiée par l'annexe II de la Directive 2008/105/CE du 16 décembre 2008),
  - 8 substances supplémentaires (figurant dans la liste 1 de la Directive 76/464/CE et dans l'annexe 9 de la Directive 2000/60/CE).

Rappel des valeurs seuils pour les pesticides identifiés comme substances prioritaires :

Nom de la substance	Valeur seuil ( $\mu\text{g/l}$ )
Alachlore	0,3
Anthracène	0,1
Atrazine	0,6
Chlorfenvinphos	0,1
Chlorpyrifos	0,03
Diuron	0,2
Endosulfan	0,005
Lindane	0,02
Isoproturon	0,3
Simazine	1
Trifluraline	0,03

**Tableau 9 : valeurs seuils identifiés comme des substances prioritaires**

La plupart de ces molécules, à l'exception de l'isoproturon, ne sont plus homologuées en France.

L'annexe III de la directive 2008/105/CE liste les substances soumises à révision pour leur possible identification comme substance prioritaire ou comme substance dangereuse prioritaire. Parmi elles : l'AMPA, le Glyphosate, le Bentazone et le Mecoprop.

- **l'évaluation de l'état écologique** : l'arrêté du 25 janvier 2010 liste les polluants spécifiques de l'état écologique et les normes de qualité environnementales (NQE) correspondantes à prendre en compte dans l'évaluation de l'état écologique des eaux de surfaces continentales. Parmi ces polluants, 5 herbicides listés dans le tableau suivant :

Nom de la substance	Code SANDRE	NQE Moyenne annuelle ( $\mu\text{g/l}$ )*
Chlortoluron	1136	5
Oxadiazon	1667	0,75
Linuron	1209	1
2,4 D	1141	1,5
2,4 MCPA	1212	0,1

**Tableau 10 : normes de qualité environnementales (NQE) de 5 herbicides appartenant à la liste des polluants spécifiques de l'état écologique**

Les normes qui s'appliquent dans le cadre de **l'alimentation en eau potable** permettent également d'évaluer le niveau de qualité des eaux vis-à-vis des pesticides.

- Pour les eaux brutes, la norme fixe un seuil de 2  $\mu\text{g/l}$  par substance et de 5  $\mu\text{g/l}$  toutes substances confondues.
- Pour les eaux distribuées, la norme fixe un seuil de 0,1  $\mu\text{g/l}$  par substance et de 0,5  $\mu\text{g/l}$  toutes substances confondues. Ces seuils correspondent à la norme de bon état fixé par la directive sur les eaux souterraines.

## B. QUALITE DES EAUX DE SURFACE

La concentration en produits phytosanitaires est évaluée à partir des mesures réalisées sur 5 cours d'eau du territoire (listés ci-dessous) en 2012.

Les résultats montrent que **les concentrations en pesticides restent conformes aux seuils de bon état chimique et écologique sur l'ensemble des cours d'eau** qui sont suivis sur le territoire.

En analysant les résultats de manière plus fine, au regard des normes sanitaires fixées pour la consommation humaine (et qui constitue un indicateur intéressant y compris pour les ressources qui ne sont pas exploitées actuellement), **il apparaît que chaque cours d'eau dépasse au moins une fois le seuil de 0,1 µg/l par substance**. La norme de 0,5 µg/l toutes substances confondues est systématiquement respectée, **à l'exception du Stalas dont la concentration en glyphosate dépasse seule ce seuil sur une analyse**.

Selon les analyses réalisées en 2012 :

- Le Pentrez montre des dépassements pour deux substances : l'isoproturon et l'AMPA.
- Le Kerharo montre également des dépassements pour deux substances : le métaldéhyde et l'AMPA.
- Le Laptic dépasse le seuil avec le glyphosate sur une analyse.
- Le Ris dépasse la norme de qualité avec la molécule de glyphosate sur plusieurs analyses,
- Le Stalas, comme évoqué précédemment, montre, sur le glyphosate seul, un pic de concentration supérieur au seuil de 0,5 µg/l toutes substances confondues, sur une seule analyse réalisée au cours de l'année.

Les normes fixées pour les eaux brutes sont néanmoins respectées sur l'ensemble des cours d'eau suivis sur le territoire du SAGE.

## C. QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

D'après l'analyse de l'Agence de l'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la DCE, **l'état de la masse d'eau souterraine de la baie de Douarnenez est défini comme « bon » pour le paramètre pesticide**. Les pesticides apparaissaient comme un paramètre déclassant sur la période 2007 à 2009, c'est une amélioration de la qualité mesurée en 2010 qui a motivé le classement de cette masse d'eau en bon état.

Les mesures de suivi de la qualité des eaux souterraines centralisées dans la banque de données ADES montrent que les concentrations de pesticides mesurées dans la masse d'eau de la baie de Douarnenez sont conformes aux seuils de 0,1 µg/l par substance et de 0,5 µg/l toutes substances confondues. Ces résultats semblent donc confirmer la bonne qualité de la masse d'eau souterraine vis-à-vis des pesticides.

## D. L'ORIGINE DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

### L'usage agricole

Compte tenu des surfaces où sont utilisés ces produits, l'agriculture constitue le principal utilisateur, en termes de volume. Suite aux contrôles réalisés dans le cadre du plan Eco-phyto 2018 (qui vise à réduire de moitié l'utilisation de ces produits à l'horizon 2018), tous les pulvérisateurs sont à priori conformes à la réglementation. L'ensemble des pulvérisateurs de plus de 5 ans ayant une rampe de plus de 3 m doivent avoir fait l'objet d'un contrôle (pastille verte).

L'utilisation de techniques alternatives reste limitée selon l'enquête SRISE réalisée sur le périmètre du contrat territorial 2009-2011.

### L'usage non agricole

#### - Par les collectivités

Les collectivités territoriales ont recours aux produits phytosanitaires pour **entretenir les espaces publics**. Des démarches sont engagées pour sensibiliser les communes à faire évoluer leurs pratiques. Cette évolution se heurte souvent aux moyens à mobiliser et aux réticences d'ordre « sociologique » de la population (entretien des cimetières, stades, etc.).

Une **charte de désherbage** a ainsi été mise en place pour engager les collectivités dans ces évolutions. Selon le bilan établi lors de l'état des lieux du SAGE, 12 communes disposent d'un **plan de désherbage**, 4 communes ont signé la charte de désherbage et 4 sont en cours de signature (23 communes concernées par le périmètre du SAGE).

#### - Par les gestionnaires d'infrastructures

Depuis 2007 les **routes départementales du Finistère sont entretenues sans l'utilisation de produits phytosanitaires**.

D'après les informations collectées dans le cadre de l'état des lieux du SAGE, la **quasi-totalité des routes intercommunales et communales sont également entretenues par fauchage**, sans utilisation de produits phytosanitaires.

Les **zones d'activité** semblent également être majoritairement entretenus mécaniquement ;

#### - Par les particuliers

Les quantités utilisées et les conditions d'utilisation par les particuliers sont difficiles à établir. Deux **chartes** associant les jardineries du territoire ont été mises en place sur les secteurs de Douarnenez et de Crozon. Ces chartes ont pour objectif **d'informer et sensibiliser le grand public, et de promouvoir les techniques alternatives**.

L'observation des volumes de vente des 6 établissements du territoire qui adhèrent à ces chartes montre que malgré une légère hausse entre 2010 et 2011, +2,5%, **la vente de produits phytosanitaires a diminué de 27% entre 2007 et 2011**.

En 2010, 21 140 kilos de produits phytosanitaires ont été vendus sur le territoire du SAGE, tous usages confondus, agricoles et non agricoles, en baisse de 15% depuis 2008. Parmi les molécules les plus couramment mesurées dans les eaux du territoire, l'isoproturon est principalement utilisé en agriculture. Le glyphosate est quant à lui utilisé en agriculture et à des fins non agricoles.

**A noter :** un projet de loi en discussion prévoit l'interdiction de la vente aux particuliers à l'horizon 2022 et l'encadrement de l'utilisation par les collectivités à l'horizon 2020.

## V.5. LES AUTRES POLLUANTS

---

L'état écologique est également évalué à partir de **polluants spécifiques**. **Des dépassements pour le cuivre et le zinc sont observés sur l'Aber de Crozon** par rapport aux normes de qualité environnementale (NQE) précisé dans l'arrêté ministériel fixant les critères d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau.

L'attention se porte récemment sur d'autres substances polluantes, telles que les substances médicamenteuses. **La connaissance scientifique quant à l'impact de la présence de ces substances dans les milieux naturels reste encore partielle mais tend à montrer une modification des gamètes mâles (féminisation) chez certaines espèces de poissons. Il n'existe pas actuellement de réseau de suivi de ces substances sur le territoire du SAGE.**

## V.6. PERCEPTION DES ACTEURS

---

Aux yeux des acteurs du territoire, la qualité des eaux sur le territoire renvoie à plusieurs enjeux. **Le lien est ainsi directement établi entre la qualité des eaux, les flux de nitrates en particulier, et les phénomènes de marées vertes** avec toutes les conséquences qu'elles impliquent (cf. chapitre sur les marées vertes III.3).

La qualité des eaux vis-à-vis de l'azote et du phosphore est également associée **aux phénomènes de prolifération du phytoplancton en mer** et aux altérations par les **phycotoxines** qu'ils peuvent provoquer (cf. chapitre sur le phytoplancton III.1).

L'enjeu de la qualité de l'eau est aussi perçu par le biais des **coûts de traitement pour la production d'eau potable**. La dégradation des ressources exploitées pour l'eau potable, superficielles ou souterraines, nécessite la mise en place de filières de traitement spécifiques dans les usines, donc des coûts supplémentaires qui sont répercutés sur la facture d'eau des usagers.

L'usage des eaux, pour l'alimentation en eau potable en particulier, implique un enjeu de **santé publique** et de confiance des consommateurs dans l'eau du robinet. Cet enjeu est particulièrement perçu vis-à-vis de la pollution par les micropolluants, dont les pesticides.

Au-delà de la dégradation de la qualité des eaux au regard des pollutions « classiques », les acteurs expriment des **interrogations quant aux répercussions d'autres types de pollution** dans les ressources en eaux, telles que les substances médicamenteuses (hormones, antibiotiques...).

Dans un contexte de territoire où de nombreuses actions ont d'ores et déjà été engagées, les attentes du SAGE portent moins sur la mise en place de nouvelles mesures que sur **l'appui des démarches existantes**, vis-à-vis de la maîtrise des apports agricoles en particulier. Le SAGE est particulièrement attendu en tant qu'outil de **confortation et de partage d'objectifs et d'obligations de résultats dans le cadre d'une vision à long terme**. Le périmètre du SAGE constitue un périmètre cohérent d'intervention, il doit donc être le garant de la **coordination de l'ensemble des actions**

engagées sur le territoire et d'assurer la **concertation entre les différentes catégories d'acteurs**.

Il est attendu que le SAGE permette la mise en place d'une **gestion équilibrée pour associer la préservation de la qualité des eaux et le maintien des activités économiques**. La profession agricole accepte ainsi l'effort à partager, si les conditions sont compatibles avec son développement.

## V.7. CONCLUSIONS ET ENJEUX SUR LA QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX

Le SAGE doit permettre **d'appuyer les démarches engagées sur le territoire** pour maîtriser les apports de pollution vers les cours d'eau. Cet enjeu concerne à la fois la recherche d'un **fonctionnement satisfaisant des cours d'eau et de leurs usages**, mais également la **réponse à apporter aux altérations des eaux littorales** consécutives aux flux qui sont transférés vers la baie.

Le SAGE apparaît de ce point de vue comme un **outil de confortation et d'appui aux démarches engagées sur le territoire** dans le cadre de la charte de territoire, pour maîtriser les apports et les transferts de nitrates en particulier. Il doit pour cela **appuyer une vision et des objectifs partagés entre les acteurs**. Compte tenu de son périmètre, le SAGE doit assurer la **cohérence des actions** au regard des objectifs ainsi fixés et assurer la **coordination de l'ensemble des démarches** mises en œuvre.

Par rapport à la pollution par les **micropolluants**, l'action du SAGE passe par la **sensibilisation sur l'usage des produits phytosanitaires**. Elle doit viser **toutes les catégories d'usagers** : particuliers, collectivités et agriculteurs. Dans ce dernier cas, cela peut s'accompagner d'incitation au **développement de l'agriculture biologique**, en cherchant notamment à multiplier les débouchés pour ces productions avec des filières adaptées.

Le manque de connaissance et de recul vis-à-vis de l'impact d'**autres micropolluants comme les substances médicamenteuses** rend difficile la définition d'actions concrètes. Une **veille sur les avancées de la connaissance quant à la présence de ces substances dans les milieux, leurs conséquences et les moyens à mettre en œuvre** apparaît cependant nécessaire.

La préservation des ressources souterraines, et celle des ressources exploitées pour la production d'eau potable en particulier, peut nécessiter la mise en place d'**actions renforcées sur les aires d'alimentation des captages** (adaptation des pratiques agricoles, développement de l'agriculture biologique, etc.). **Le rapport de l'impact économique entre les mesures préventives et les mesures curatives pour la production d'eau potable doit notamment être pris en compte sur les territoires concernés.**

Aucun des captages situés sur le territoire du SAGE n'est intégré dans la démarche du Grenelle de l'environnement. Il peut cependant être envisagé, sur les captages qui apparaissent prioritaires au regard de la qualité de la ressource, de mettre en œuvre des **programmes apparentés à ceux des captages prioritaires Grenelle**.

Aux démarches visant à réduire les apports, il convient d'y **associer la maîtrise des transferts par ruissellement vers les milieux**. A ce regard, cet enjeu est étroitement lié à celui de la gestion des espaces, le bocage en particulier (cf. chapitre sur le maillage bocager VI.3).

## VI. QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

### VI.1. COURS D'EAU

#### A. GENERALITES

L'état biologique global des cours d'eau est caractérisé à partir de trois indicateurs mesurés sur les cours d'eau du territoire :

- Indice Poissons Rivières (IPR), qui caractérise les peuplements piscicoles en prenant en compte l'abondance, la diversité et la conformité des espèces présentes par rapport aux espèces théoriquement présentes (selon le type de cours d'eau), l'abondance de chaque classe d'âge,
- Indice Biologique Global Normalisé (IBGN), qui caractérise les peuplements de macro-invertébrés benthiques en prenant en compte l'espèce la plus sensible (taxon indicateur) et le nombre d'espèces présentes (diversité),
- Indice Biologique Diatomées (IBD), qui caractérise les peuplements de diatomées, reflétant la qualité physico-chimique de l'eau,

Ces éléments, agglomérés, permettent d'évaluer la qualité écologique globale des milieux aquatiques, tant en termes de qualité d'eau que d'habitat.

**A noter :** une grande partie de l'information sur l'état des milieux aquatiques du territoire est liée au diagnostic préalable réalisé dans le cadre du contrat territorial 2009-2011. Le territoire du contrat territorial ne couvre pas l'intégralité du territoire du SAGE.

#### B. QUALITE BIOLOGIQUE



Globalement, **l'état biologique apparaît bon sur une grande majorité des cours d'eau du territoire**. Seuls le Nevet, le Laptic et le Ty Anquer montrent une dégradation sur certains paramètres, l'état apparaît moyen vis-à-vis de l'Indice Biologique Diatomées pour les deux premiers et l'état du Ty Anquer est médiocre au regard de l'Indice Poissons Rivières. Il faut cependant remarquer que sur certains cours d'eau désignés en bon état les indices sont très proches des seuils de déclassement. Selon des travaux en cours, seule la masse d'eau du Laptic pourrait être reconnue comme non conforme au bon état écologique au regard du facteur morphologique. Le déclassement effectif de cette masse d'eau sera à confirmer.

La carte suivante présente la qualité biologique des cours d'eau du territoire. Les indices mesurés sur les stations de suivi sont détaillés dans le tableau présenté dans l'annexe 4.



Elaboration du SAGE de la Baie de Douarnenez

### Etat biologique des cours d'eau







-  Périmètre du SAGE
-  Réseau hydrographique

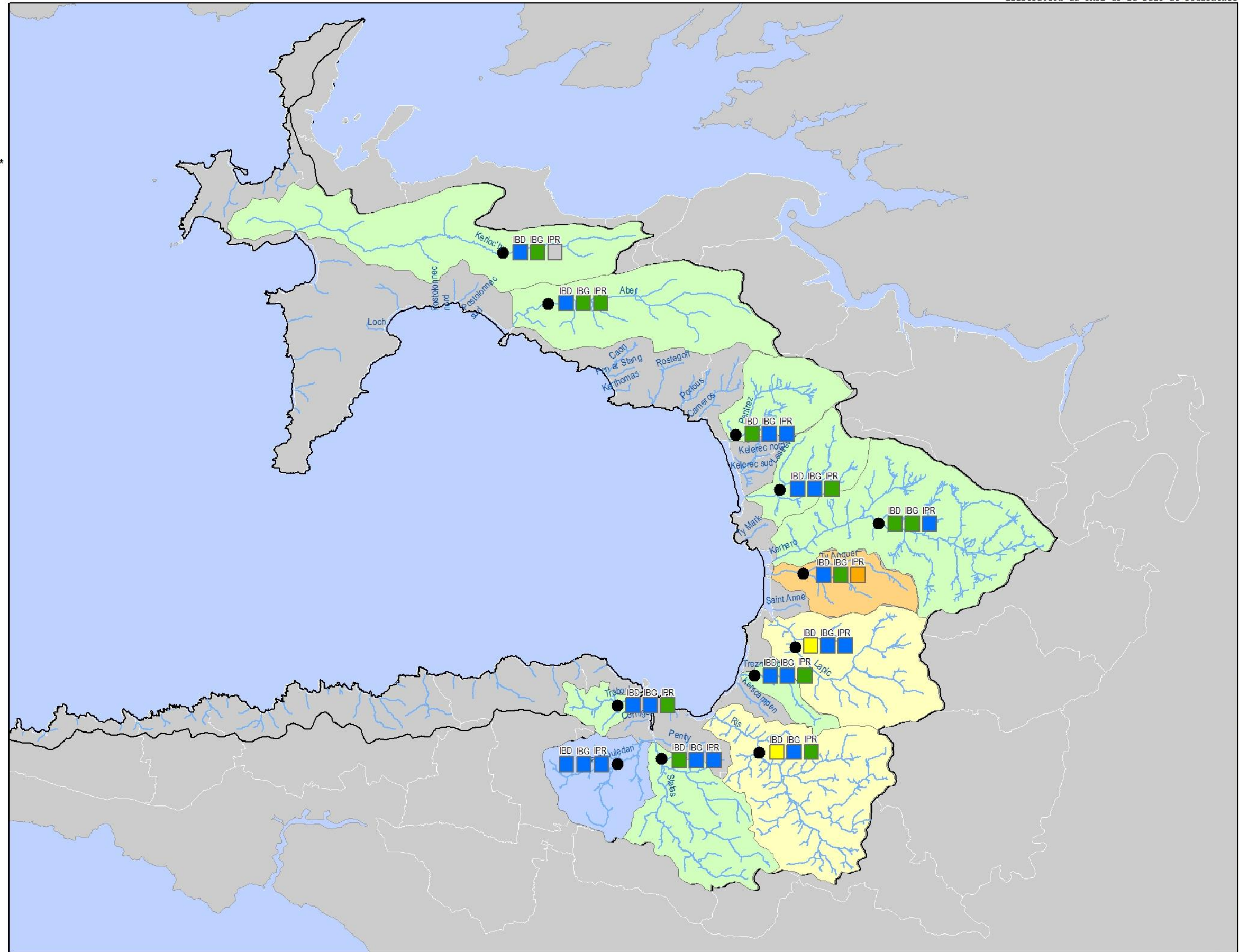
### Etat biologique des sous bassins\*

-  Très bon
-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre

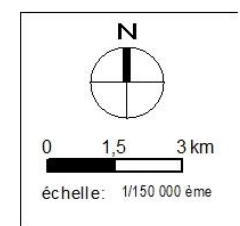
\*Etat vis-à-vis de l'indicateur le plus défavorable

### Indicateurs biologiques

-  Localisation de la station de suivi
-  Très bon
-  Bon
-  Moyen
-  Médiocre
-  Sans données



Sources, références :  
 OSUR AELB, 2010-2012  
 Données IPR, ONEMA  
 Données CCPCP-CCD1 CT, 2011-2012  
 BD Cartho, BD Carthage



130817A\_wtr\_CoursEau\_QualiteBiologique.mxd\_Janvier\_2014

## C. CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

L'état des lieux réalisé dans le cadre du contrat territorial a caractérisé la franchissabilité de 995 ouvrages recensés sur le territoire. Les ouvrages recensés correspondent pour la majorité à des ouvrages de franchissement.

Type d'ouvrage	Nombre	Part
Buses	582	58%
Digue	7	1%
Gué	26	3%
Passerelles	79	8%
Ponts	189	19%
Seuil	85	9%
Vanne	14	1%
Autres	13	1%
<b>Ensemble</b>	<b>995</b>	

**Tableau 11 : types d'ouvrages recensés impactant la continuité écologique (Source : CCPCP-CCDZ, 2011)**

Les ouvrages ont été classés selon leur niveau franchissabilité par trois espèces : truite fario, truite de mer et anguille. La répartition des ouvrages par classe de franchissabilité est présentée dans le tableau ci-dessous :



Classe de franchissabilité	Part des ouvrages (995 ouvrages caractérisés)
Franchissable	40%
Moyennement franchissable	25%
Infranchissable	30%
Franchissabilité non déterminée	3%

**Tableau 12 : niveau de franchissabilité des ouvrages recensés impactant la continuité écologique (Source : CCPCP-CCDZ, 2011)**

La carte suivante montre que la continuité d'une grande majorité des cours d'eau est impactée de manière significative par la présence d'ouvrages infranchissables ou moyennement franchissables, sur une part importante de leur linéaire, de l'amont à l'aval.



Elaboration du SAGE de la Baie de Douarnenez

### Franchissabilité des ouvrages sur cours d'eau



-  Périmètre du SAGE
-  Réseau hydrographique

#### Franchissabilité des ouvrages\*

Ouvrages ponctuels

-  Infranchissable
-  Moyennement franchissable

Ouvrages linéaires

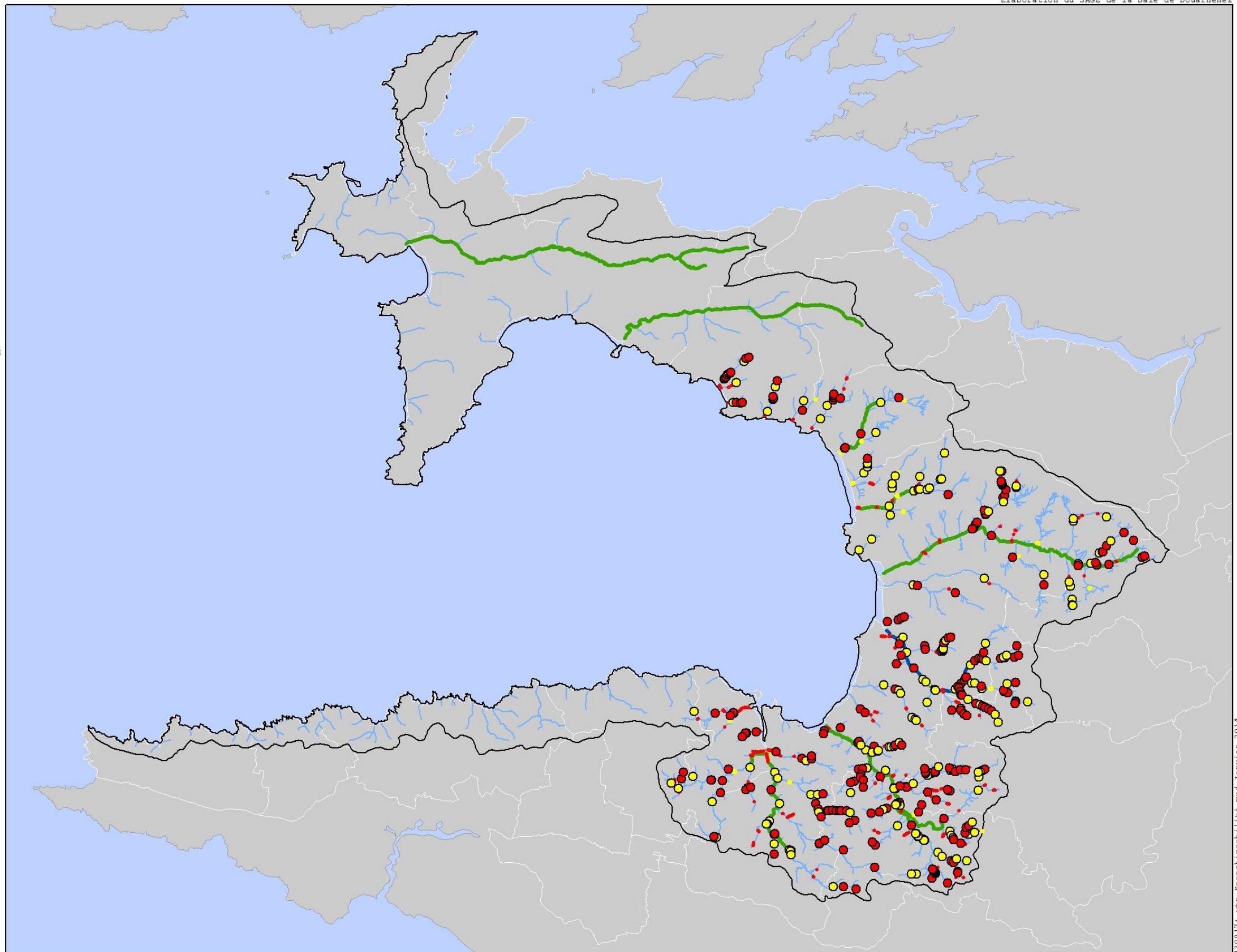
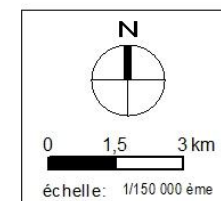
-  Infranchissable
-  Moyennement franchissable

(\* Niveau le plus limitant au regard des 3 espèces migratoires repères : Truite Fario, Truite de Mer, Anguille. Pour la lisibilité de la carte, seuls les ouvrages constituant un obstacle au franchissement sont affichés)

#### Classement des cours d'eau au titre du L214-17 CE

-  Liste 1 et 2
-  Liste 1

Sources, références :  
BD Cartho, BD Carthage  
EPAB



130817A\_mtr\_Franchissabilite\_mxd\_Janvier\_2014

SCE/2014

## D. HYDROMORPHOLOGIE DES COURS D'EAU

### 1) *DIAGNOSTIC FONCTIONNEL POUR LA GESTION PISCICOLE*

L'analyse de l'état fonctionnel réalisée dans le cadre du PDPG 2007-2008, sur les 5 contextes de gestion piscicole identifiés sur le territoire du SAGE, montre que :

- **Deux contextes, Stalas Nankou et Nevet, sont conformes** à l'état attendu au regard de leurs caractéristiques et des exigences des espèces piscicoles présentes.
- **Le contexte du Kerharo est reconnu comme perturbé** avec un objectif de restauration permettant de rétablir un état fonctionnel conforme à un horizon de 5 ans.
- **Deux contextes, Lapic et Aber de Crozon, apparaissent dégradés** et ne permettent pas d'envisager de rétablir un état conforme à moyen terme.

### 2) *LE DIAGNOSTIC MORPHOLOGIQUE ET PHYSIQUE DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE*

Un diagnostic des cours d'eau a été réalisé dans le cadre de la mise en place du volet milieux aquatiques du contrat territorial 2009-2012, afin d'élaborer le programme d'actions. Le contrat territorial couvre la majorité, mais pas la totalité, du territoire du SAGE. Le diagnostic vise notamment à caractériser l'état du lit mineur, des berges, de la ripisylve et du lit majeur des cours d'eau.

#### Lit mineur

**Plus de la moitié du linéaire de cours d'eau présente une sinuosité nulle à faible.**

Cette morphologie des lits se traduit par une diversité faible des profils d'écoulement et de la granulométrie des substrats en fond de cours d'eau. Les faciès de type courant représentent ainsi plus de 80% des profils, les autres profils de type plat et profond sont ainsi minoritaires sur les cours d'eau du territoire.

La granulométrie des substrats est à dominante grossière. Sa diversité est nulle à faible sur un peu plus de 20% du linéaire, ce qui signifie cependant qu'elle est acceptable sur le linéaire restant.

La densité de la végétation aquatique est nulle à faible sur plus de 70% du linéaire. Ce taux peut s'expliquer par l'ombrage important observé sur les cours d'eau.

#### Taux d'étagement des cours d'eau

Compte tenu de la nature des ouvrages présents (voir les informations du diagnostic réalisé dans le cadre du contrat territorial présentées précédemment), dont la majorité influence peu la ligne d'eau, et de la forte pente des cours d'eau, le taux d'étagement est globalement faible sur les cours d'eau du territoire.

Cours d'eau principaux	Longueur (m)	Nombre d'ouvrages	Hauteur de chute cumulée	Dénivellé naturel	Taux d'étagement cours principal
SAINT ANNE	1 286	8	4	37	11%
CAMEROS	6 199	18	2,95	146	2%
CAON	2 960	21	2,85	71	4%
CORNIGOU	1 230	17	6,4	38	17%
TREZMALAOUEN	6 436	21	2,8	111	3%
LESTREVET	7 993	27	3,4	192	2%
TREBOUL	6 062	23	5,4	68	8%
KERSCAMPEN	3 163	11	1,85	78	2%
KERGAOULEDAN	12 552	36	5,1	69	7%
KELEREC_NORD	3 779	13	0,5	62	1%
KERHARO	37 461	48	8,4	164	5%
KELEREC_SUD	3 351	3	0,15	40	0%
LAPIC	12 854	52	3	105	3%
PEN AR STANG	1 326	5	2	56	4%
PENITY	5 823	13	3	43	7%
PORLOUS	4 379	7	0	91	0%
RIS	26 636	83	8	130	6%
PENTREZ	16 299	19	3	137	2%
ROSTEGOFF	3 904	12	2	76	3%
STALAS	15 254	25	6	131	5%
TREZ BELLEC	908	6	1	40	3%
TY ANQUER	7 314	12	0	77	0%
TY MARK	1 424	4	0	38	0%
TOTAL	188 589	484	72	-	-

**Tableau 13 : taux d'étagement des principaux cours d'eau du SAGE (Source : EPAB, 2013)**

Les taux d'étagement les plus élevés sont observés sur le Saint Anne et sur le Cornigou, à 11% et 17% respectivement, soient des taux qui restent relativement bas. L'impact des ouvrages est donc plutôt à déterminer au regard de leur franchissabilité par les espèces piscicoles migratrices (voir informations précédentes) et du transport des sédiments.

### Berges et ripisylves

L'état fonctionnel de la ripisylve au regard de sa largeur et de sa continuité montre que **trois cours d'eau sont principalement concernés par une dégradation de leur ripisylve. Il s'agit du Ris, du Lopic et du Kerharo.**

Globalement, l'état de la ripisylve est considéré comme fortement altéré sur 20% du linéaire du réseau hydrographique, et moyennement altéré sur 19%.

La caractérisation de la stabilité des berges montre que celle-ci **est bonne sur 90% du linéaire**. Les problèmes d'érosion des berges restent donc ponctuels.

**La densité et la diversité des habitats des berges sont jugées nulle à faible sur près de 40% du linéaire de cours d'eau.**

Les principaux cours d'eau concernés par la dégradation des berges et de leurs habitats sont le Lopic, le Ris et le Kergaoulédan.

### Lit majeur

Les recensements réalisés sur le territoire, bien qu'incomplets, montrent cependant **le nombre important d'aménagements réalisés dans le lit majeur des différents cours d'eau** et qui sont susceptibles d'en perturber le fonctionnement (buses, réseaux de drainage, fossés, etc.).

### Annexes

Le petit chevelu hydrographique apparaît comme **étant dégradé sur 20% à 100% de leur linéaire** selon les cours d'eau concernés. La densité de ce chevelu hydrographique varie d'un bassin versant à un autre. Cette densité apparaît notamment faible sur les bassins du Ty Anquer et du Lopic.

Les cartes de synthèse de l'état des cours d'eau par bassin, réalisées dans le cadre du diagnostic du contrat territorial montrent un état global altéré des cours d'eau. **L'état d'une majorité des bassins diagnostiqués sont qualifiés comme étant très mauvais.** Les autres bassins (Trezmalaouen, Ty Anquer, Kerharo, Kelerec nord) sont définis comme étant de qualité moyenne. **Deux paramètres sont principalement impliqués, la morphologie des cours d'eau et la continuité écologique.**

Elaboration du SAGE de la Baie de Douarnenez

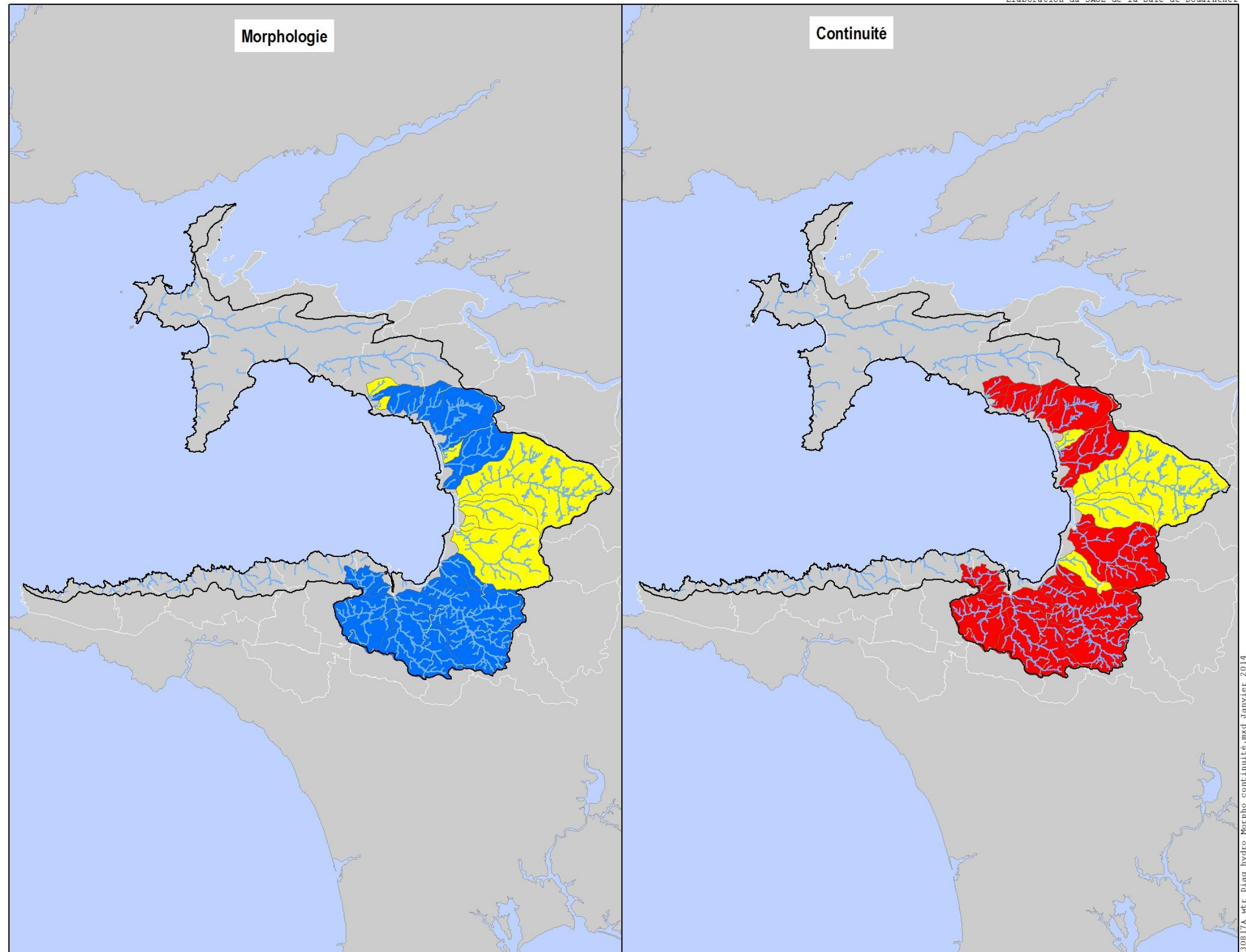
**Résultat du diagnostic hydromorphologique**

□ Périmètre du SAGE  
 — Réseau hydrographique

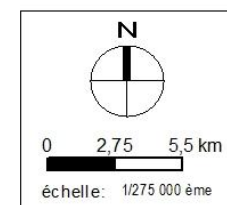
**Etat de la masse d'eau**

■ Bon état  
 ■ Etat moyen  
 ■ Etat très mauvais

(Diagnostic préalable du volet "milieux aquatiques", du contrat territorial de la Baie de Douarnenez, 2011-2012)



Sources, références :  
 BD Cartho, BD Carthage  
 EPAB



130817A\_wEE\_Diag\_Hydro\_Morpho\_cont\_inuite.mxd\_Janvier 2014

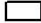

SCE/2014





Elaboration du SAGE de la Baie de Douarnenez

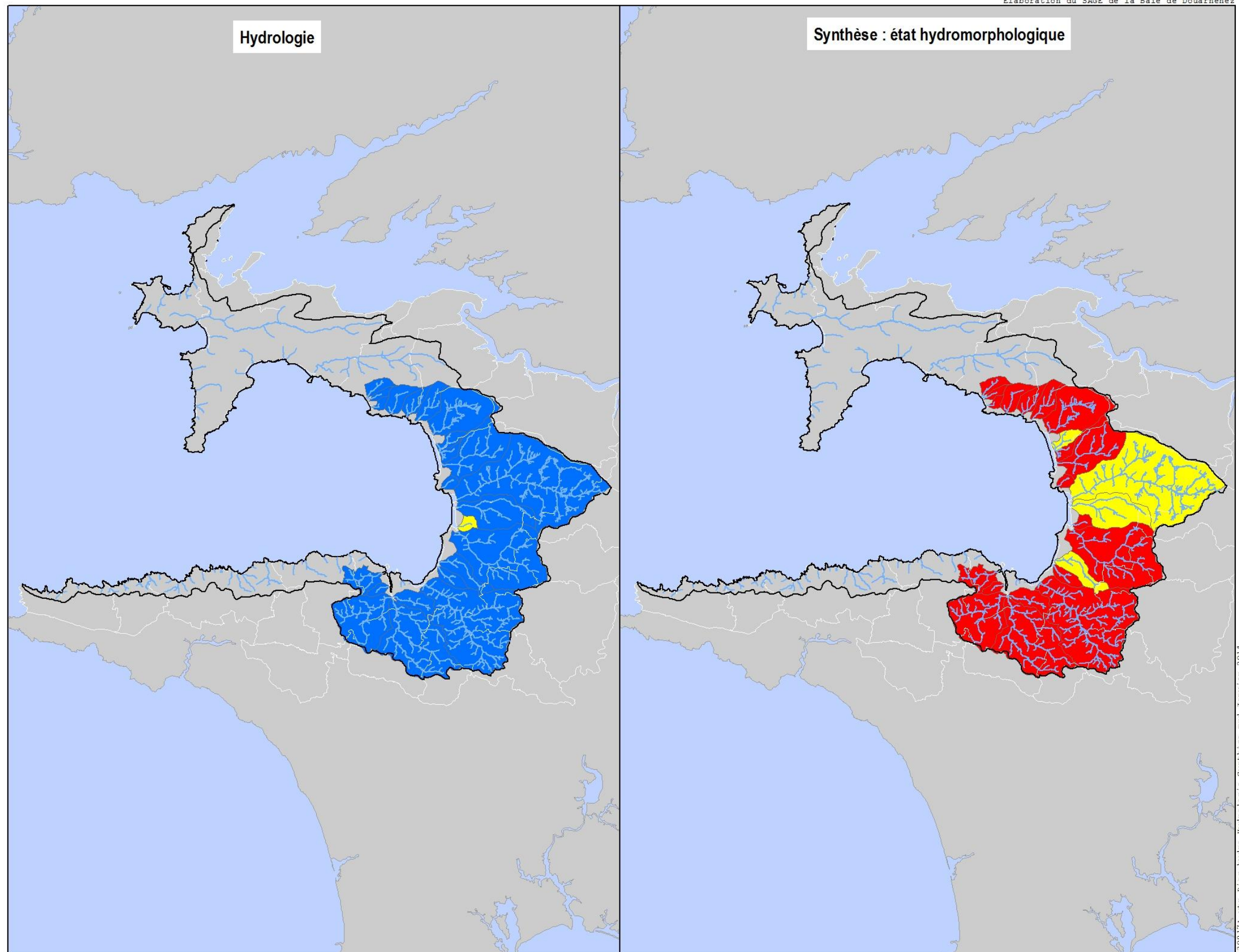
### Résultat du diagnostic hydromorphologique

 Périmètre du SAGE  
 Réseau hydrographique

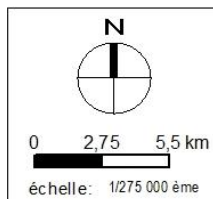
#### État de la masse d'eau

 Bon état  
 Etat moyen  
 Etat très mauvais

(Diagnostic préalable du volet "milieux aquatiques", du contrat territorial de la Baie de Douarnenez, 2011-2012)



Sources, références :  
 BD Cartho, BD Carthage  
 EPAB



130817A\_wtr\_diag\_hydro\_hydrologie\_Synthèse.mxd\_Janvier\_2014

SCE/2014

## E. L'ORIGINE DES PERTURBATIONS

Les perturbations de l'hydromorphologie des cours d'eau sont en grande partie liées aux **travaux hydrauliques** réalisés au cours des cinquante dernières années (rectification, recalibrage, reprofilage) pour faciliter le travail agricole. Le **remembrement agricole** a également induit la disparition des haies et donc intensifié les phénomènes de ruissellement et d'érosion des sols.

Le **développement de l'urbanisation** a également contribué aux perturbations du fonctionnement des cours d'eau. Les cours d'eau ont été affectés par des modifications directes (rectification, busage, etc.) et par l'intermédiaire de l'imperméabilisation des sols qui participe au ruissellement et à l'accélération de l'écoulement des eaux pluviales vers le cours d'eau.

La **mise en place d'ouvrages** (buses, digues, seuils, etc.), dans le cadre de l'urbanisation, de la réalisation d'infrastructures ou d'autres usages constitue un autre facteur important de perturbation du fonctionnement physique des cours d'eau, et des répercussions induites sur les autres aspects, la vie biologique en particulier.

## VI.2. ZONES HUMIDES ET AUTRES SITES REMARQUABLES

### A. GENERALITES

Les zones humides remplissent plusieurs fonctions tant hydrologiques, épuratrices que biologiques. Historiquement ces milieux ont subi de fortes pressions anthropiques liées à l'urbanisation, aux aménagements hydrauliques ou encore aux pratiques de drainage en espace agricole.

L'isolement, voire la disparition des ces milieux suite notamment à leur déconnexion avec les cours d'eau ont des conséquences importantes sur le fonctionnement des hydrosystèmes.

### B. CARACTERISATION DES ZONES HUMIDES RECENSEES SUR LE TERRITOIRE

Les **inventaires de zones humides ont été réalisés dans 18 des 23 communes du territoire du SAGE**. Ces inventaires s'intègrent dans l'inventaire permanent des zones humides du Finistère. Ils ont été réalisés à partir de 2010, des mises à jour sont prévues sans que les conditions et les fréquences ne soient définies pour l'instant.

Les zones humides s'étendent sur **2 789 ha et représentent 7% de la superficie totale du territoire du SAGE**. Ces zones humides sont constituées principalement de **prairies, de landes et de zones boisées**.

A partir des données connues, la part de ces zones humides utilisées pour **l'agriculture** (zones associées à la SAU d'après les données du RPG) représente, en moyenne, **un peu plus de la moitié de la superficie totale des zones humides du territoire**. Les surfaces où sont implantées des cultures agricoles ou des plantations sylvicoles représentent 7% de la superficie totale des zones humides.

Les zones humides recensées sur le territoire ont fait l'objet d'une analyse de leurs fonctions hydrauliques, épuratrices et biologiques. Il a été ainsi reconnu que **la grande majorité des zones humides participent au stockage des eaux de surface, à la recharge des nappes et à ralentir le ruissellement et donc à limiter l'érosion**. Il est estimé que plus de **80% des zones humides participent à la régulation des crues** et que **plus de 90% d'entre elles exercent des fonctions épuratrices** (matières en suspension, toxiques, nutriments). **Plus de 90% des zones humides, également, sont reconnues comme des zones favorables à la biodiversité**, compte tenu de leurs caractéristiques en termes d'accueil et de contribution aux corridors biologiques.

Au regard des fonctions exercées, l'état des zones humides du territoire a été estimé de la manière suivante :

Fonctions	Part de la superficie des zones humides	
	Proche de l'équilibre naturel	Altérée de manière plus ou moins importante
Hydrauliques et épuratoires	47%	53%
Biologiques	55%	45%

**Tableau 14 : état de fonctionnement des zones humides dans la zone du contrat territorial 2009-2012**  
(Source : EPAB 2013)

### C. LES PRINCIPALES ATTEINTES AUX ZONES HUMIDES

La préservation des zones humides constitue un enjeu au regard des fonctionnalités multiples assurées par ces milieux :

- fonction biologique (biodiversité),
- fonction hydrologique,
- fonction épuratrice.

Les atteintes principales ont été caractérisées sur les zones humides recensées. **Les facteurs d'altération des zones humides sont multiples**. Un certain nombre d'entre eux se distinguent cependant au regard du nombre de zones humides concernées sur le territoire du SAGE. **La rectification des cours d'eau, le drainage, la mise en culture ou au contraire l'enfrichement constituent les facteurs d'altération les plus couramment observés**. Ils concernent entre 20% et 30% des zones humides du territoire.

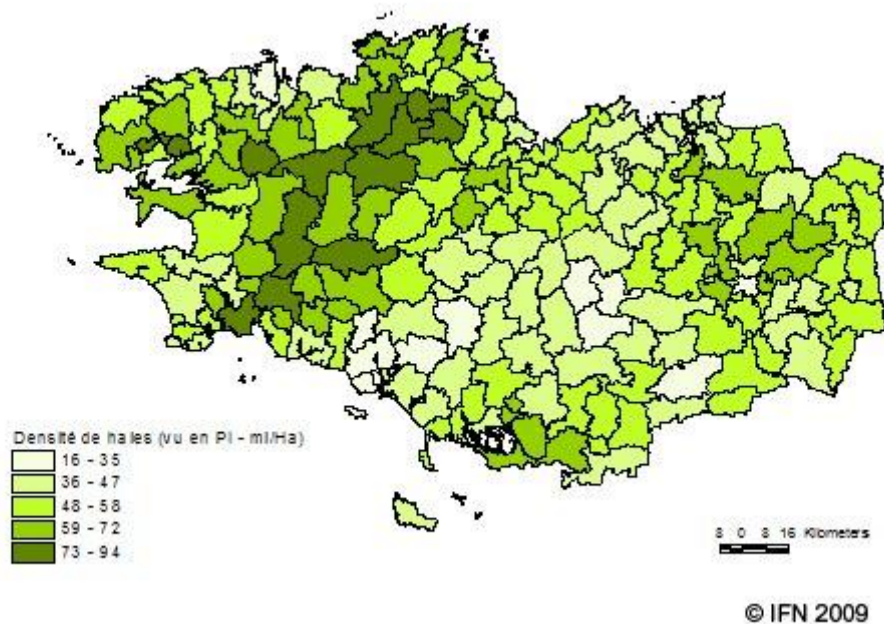
**L'urbanisation et les pratiques culturales** constituent les autres facteurs notables d'altération des zones humides sur le territoire du SAGE.

Un programme d'action a été élaboré afin de réhabiliter les zones humides altérées. Ce programme ne concerne que 11 communes du territoire du SAGE. Il va être engagé suite à la récente déclaration d'intérêt général (DIG) visant à permettre l'intervention sur des terrains privés. Les principaux types d'action prévus dans le programme consistent à réaliser des **plantations de ripisylve**, à **combler les fossés** qui drainent les zones humides, à **recharger en granulats** les cours d'eau pour rehausser la ligne d'eau, à **restaurer les cours d'eau** qui ont été rectifiés et à **supprimer le busage** des cours d'eau sur certains linéaires.

## VI.3. LE BOCAGE

### A. LE MAILLAGE BOCAGER SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

La densité d'éléments bocagers sur le territoire du SAGE varie selon les secteurs, entre 40 à 50 mètres linéaires/ha sur le canton de Douarnenez et 60 à 70 mètres linéaires/ha sur le canton de Crozon (IFN 2008).



**Figure 29 : densité du maillage bocager par canton en 2008 (Source : IFN, 2009)**

L'état des lieux réalisé dans le cadre des opérations Breizh Bocage réalisées sur le territoire montre une tendance à la diminution des densités bocagères sur les bassins concernés. La diminution observée est comprise entre 26% et plus de 90% depuis les années 60 sur la presqu'île de Crozon et de 50% pour la baie de Douarnenez.

## B. LES ACTIONS ENGAGEES POUR LA RESTAURATION DU BOCAGE

La diminution de la densité bocagère sur le territoire est principalement attribuée à **l'intensification et la mécanisation progressive de l'agriculture, ainsi qu'au remembrement réalisé** il y a une cinquantaine d'années.

**Deux programmes Breizh Bocage ont été engagés sur le territoire du SAGE.** Ils concernent les bassins du Ris, Port-Rhu, Porzay, Aber et Kerloc'h. Les opérations Breizh Bocage comportent 3 volets :

- **Volet 1** : état des lieux du bocage,
- **Volet 2** : définition des projets d'aménagement bocagers en concertation avec les acteurs concernés,
- **Volet 3** : réalisation des travaux de restauration du bocage.

Les **volets 1** des programmes réalisés sur le territoire du SAGE ont été réalisés entre **2009 et 2011**. Les **volets 2** ont débutés en 2012 sur des bassins versants retenus dans le cadre du volet 1. Les **volets 3** ont été engagés **à partir de 2013**, sur les bassins de l'Aber, du Kerharo, du Trezmalaouen, du Kerscampen et du Stalas.

## C. CONSEQUENCES DU REcul DE LA DENSITE BOCAGERE

Le maillage bocager participe à la **maîtrise des transferts des polluants vers les ressources en eau et les milieux aquatiques**. Il joue également un rôle dans la **régulation quantitative** des eaux (tampon). Il contribue plus globalement à la **structuration du paysage et à la biodiversité du milieu en tant qu'habitat de la faune et de la flore**.

La faible densité du maillage bocager dans certains secteurs du territoire peut constituer un facteur aggravant des transferts de pollution vers les cours d'eau, du ruissellement et de l'érosion des parcelles agricoles, des phénomènes d'étiage et d'inondation.

## VI.4. PERCEPTION DES ACTEURS

La restauration de la morphologie des cours d'eau et de la continuité écologique doit apporter une **réponse à la rectification et au calibrage du lit des cours d'eau**. Les principaux objectifs exprimés par les acteurs sont **l'amélioration des habitats et de la biodiversité, ainsi que la satisfaction des usages (pêche)**. Il est également fait le lien avec l'enjeu de la gestion quantitative au regard de l'origine des eaux qui alimentent les cours d'eau, et donc de la compréhension et de la prise en compte des conditions d'alimentation des cours d'eau.

Ces opérations doivent participer à la préservation des têtes de bassin versant et associer la **restauration de la ripisylve**.

Les enjeux attachés à la restauration de la morphologie des cours d'eau semblent difficilement perçus. La relation entre les interventions sur les cours d'eau et les résultats attendus en termes d'amélioration du fonctionnement des cours d'eau et du respect des objectifs fixés dans le cadre de la DCE semblent en particulier mal compris.

Il est également souhaité que le SAGE rappelle le référentiel des cours d'eau du territoire, notamment pour les distinguer des fossés, afin de mieux partager les diagnostics de cours d'eau et leur interprétation.

Les acteurs semblent au contraire beaucoup plus **sensibilisés à l'enjeu de la préservation des zones humides**. Leur rôle vis-à-vis de la biodiversité et de la maîtrise des apports d'azote, et donc le lien établi avec l'enjeu des marées vertes, est reconnu. La nécessité de mettre en place une gestion équilibrée entre la préservation de ces milieux naturels et le maintien des activités humaines est particulièrement souligné sur cet enjeu. Il est notamment noté le rôle de l'agriculture pour maintenir ouverts ces milieux et empêcher qu'ils tombent en désuétude.

La valeur du bocage est également relativement bien perçue par les acteurs au regard des nombreuses fonctions que lui sont associées :

- sur les transferts par ruissellement,
- sur la régulation hydraulique,
- sur la structuration du paysage,
- etc.

A propos des ouvrages sur cours d'eau, il est souhaité que les **moulins** soient valorisés au regard de leur **valeur patrimoniale** et que le **potentiel hydroélectrique** associé à ces ouvrages soit étudié.

## VI.5. CONCLUSIONS ET ENJEUX SUR LA QUALITE DES MILIEUX ET LES ZONES HUMIDES

---

Le diagnostic des milieux aquatiques a été réalisé essentiellement sur le périmètre du contrat territorial 2009-2011. Ce territoire ne constitue qu'une partie de celui du SAGE. Cela implique un manque de connaissance actuelle sur l'état des cours d'eau situés dans les secteurs du territoire du SAGE situés en dehors du périmètre du contrat territorial 2009-2011. Le SAGE aura donc à veiller à une **connaissance exhaustive et homogène des milieux sur l'ensemble de son périmètre**, soit l'engagement de diagnostics dans les secteurs situés en dehors du périmètre du contrat territorial.

Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes de restauration des milieux aquatiques et des zones humides, le SAGE doit assurer la concertation entre les acteurs, la cohérence des interventions à l'échelle de l'ensemble du territoire et l'appui des porteurs de projets. Il doit également favoriser les retours d'expériences à partir des opérations engagées.

Contrairement à d'autres enjeux, la restauration des cours d'eau est une démarche relativement récente sur le territoire du SAGE. Le programme d'action de l'EPAB prévoit notamment des opérations de restauration de la morphologie sur le Kerharo et sur le Ty Anquer en 2014.

Sur la base des diagnostics préalables, les opérations auront vocation à accompagner le rétablissement naturel du cours d'eau plutôt qu'engager des opérations lourdes de modification du lit.

Les opérations de rétablissement de la mobilité du lit des cours d'eau pourront se confronter aux contraintes associées au foncier. Plusieurs solutions seront à envisager pour préserver cet espace de mobilité, la transmission/échange de terrains avec les propriétaires, l'achat de terrains ou l'inscription de ces zones dans les documents d'urbanisme par exemple.

Concernant la **restauration des zones humides** en particulier, le SAGE doit permettre d'identifier des priorités d'action au regard des avantages attendus à l'échelle de l'ensemble du territoire. Cette hiérarchisation pourra également prendre en compte les usages des zones humides. La préservation et la restauration des zones humides participeront à la gestion quantitative (cf. chapitre sur la gestion quantitative IV).

Le **potentiel hydroélectrique** du territoire du SAGE a été estimé comme « difficilement mobilisable » par l'étude réalisée par l'Agence de l'eau. Le potentiel réel des ouvrages situés sur le territoire sera à confirmer pour déterminer s'ils représentent une source d'énergie crédible au regard des conditions d'exploitation.

L'échelle d'application du SAGE doit également permettre d'assurer une **approche homogène pour la maîtrise des ruissellements** sur l'ensemble du territoire. Il doit notamment appuyer les démarches de restauration du maillage bocager, en les étendant au besoin aux secteurs qui ne sont pas concernés par les opérations Breizh bocage engagées actuellement. Les outils réglementaires existants (loi paysage, documents d'urbanisme...) sont à conforter et utiliser pour préserver le bocage. Le maintien des éléments bocagers peut aussi passer par le développement de filières bois.

Le SAGE doit veiller à la cohérence des actions au regard de l'efficacité attendue, en coordonnant l'ensemble des dispositifs mis en œuvre au regard des contextes (complémentarité entre talus et bandes enherbées par exemple).

---

## VII. DIMENSION SOCIO-ECONOMIQUE

---

### VII.1. LES PRINCIPAUX USAGES ET ACTIVITES LIES A L'EAU ET AUX MILIEUX AQUATIQUES

---

#### A. L'AGRICULTURE

##### 1) *CARACTERISATION DE L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LE TERRITOIRE DU SAGE*

Le territoire comptabilise près de **500 exploitations agricoles** qui possèdent des terres à l'intérieur du périmètre du SAGE, un peu moins de **400 exploitations** si on compte uniquement celles dont le siège est situé dans le territoire du SAGE.

**La surface agricole utile représente, avec 21 400 ha** en 2012, un peu plus de la moitié de la superficie totale du territoire du SAGE.

Le travail dans les exploitations agricoles est estimé, en 2010, à 630 équivalents de temps plein, hors travailleurs saisonniers ou occasionnels.

La répartition des exploitations selon leur orientation technico-économique principale montre que la production laitière et l'élevage hors-sol de porcins sont les deux activités dominantes sur le territoire du SAGE.

Entre 2000 et 2010, les chiffres du recensement montrent globalement une diminution à la fois du nombre d'exploitations d'élevage et de l'effectif des cheptels. Les effectifs ayant cependant diminué moins vite que le nombre d'exploitation on constate une augmentation de la taille moyenne des élevages, dans toutes les filières.

Les terres labourables représentent 93% de la SAU en 2010, la surface toujours en herbe (STH) 6%. La proportion des terres labourables a progressé depuis 1979 au détriment de la STH, leurs parts respectives étaient de 89% et 11% cette année là.

La production végétale sur le territoire est principalement orientée autour de l'herbe, du maïs et des céréales. Ces trois catégories de cultures représentent ainsi plus de 90% de la SAU du territoire.

##### 2) *IMPACTS DE L'AGRICULTURE SUR LES RESSOURCES EN EAU ET SUR LES MILIEUX AQUATIQUES*

Dans le domaine agricole, certaines exploitations sont reconnues comme installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette désignation et le régime qui s'applique sont définis en fonction des effectifs des animaux présents simultanément dans les élevages. Ces installations, qui concentrent un grand nombre d'animaux, constituent une source potentielle de pression qui pourrait impacter l'environnement. Le classement ICPE consiste à encadrer ces activités pour s'assurer que les pratiques et les installations soient adaptées afin de limiter les rejets vers le milieu.



Le territoire du SAGE compte **176 ICPE agricoles**, dont 118 soumises au régime d'autorisation, 57 soumises à déclaration et 1 soumise à enregistrement. Les ICPE, les installations soumises à autorisation en particulier, concernent en majorité des **activités de production porcine**. Il faut cependant noter que le **seuil d'autorisation des élevages de porcs a été relevé en décembre 2013** de 450 à 2 000 animaux.

Les ICPE sont plus particulièrement présentes dans les communes de Plomodiern, Plonévez-Porzay, Poullan-sur-Mer et Ploéven, donc dans les bassins versants des masses d'eau du Kerharo, du Lopic et de la baie de Douarnenez.

Le recul observé de la STH au profit des terres labourables dans la SAU du territoire constitue un facteur potentiel d'une pression accrue sur les milieux liée à une augmentation des intrants agricoles.

### 3) *L'AGRICULTURE ET LA PROLIFERATION DES ALGUES VERTES*

Le territoire du SAGE est directement confronté à la prolifération des algues vertes. L'usage de fertilisants phosphorés et surtout azotés, et les pressions au pâturage importantes apparaissent comme les principales causes de ce phénomène sur le territoire. La lutte contre cette prolifération oblige donc à maîtriser les apports issus de l'activité agricole. Ces actions sont souvent difficiles à mettre en œuvre, que ce soit dans le cadre des démarches locales ou des démarches mises en place à des échelles plus larges. Ces difficultés sont liées à plusieurs facteurs dont la nature diffuse des apports ou l'impact sociologique compte tenu du rôle de l'agriculture pour l'alimentation des populations et sa place dans le tissu social et économique du territoire.

Sur ce thème, une étude en sciences sociales et en anthropologie sur la perception des marées vertes par les populations, a été réalisée par une doctorante, Alix LEVAIN.

### 4) *LES DEMARCHES ENGAGEES POUR MAITRISER L'IMPACT DE L'AGRICULTURE SUR L'ENVIRONNEMENT*

Il existe un ensemble de **dispositifs réglementaires** qui s'appliquent aux activités agricoles. Ces dispositifs visent à limiter l'impact de ces activités sur l'environnement. Elles encadrent pour cela les pratiques et représentent ainsi un certain nombre de contraintes pour les exploitants agricoles. Les principaux dispositifs qui existent actuellement concernent notamment les programmes d'action définis dans le cadre de la directive Nitrates, et qui s'appliquent sur des secteurs particuliers (zones vulnérables, zones d'excédents structurels).

Les obligations concernent principalement la **maîtrise des apports de fertilisants** (fertilisation équilibrée...) et de leurs **transferts vers le milieu** (bandes enherbées autour des cours d'eau...).

Des dispositifs visent à encourager l'évolution vers des pratiques agricoles « raisonnées ». C'est notamment le cas des **mesures agro-environnementales** (MAE) qui consistent à établir des contrats avec les agriculteurs. Ces derniers s'engagent à respecter un cahier des charges en termes de pratiques respectueuses de l'environnement. Ces agriculteurs bénéficient, en contrepartie de cet engagement, d'aides financières (cf. chapitre sur le financement des actions dans le domaine de l'eau).

Plusieurs types de mesures sont mises en œuvre sur le territoire du SAGE :

- Les **mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) dédiées aux secteurs Natura 2000**. Six agriculteurs se sont engagés dans ces contrats sur le territoire du SAGE entre 2009 et 2012, pour une surface concernée de près de 52 ha.
- Les **MAEt contractualisées dans le cadre de la charte de territoire**, elles concernent 12 contrats engagés sur le territoire en 2013, pour une surface d'un peu plus de 142 ha.
- Les **MAE nationales** pour appuyer les systèmes fourragers économes en intrants (SFEI) dont 5 contrats ont été engagés sur le territoire entre 2007 et 2013, et qui concernent 267 ha.

Le maintien et l'entretien des haies font partie des démarches encouragées par les dispositifs MAE. La restauration du maillage bocager est également appuyée dans le cadre des programmes Breizh bocage.

**L'agriculture biologique** constitue également l'un des moyens de maîtriser l'impact sur l'environnement. **Elle reste relativement peu développée sur le territoire du SAGE actuellement.** Selon les chiffres de l'Observatoire régional de la production biologique, elle concerne un peu plus de 6% des exploitations du territoire et un peu moins de 3% de la SAU.

Le bilan des surfaces présenté dans le tableau ci-dessous montre que **la part de la SAU engagées dans ces dispositifs reste limitée sur le territoire.**

Démarches	Surface engagée (ha)	Part de la SAU du territoire du SAGE
MAEt Natura 2000 (2013)	52	0,2%
MAEt de la charte de territoire (2013)	142	0,7%
MAE nationales (2013)	267	1,2%
Agriculture biologique (2011)	593	2,8%

**Tableau 15 : indicateurs des surfaces engagées dans des dispositifs d'agriculture raisonnée (Sources : CC Presqu'île de Crozon, CA 29, DDTM 29, 2013 ; Observatoire régionale de la production biologique en Bretagne, données 2011)**

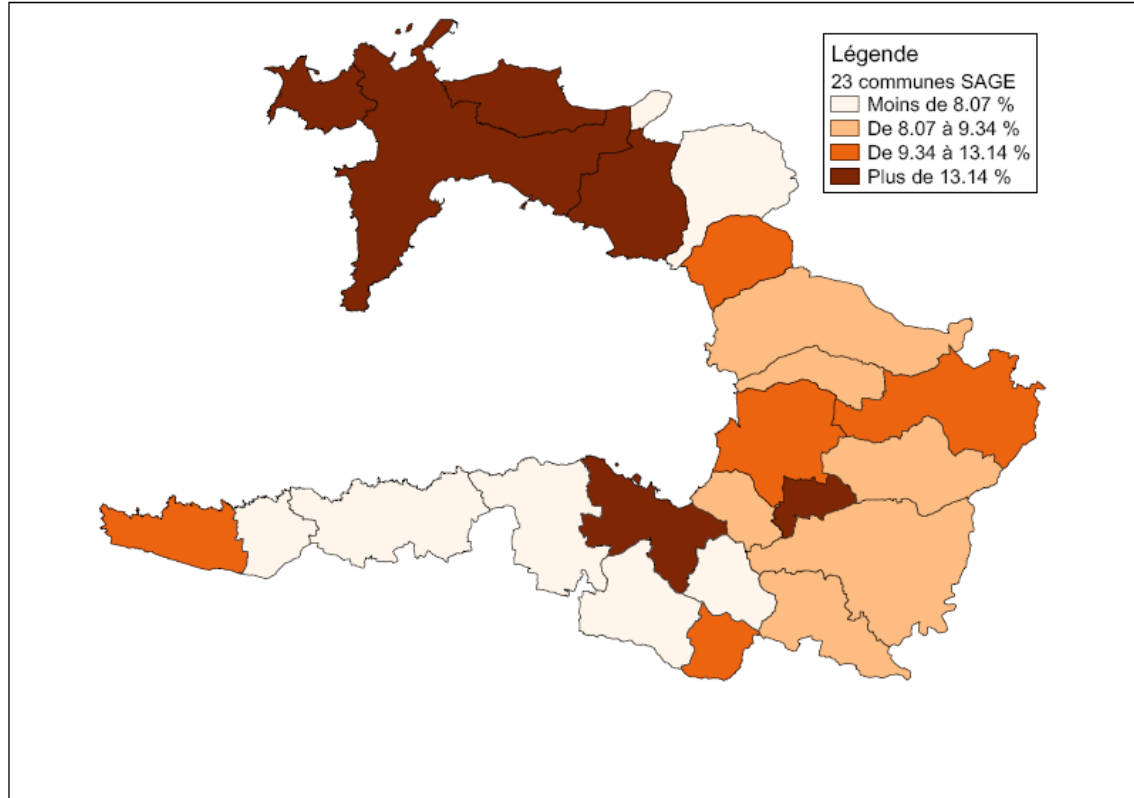
Des exploitations cherchent à diversifier les débouchés pour leur production, avec la mise en place de **circuits courts pour la vente directe de produits auprès des consommateurs**. Cela concerne toutes les filières, traditionnelles et biologiques. Ces circuits sont particulièrement développés par les exploitations qui ont choisi l'agriculture biologique, une large majorité d'entre elles ont mis en place des circuits courts de distribution.

Le **foncier** peut parfois constituer un frein à la mise en œuvre des actions en faveur des changements de pratique ou de système agricole (éloignement des parcelles pour les systèmes herbagers, etc.), compte tenu du coût et de la disponibilité. Cela appelle à des démarches qui permettraient de limiter les contraintes liés à cet aspect sur le territoire.

## B. LE FONCIER

La forte pression foncière dans certains secteurs du territoire du SAGE peut se traduire par une pression accrue sur les espaces naturels et les milieux humides en particulier, avec un risque de recul de ces surfaces au profit de l'urbanisation. Un prix élevé des terrains réduit également les marges de manœuvre pour les démarches en lien avec la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques. Cela constitue par exemple un frein à la réorganisation des parcelles dans le cadre de l'optimisation ou des changements de systèmes agricoles, ou à l'acquisition de terrains pour préserver les captages, les zones humides, les cours d'eau, etc.

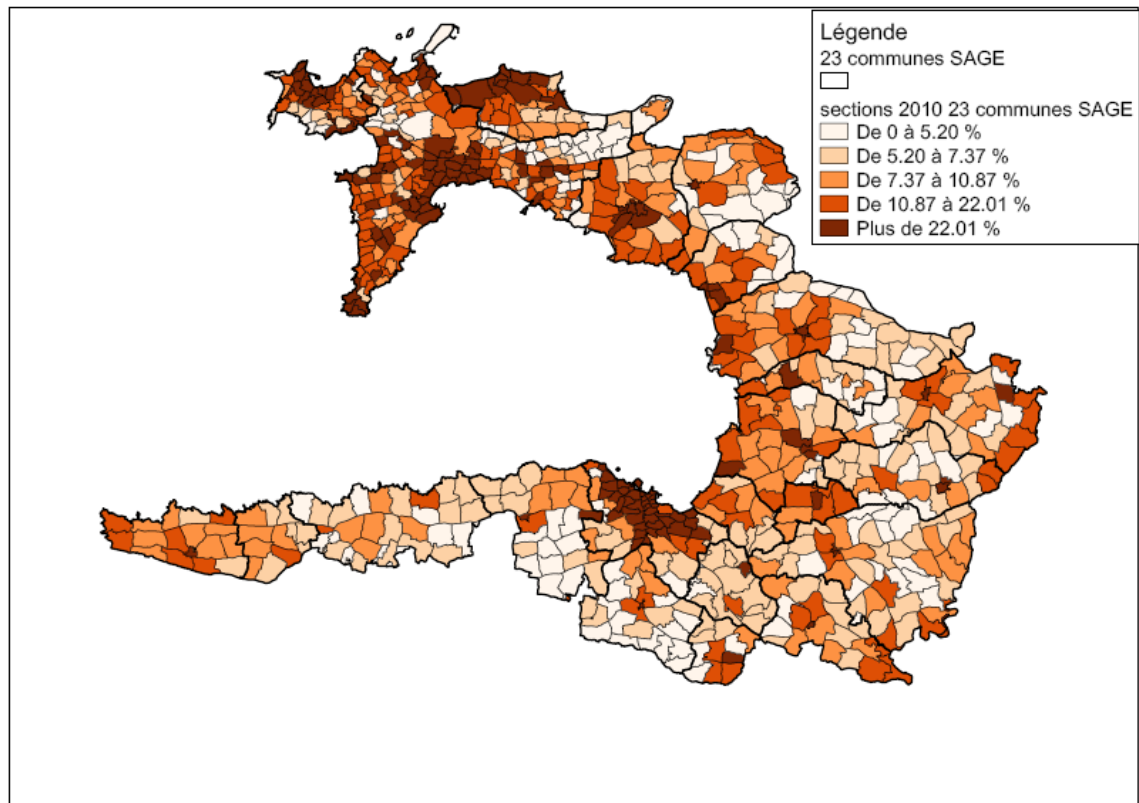
**Les trois principaux secteurs urbanisés sur le territoire du SAGE sont la presqu'île de Crozon et les communes de Locronan et de Douarnenez.** C'est également dans ces secteurs que l'on observe les plus fortes progressions de l'urbanisation par rapport à la surface communale et par rapport aux surfaces naturelle et agricole.



**Figure 30 : densité des surfaces urbanisées par commune en 2010 (Source : SAFER, 2012)**

L'analyse à l'échelle des sections cadastrales montre que ce sont plus précisément les espaces

rétiolittoraux qui font l'objet des pressions de l'urbanisation les plus fortes.



**Figure 31 : densité des surfaces urbanisées par section cadastrale en 2010 (Source : SAFER, 2012)**

Les volumes de vente comme les prix de vente ont régulièrement augmenté sur la période 2000 à 2007. Avec la crise financière, les volumes et les prix ont connu un décrochage à partir de 2008.

**C'est dans la presqu'île de Crozon que les prix de vente sont les plus élevés** sur l'ensemble de la période 1998 à 2010, sauf dans le cas des terrains à bâtir dont les prix dans ce secteur ont augmenté progressivement, et ne sont passés devant ceux des autres secteurs du territoire qu'à partir de 2004-2006.

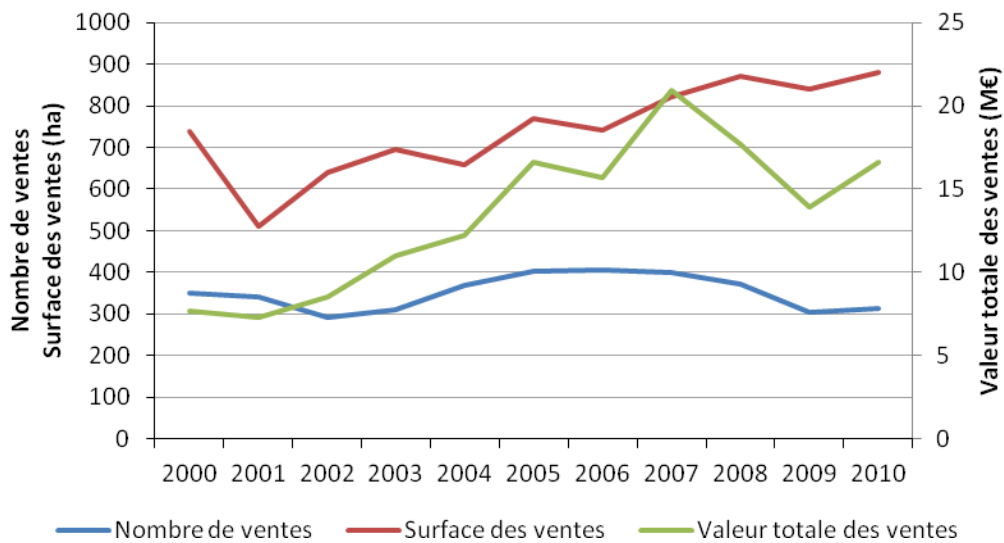


Figure 32 : le marché foncier dans les communes du SAGE entre 2000 et 2010 (Source : SAFER, 2012)

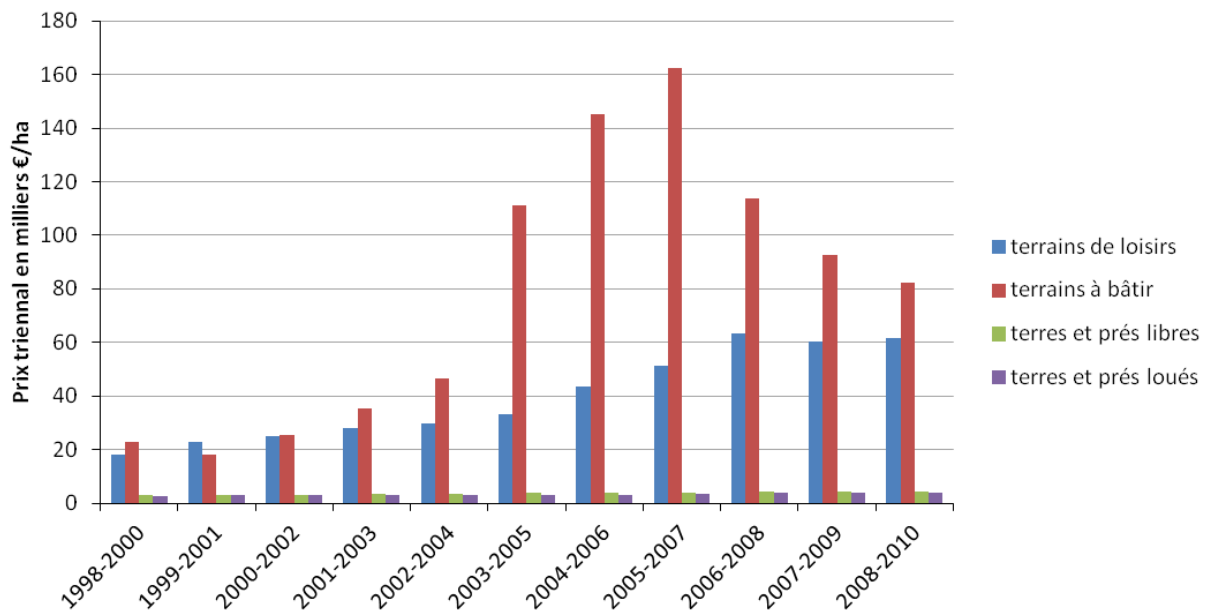


Figure 33 : évolution des prix moyens de vente par type de terrain dans les communes du SAGE entre 1998 et 2010 (Source : SAFER, 2012)

Une étude de la stratégie foncière, portée par l'EPAB, est prévue en 2014 dans le cadre de la charte de territoire.

## C. LA PECHE ET LA CONCHYLICULTURE

### 1) LA PECHE A PIED PROFESSIONNELLE

Plusieurs activités de pêche à pied sont pratiquées par des professionnels sur le territoire du SAGE. La pêche à la Telline constitue l'essentiel de l'activité, mais d'autres types de pêche sont également

pratiquées, la pêche à pied « oursin » notamment.

On recense **45 licences professionnelles** de pêche à la Telline sur le territoire du SAGE. On recense **29 pêcheurs qui ne vivent que de la Telline**. Cette pêche est encadrée, avec la définition de quotas journaliers notamment, afin d'éviter une surexploitation de la ressource. La production annuelle moyenne se situe autour de **200 tonnes** au cours des dernières années, avec un **chiffre d'affaires estimé entre 1 et 1,5 millions d'euros** (Source : Doriès, IFREMER, PNMI).

Malgré les dispositions prises, la production de tellines a globalement diminué entre 2004 et 2012. Cette diminution peut être liée à la pression de pêche, et éventuellement à la présence d'un parasite protozoaire en baie de Douarnenez mais cela reste à confirmer.

En dehors de l'impact direct lié à la collecte de Tellines et au risque de surexploitation par rapport à la population présente, cette activité impacte l'environnement par l'**accès des véhicules sur la plage** jusqu'à la zone d'estran. Les impacts potentiels correspondent aux facteurs classiques associés à des véhicules motorisés : bruit, pollution (huile, carburant, gaz d'échappement) et altération physique des habitats. L'accès des véhicules aux plages est cependant très encadré et limité à une portion faible. L'impact des véhicules des pêcheurs est donc considéré comme relativement faible.

## 2) LA CONCHYLICULTURE

L'**activité conchylicole reste limitée sur le territoire du SAGE**. Une seule concession est en activité. Elle est située dans la baie de Camaret et produit des moules et, plus récemment, des naissains d'huîtres. Il existe d'autres concessions sur le territoire mais elles restent inactives actuellement.

Il est également à noter la présence de 4 entreprises de négoce, toutes situées sur le terre-plein portuaire de Camaret-sur-Mer. Ces entreprises n'ont pas d'activité de production mais disposent de bassins de stockage (crustacés, coraux).

Ces entreprises peuvent potentiellement impacter le milieu par leurs rejets, on ne dispose cependant pas de données sur les rejets de ces entreprises.

## 3) LA PECHE EN MER PROFESSIONNELLE

L'activité professionnelle de pêche en mer dans la baie de Douarnenez concerne :

- 40 fileyeurs,
- 23 bolincheurs.

Une partie seulement de ces bateaux sont immatriculés sur le territoire du SAGE, 15 dans le quartier maritime de Douarnenez et 15 autres dans celui de Camaret.

La pêche en mer est globalement un secteur en crise, liée d'une part à la surpêche et donc à la raréfaction des ressources et d'autre part à des facteurs plus conjoncturels liés à l'évolution des marchés et des modes de consommation.

Le tonnage de poissons débarqués à Douarnenez est cependant en croissance quasi régulière entre 2002 et 2012. Il a été ainsi enregistré **5 742 tonnes de poissons débarqués à la criée de**

Douarnenez, auxquels s'ajoutent les volumes débarqués à Douarnenez mais non vendus à la criée et qui représentent près de 8 700 tonnes en 2012. Les ventes à la criée de Douarnenez représentent une valeur de 3 millions d'euros environ.

Comme précisé une partie de la flotte de navire qui pêche dans la baie est enregistrée dans des ports situés en dehors du territoire du SAGE. L'activité correspondante, et les emplois associés, ne concernent donc pas le territoire.

Les filières aval de transformation des produits de la pêche sont cependant bien représentées dans le territoire, autour du port de Douarnenez notamment. Les volumes de poissons débarqués en dehors du territoire sont également susceptibles de bénéficier à l'économie du bassin du SAGE par l'intermédiaire des circuits de transformation. Le secteur de la transformation des poissons bleus (sardines, anchois, chinchards...) représente un chiffre d'affaires d'environ 350 millions d'euros selon des chiffres de 2009.

Il est à noter que le port de Rosmeur à Douarnenez ne dispose pas de dispositif spécifique pour la collecte des eaux grises et noires des bateaux de pêche.

#### 4) DES ACTIVITES SENSIBLES A LA QUALITE DES EAUX

Les activités de pêche à pied et conchylicoles sont les plus sensibles à la qualité des eaux. Elles sont particulièrement influencées par les contaminations microbiologiques et les phycotoxines. Les zones conchylicoles où s'exerce une activité professionnelle sont définies selon des classes de qualité. De ce classement dépend les conditions de commercialisation de la production du secteur concerné.

Classement sanitaire des secteurs de pêche	Conditions de commercialisation
A	Consommation directe autorisée
B	Distribution après purification en bassin ou reparcage
C	Distribution après purification en bassin ou reparcage de longue durée
D	Récolte interdite

**Tableau 16 : conditions de commercialisation des productions conchylicoles selon le classement sanitaire (Source : Règlement (CE) n° 1881/2006 du 19 décembre 2006)**

Une interdiction temporaire des activités professionnelles ou de loisir peut être décidée par arrêté préfectoral lorsque les niveaux de contamination augmentent momentanément.

La qualité des eaux impacte ainsi directement les activités économiques, soit par le manque à gagner en cas d'interdiction des activités, soit par le coût des investissements à consentir pour respecter les contraintes de commercialisation.

Pour le risque microbiologique, les sources potentielles à l'origine des contaminations sont multiples : rejets urbains (assainissement collectif, assainissement non collectif, eaux pluviales...),

agriculture, industrie, ports de plaisance, etc.

**L'origine de la prolifération du phytoplancton et des phycotoxines est plus difficile à identifier.**

**L'influence de la qualité des eaux sur la pêche en mer est plus difficile à quantifier**, compte tenu de sa pratique plus au large des côtes et du lien difficile à établir entre qualité des eaux, exploitation de la ressource et quantité/diversité de cette ressource.



## D. L'INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE

### 1) UN SECTEUR INDUSTRIEL ETROITEMENT LIE AUX RESSOURCES MARINES

L'industrie agroalimentaire constitue historiquement un secteur d'activité important sur le territoire du SAGE. En 2009 l'industrie agroalimentaire représente près de 12% de l'emploi salarié, soit un contraste sensible avec la part observée à l'échelle départementale qui se situe autour de 8%. Se présentant auparavant comme l'un des principaux secteurs créateurs d'emplois, il connaît cependant une érosion constante de l'emploi salarié depuis 2004.

L'industrie agroalimentaire apparaît comme le premier secteur d'activité industriel du territoire du SAGE. Elle représente près de 60% de l'emploi dans l'industrie en 2011. L'importance du secteur agroalimentaire apparaît encore plus importante si on y associe le secteur de la fabrication d'emballages fortement lié à la conservation de produits alimentaires, les produits de la mer en particulier. A eux deux, ces secteurs représentent un peu plus de 70% de l'emploi industriel du territoire en 2011.

Le secteur agroalimentaire est lui-même fortement dominé par les activités de transformation des produits de la mer (poisson, crustacés, mollusques...), qui représentent plus de 80% de l'emploi de ce secteur. Cela signifie que, par comparaison, les autres branches représentent une part limitée de l'activité du secteur de l'agroalimentaire, celle de la transformation de la production agricole notamment (une dizaine d'emplois salariés environ selon l'étude DORIES 2011). La production agricole locale est donc valorisée à l'extérieur du territoire du SAGE.

Ces chiffres montrent bien le lien étroit entre l'activité industrielle du territoire et les activités de pêche professionnelles décrites précédemment et, par cet intermédiaire, son lien avec la gestion du littoral.

### 2) L'IMPACT DE L'INDUSTRIE SUR L'ENVIRONNEMENT

Comme pour les activités agricoles, les établissements industriels qui présentent un risque de pollution ou de nuisance sur l'environnement (eau, air, bruit, etc.) sont définis comme installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le nombre d'ICPE industriels présents dans le bassin du SAGE est estimé à 81, avec une incertitude sur la localisation exacte d'un certain nombre d'entre elles (données DREAL exploitées dans l'état des lieux du SAGE).

Les ICPE industriels du territoire concernent principalement les secteurs d'activités suivants :

Secteur d'activité	Part du nombre total d'ICPE sur le territoire du SAGE
Activités stockant des liquides inflammables (stations services...)	37%
Gestion des déchets	19%
Traitement des métaux	12%
Agroalimentaire	9%

**Tableau 17 : principaux secteurs d'activité des ICPE industrielles présentes sur le territoire du SAGE (Source : DREAL, 2013)**

Parmi les ICPE industriels du territoire, on recense 3 carrières dont l'activité est relativement limitée. La carrière située à Crozon est en cours de cessation d'activité, la réhabilitation du site est prévue.

Seuls les rejets des industriels déclarés à l'Agence de l'eau sont connus. Bien que non exhaustive, cette source permet néanmoins de disposer d'information sur les eaux usées des plus gros établissements. Sur le territoire du SAGE, cela concerne 11 établissements, dont 3 qui gèrent eux-mêmes leurs effluents et 8 qui sont raccordés à l'assainissement collectif. Au regard de la charge en DBO5, l'industrie du poisson sur le port de Douarnenez constitue l'essentiel de la charge de pollution recensée sur le territoire du SAGE. Les établissements les plus contributeurs sont tous raccordés au réseau collectif, leurs effluents sont donc traités dans les STEP des collectivités. De ce point de vue **les rejets industriels sont à rapprocher des performances des réseaux de collecte et des stations d'épuration dans le cadre de l'assainissement domestique**. Le taux d'abattement global des rejets industriels, mesuré sur le paramètre DBO5, est de 94%.

Les rejets des établissements non raccordés au réseau collectif ne sont à priori pas traités avant rejet dans le milieu. Il s'agit cependant d'établissements de très petite taille (flux journalier inférieur à 10 EH de DBO5). Pour les deux établissements concernés, seuls des rejets de matière organique sont répertoriés.

Certains industriels, du secteur de la transformation des productions marines en particulier, utilisent à la fois de l'eau douce et de l'eau de mer. Le transfert d'eaux salées dans les STEP est susceptible d'en perturber le fonctionnement et donc l'efficacité. A noter que la criée de Douarnenez, qui utilise principalement de l'eau de mer, a mis en place des dispositifs de filtration des eaux avant rejet en mer, conformément aux exigences européennes.

## E. POTENTIEL HYDROELECTRIQUE

Il n'existe pas actuellement d'exploitation hydroélectrique sur le territoire du SAGE selon l'étude réalisée en 2007 par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Selon cette étude, le territoire comprend uniquement des **zones dont le potentiel est considéré comme « très difficilement mobilisable »**.

L'association « les moulins du Finistère » dément cette information et devrait prochainement nous fournir des **informations sur les potentialités détaillées par ouvrage**, et, le cas échéant, sur les conditions d'exploitation, au regard des aménagements pour la franchissabilité par exemple.

## F. LE TOURISME

### 1) LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Le tourisme est **étroitement lié au littoral**, compte tenu de l'ouverture du territoire du SAGE sur la mer. Les activités attachées à ce milieu (voir les descriptions ci-après) constituent l'un des principaux facteurs d'attractivité des touristes. **La pérennité du tourisme sur le territoire du SAGE apparaît ainsi conditionnée par le maintien de bonnes conditions de pratique de ces activités, donc d'une bonne gestion des milieux littoraux** (qualité des plages, qualité des eaux de baignade, etc.).

La capacité d'accueil touristique du territoire du SAGE représente près de **20 000 lits dans les hébergements marchands** (campings, hôtels, chambres d'hôtes, etc.) en 2013, à laquelle s'ajoute la **capacité des hébergements non marchands (résidences secondaires) qui est estimée à près de 43 000 lits**. Le nombre de logements secondaires est en croissance constante, avec une intensification observée depuis 1999. Les logements secondaires représentent une part importante de l'habitat global, avec une part qui peut atteindre 40 à 60% dans les secteurs les plus touristiques. La capacité d'accueil totale du territoire du SAGE représente ainsi **13% de la capacité totale du Finistère**, et témoigne donc d'un secteur d'activité bien développé.

Le poids économique du tourisme sur le territoire est difficile à déterminer, tant il concerne plus ou moins directement un grand nombre de secteurs d'activités (hébergement, alimentation, loisirs, etc.). Le diagnostic socio-économique réalisé sur le territoire du SAGE (Doriès, 2011) a estimé ce poids sur la base des deux principales sources de retombées économiques liées au tourisme, l'hébergement et la restauration. Le chiffre d'affaires du tourisme est ainsi estimé entre 20 et 40 millions d'euros sur le territoire du SAGE. **Il génère 4% de l'emploi salarié et représente un peu plus de 2% de la valeur ajoutée sur le territoire**. Bien que le part des emplois est à relativiser car elle ne prend pas en compte les nombreux travailleurs indépendants dans le secteur du tourisme, ces chiffres montrent néanmoins que le poids du tourisme reste limité d'un point de vue strictement comptable. **Le rôle social de l'activité touristique est cependant à rapprocher de la multiplicité des acteurs et structures économiques du territoire concernés, directement ou indirectement, par le tourisme**. Par ailleurs ces chiffres ne permettent pas d'estimer les retombées indirectes du tourisme. Il est également difficile d'évaluer les retombées engendrées par les résidences secondaires.

## 2) L'IMPACT DU TOURISME

L'activité touristique se caractérise par une variation saisonnière. Cette fréquentation supplémentaire sur des périodes données induit une pression accrue des activités humaines sur les ressources et les milieux. Les pics de fréquentation sont observés l'été, en période d'été, lorsque les milieux aquatiques sont les plus vulnérables.

Dans les secteurs les plus touristiques du territoire, la **population peut aller jusqu'à doubler en période estivale** (juillet-août). Dans les bassins de vie de Crozon, d'Audiernne, de Châteaulin et de Douarnenez la population augmente de 25% à 100% sur la période estivale. Le taux d'augmentation de la population du bassin de vie de Crozon, estimé à un peu plus de 100%, le place au 3<sup>ème</sup> rang des plus fortes évolutions observées sur le département du Finistère.

**De telles variations de populations induisent localement des enjeux forts, notamment en termes de gestion des services d'eau et d'assainissement, avec des répercussions importantes sur le milieu en cas de dysfonctionnement.**

La forte croissance des résidences secondaires observée dans les secteurs les plus touristiques peut y induire une forte **pression immobilière** qui peut potentiellement conduire à une altération des milieux littoraux.

## G. LES SPORTS ET LES LOISIRS

### 1) LES ACTIVITES MARINES

#### ➤ Baignade

Il existe **37 sites de baignade** répartis sur 12 communes du territoire du SAGE.

Les **profils de baignade** qui visent à décrire, diagnostiquer et prévoir des mesures de gestion de ces sites, sont en cours d'élaboration par les communes du territoire. Seules quelques communes n'ont pas encore réalisé ces profils actuellement. **L'assainissement domestique** (collectif ou non collectif) fait partie des sources de pollution les plus fréquemment identifiées dans les profils de baignade qui ont été établis.

**L'accès à la baignade conditionne directement l'attractivité touristique du territoire.** Les arrêtés d'interdiction de la baignade, pris au regard du risque sanitaire lié à la qualité des eaux, ont des répercussions sur l'ensemble de l'activité de tourisme et de loisir, en particulier si ces interdictions sont prises en période estivale. Les **impacts potentiels peuvent s'exprimer pendant les périodes d'interdiction**, et aussi induire plus globalement **une dégradation de l'image des territoires concernés.**

#### ➤ Plaisance

Le territoire du SAGE compte **7 ports de plaisance** dont la capacité totale est de près de 2 900 emplacements. Seuls trois ports, Camaret-sur-Mer, Morgat et Tréboul-Rhu disposent de pontons. Les autres ports proposent uniquement des places au mouillage.

L'impact économique de l'activité de plaisance est lié aux consommations qui y sont associées (chantiers navals, voileries, location, etc.). Elle participe également, dans une certaine mesure, aux nuitées touristiques sur le territoire du SAGE, le port de Camaret-sur-Mer en particulier dont un tiers des emplacements sont réservés aux bateaux visiteurs.

Les ports de Camaret-sur-Mer, Morgat et Tréboul-Rhu bénéficient du label « Pavillon bleu » qui témoigne d'une gestion respectueuse de l'environnement. Ils disposent de **dispositifs de collecte des eaux grises et noires** des bateaux.

Les ports de Camaret-sur-Mer, de Morgat, de Tréboul-Rhu et du Rosmeur **possèdent tous des aires de carénages** équipés de dispositifs pour récupérer les produits utilisés. L'aire de carénage du port du Rosmeur ne peut cependant pas accueillir les navires de plaisance, seuls les navires de pêche (hors canot) et de commerce peuvent utiliser le slipway pour des raisons techniques. **Les aires de Camaret-sur-Mer et de Tréboul ne disposent pas de dispositifs de traitement spécifiques.** Les eaux collectées sont transmises aux stations d'épuration des communes, qui ne disposent pas de filières de traitement adapté pour les produits contenus dans ces eaux.

➤ **Autres activités nautiques**

D'autres activités nautiques pratiquées, dispersées sur l'ensemble du territoire. Elles concernent principalement des activités sportives ou de loisirs telles que :

- La voile,
- L'aviron de mer et le kayak de mer,
- La plongée,
- Les sports de glisse,
- Char à voile,
- Marche aquatique,
- Etc.

On recense une trentaine de structures qui encadrent la pratique de ces activités sur le territoire du SAGE. La plupart relèvent à la fois d'une pratique de tourisme et de loisirs.

Ce secteur d'activité, qui génère sur le territoire un chiffre d'affaires estimé à un peu plus de 5 millions d'euros et emploie l'équivalent de 350 personnes, est par nature, comme la baignade, **étroitement lié à la qualité des plages et des eaux**.

**L'impact de ces activités, par piétinement du milieu ou par perturbation de la faune, restent à priori limités.**

➤ **Pêche à pied de loisir**

Bien que l'on ne dispose pas de données précises, la pêche à pied de loisir est très pratiquée sur le territoire du SAGE où elle se concentre plus particulièrement dans le fond de la baie de Douarnenez.

**La pêche peut être interdite ou déconseillée si des problèmes de qualité microbiologique sont constatés.** Bien que les enquêtes montrent que la pratique de la pêche à pied de loisir concerne principalement des **populations locales**, les contraintes liées à des problèmes de qualité d'eau peuvent également avoir des répercussions sur le **tourisme**, l'activité de pêche constituant l'un des facteurs d'attraction du territoire.

Les impacts de cette activité sur le milieu sont principalement liés au risque de surexploitation de la ressource présente, voire au piétinement des habitats dans la zone d'estran.

➤ **Pêche en mer de loisir**

La pêche en mer de loisir concerne principalement deux types de pratiques en baie de Douarnenez :

- La **chasse sous-marine** dont le nombre de pratiquants est estimée à environ 1 200 dans la baie,
- La **pêche de plaisance** qui concerne environ 40% des propriétaires de bateaux.

La pêche pratiquée depuis le bord concerne également un nombre important de pratiquants. Le Port du Rosmeur à Douarnenez est particulièrement fréquenté par les pêcheurs (de l'ordre de plusieurs dizaines de pêcheurs chaque nuit sur la période de mai à septembre/octobre).

Ces activités induisent des retombées économiques, liées notamment à la vente de matériel et à l'activité des guides de pêche dans la baie.

## 2) LES ACTIVITES LIEES AUX EAUX INTERIEURES

### ➤ Pêche de loisir

Deux Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (AAPPMA) sont concernées par le territoire du SAGE.

Le nombre de cartes de pêche vendues par ces AAPPMA constitue un indice du nombre de pratiquants sur le territoire. En 2012 les ventes des deux AAPPMA ont été respectivement de 371 et 60 cartes de pêche. **Ces ventes se caractérisent par une stabilité entre 2002 et 2012.** A ces pratiquants locaux il faut associer les pêcheurs qui viennent de l'extérieur du territoire, dans le cadre de la réciprocité avec d'autres AAPPMA, ainsi que les pêcheurs qui pratiquent sur le domaine privé et les pratiquants qui pêchent de manière illégale en ne s'acquittant pas de la carte de pêche.

Cette activité induit des **retombées économiques** pour le territoire (dépenses dans le matériel, l'alimentation, l'hébergement...).

L'intérêt de la pratique est lié à la **quantité et à la diversité de la population piscicole présente sur le territoire**. Ces facteurs sont eux-mêmes conditionnés par la **qualité des eaux, la qualité des habitats** des cours d'eau et l'accessibilité des secteurs de reproduction pour les espèces piscicoles migratrices (libre circulation altérée voire bloquée par la présence d'ouvrages en travers du lit des cours d'eau).

### ➤ Randonnée pédestre et cycliste

Le poids des activités de randonnée, pédestre ou cycliste, bien que difficile à quantifier ne doit pas être négligé compte tenu de son rôle pour l'**attractivité touristique** du territoire. Ce type d'activité est également difficile à mettre précisément en relation avec les milieux aquatiques. Cette activité se pratique à terre, mais **la proximité de l'eau, aussi bien en bordure de cours d'eau que sur la côte littorale, est particulièrement attachée à ces activités**. La qualité de ces milieux détermine donc la qualité de la pratique.

Le territoire du SAGE est parcouru par plusieurs itinéraires de randonnée, le long du trait de côte et dans les terres. Le territoire comprend notamment une partie du site de la Pointe du Raz.

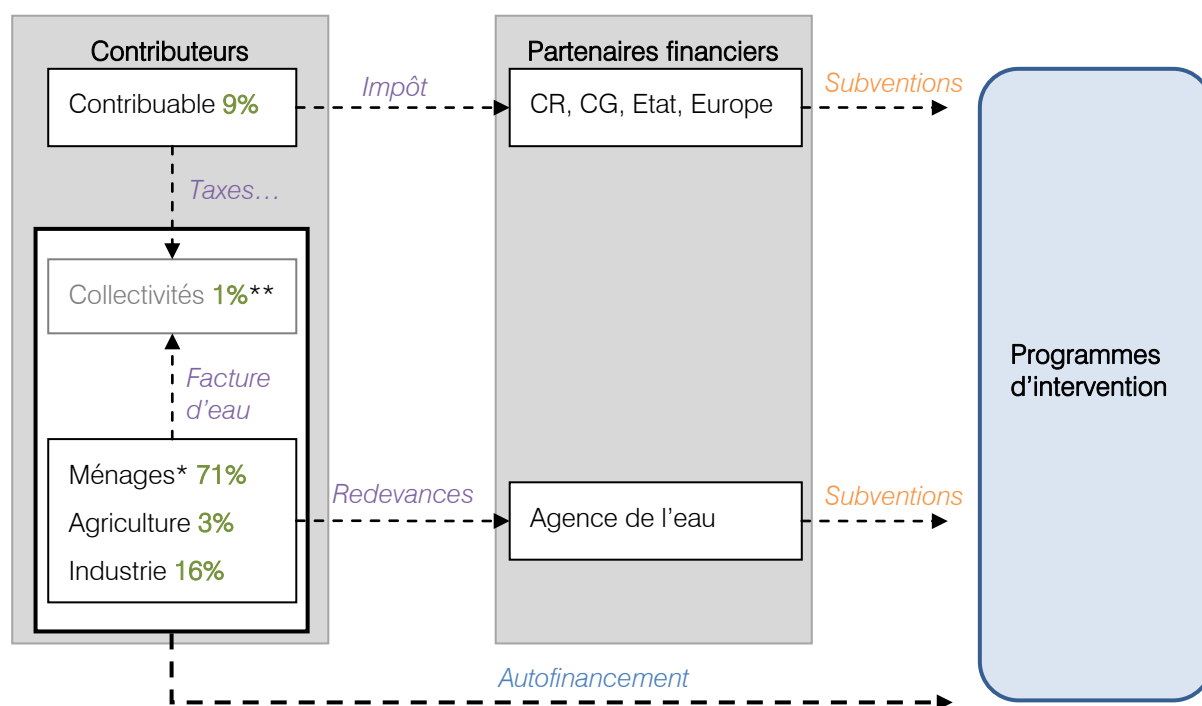
Il n'existe pas de données précises sur le nombre de randonneurs sur le territoire. A partir d'enquêtes réalisées sur le département on peut estimer la fréquentation à une cinquantaine de personnes par sentier et par jour.

## VII.2. ANALYSE DES DEPENSES ET DES FINANCEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Les circuits de financement des programmes d'intervention dans le domaine de l'eau associent plusieurs catégories d'acteurs. Les maîtres d'ouvrages autofinancent une partie des coûts. Les maîtres d'ouvrages peuvent bénéficier d'aides financières accordées par un certain nombre de partenaires : Conseil régional, Conseil général, Agence de l'eau, Etat, Europe...

Différentes catégories d'acteurs contribuent ainsi à ce système de financement. On peut distinguer les grandes catégories suivantes : agriculture, industrie, ménages. Une catégorie supplémentaire, celle des contribuables, peut être identifiée à part. Certains acteurs participent ainsi au système de financement à deux titres, en tant qu'utilisateur et en tant que contribuable.

Le circuit de financement est schématisé de manière simplifiée dans la figure ci-après. Les taux de participation des différentes catégories d'utilisateurs au travers de ce circuit de financement, estimés à partir du bilan des investissements de l'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne 2013, sont donnés à titre indicatif (moyenne annuelle des investissements et des aides sur la période 2007-2012 à l'échelle du bassin Loire-Bretagne).



\* y compris les activités de production assimilées domestiques, APAD (artisanat, commerces, établissements scolaires...)

\*\* correspondant aux dépenses non affectables à une catégorie d'utilisateurs en particulier (gestion des milieux aquatiques, communication, connaissance), généralement portées par les collectivités

xx% : taux de contribution moyens par catégorie d'utilisateurs à l'échelle du bassin Loire-Bretagne (estimation à partir du bilan des investissements et des aides réalisé dans l'état des lieux pour le SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021)

**Figure 34 : circuits de financement des investissements dans le secteur de l'eau**

## A. LES FINANCEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU

### 1) LES AIDES

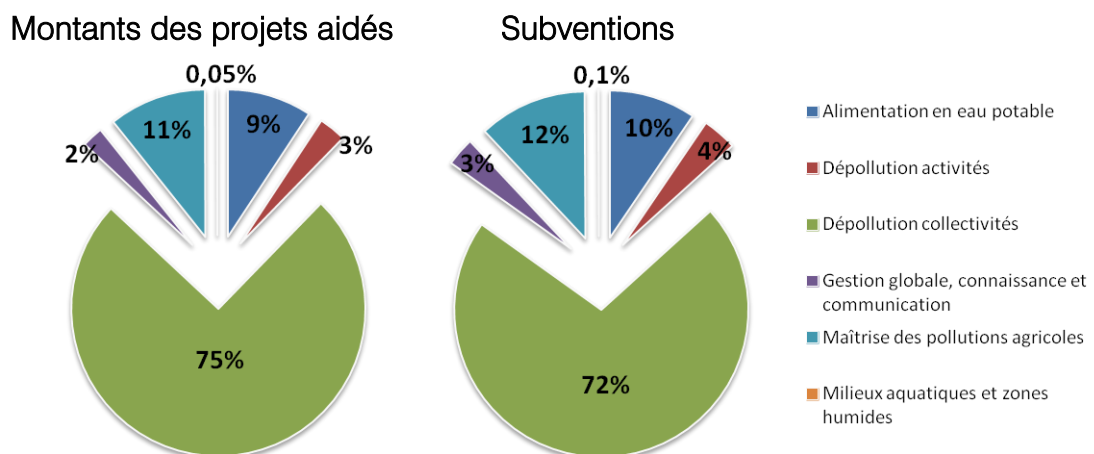
Les projets aidés par l'Agence de l'eau sur le territoire du SAGE ont été analysés sur la période 2003 à 2012 à partir des informations de suivi des programmes d'intervention de l'Agence de l'eau.

**A noter :** compte tenu du périmètre du SAGE et des nombreuses communes qui n'y sont que partiellement incluses, il existe des incertitudes quant à la situation exacte de certains projets par rapport à limite du territoire du SAGE. Des vérifications ont été réalisées, à partir des informations disponibles, sur les gros projets en particulier, pour limiter cette marge d'erreur. Compte tenu de la petite taille du territoire, ces incertitudes peuvent influencer sensiblement les résultats.

L'ensemble des projets aidés par l'Agence de l'eau sur cette période représentent un montant total de **36 millions d'euros**. Les subventions correspondantes accordées par l'Agence de l'eau représentent près de **10 millions d'euros**.

**Le taux moyen des aides de l'Agence sur la période 2003 à 2012 est de 27%** par rapport au montant total des projets aidés (dépenses éligibles), de **32%** si on les rapporte aux dépenses retenues par l'Agence pour le calcul des subventions.

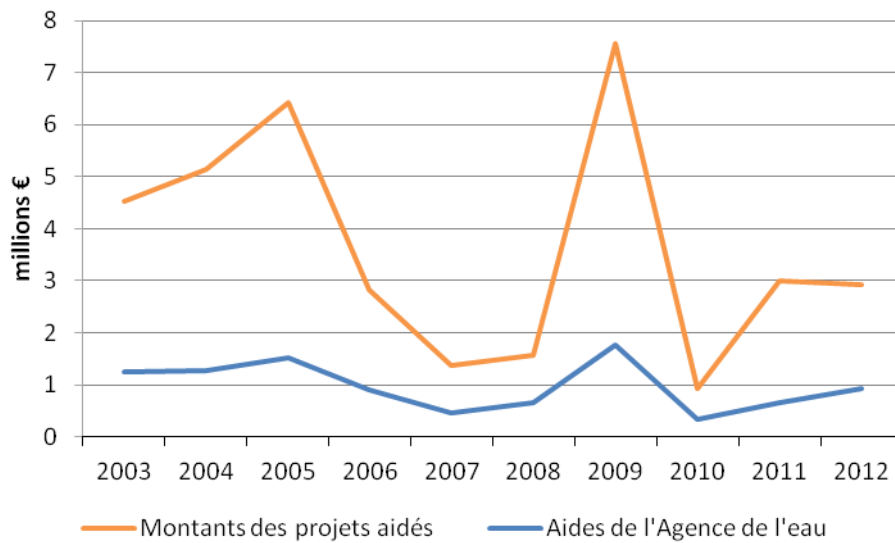
La figure suivante représente la répartition des montants des projets aidés par l'Agence de l'eau. Elle met en évidence **la prépondérance des projets en lien avec la dépollution des collectivités**. Leur poids dans les montants de projets aidés et dans les subventions accordées correspond principalement aux lourds investissements dans les stations d'épuration et dans les réseaux.



**Figure 35 : répartition des montants des projets aidés et des subventions de l'Agence de l'eau entre 2003 et 2012 (Source : AELB)**

L'évolution des montants des projets et des aides accordées par l'Agence de l'eau sur le territoire entre 2003 et 2012 est représentée sur la figure suivante. On observe de grandes amplitudes d'une année à l'autre qui sont liées en particulier à des projets ponctuels d'importance, telles que la réalisation de stations d'épuration par exemple.





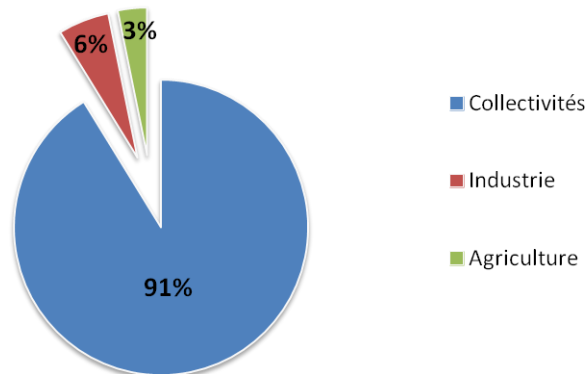
**Figure 36 : évolution des projets aidés et des subventions accordées par l'Agence de l'eau entre 2003 et 2012 (Source : AELB)**

## 2) LES REDEVANCES PERÇUES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

L'Agence de l'eau n'a été en mesure de transmettre les montants de redevances perçues sur le territoire du SAGE que pour l'année 2012, précisant cependant que les montants peuvent être considérés comme stables sur les dernières années, malgré la modification du système de redevances en 2008 suite à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.

En 2012, l'Agence a perçu près de **1,3 million d'euros de redevances** sur le territoire du SAGE. Avec l'hypothèse d'une stabilité sur la période, le montant total des redevances perçues est estimé à près de **13 millions d'euros** entre 2003 et 2012.

La figure ci-dessous montre que les collectivités sont les principales contributrices aux redevances collectées par l'Agence de l'eau sur le territoire, loin devant l'industrie et l'agriculture.



**Figure 37 : répartition des redevances perçues par l'Agence de l'eau selon la catégorie de contributeurs (Source : AELB)**

### 3) *BILAN DES FINANCEMENTS DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DU SAGE*

L'Agence de l'eau a versé près de 10 millions d'euros de subventions sur le territoire entre 2003 et 2012. Sur cette même période les redevances perçues par l'Agence de l'eau sont estimées à près de 13 millions d'euros. Le territoire du SAGE apparaît ainsi comme un contributeur net au système de financement de l'Agence de l'eau en contribuant davantage qu'il ne reçoit, au titre de la solidarité de bassin.

Le bilan ainsi établi est cependant à considérer avec du recul au regard des incertitudes induites par les données exploitées (marge d'erreur liée à la différence entre les limites du territoire du SAGE et les limites communales, hypothèse de stabilité des redevances perçues), d'autant que la taille du territoire est limitée.

Le tableau suivant détaille les contributions et les aides respectives des différentes catégories d'utilisateurs sur le territoire.

Usagers	Redevances versées (M€)	Aides perçues (M€)	Bilan
Collectivités	12	8	-3
Industrie	0,7	0,4	-0,3
Agriculture	0,4	0,8	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>-3</b>

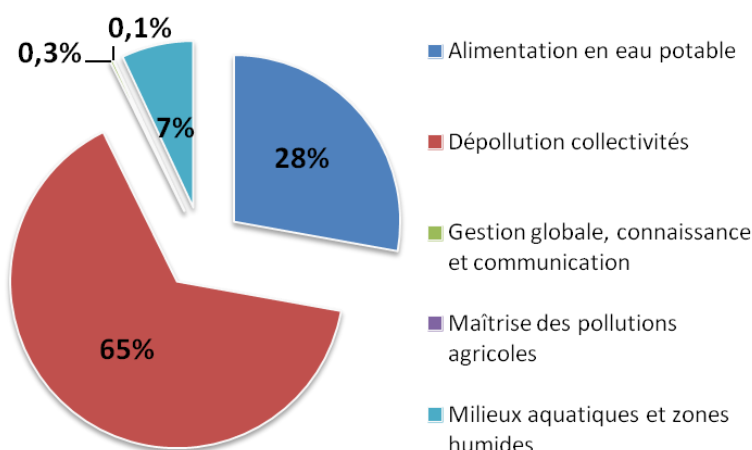
**Tableau 18 : bilan des redevances et des aides par catégorie d'utilisateurs (Source : AELB)**

Les collectivités et les industriels sont des contributeurs nets du système à l'échelle du territoire du SAGE. L'agriculture est un bénéficiaire net du système.

## B. LES FINANCEMENTS DU CONSEIL GENERAL

Sur la période 2000 à 2013, le Conseil général du Finistère a accordé près de **7,8 millions d'euros** d'aides à des opérations en lien avec la gestion de l'eau. Le Conseil général soutient en particulier les opérations dans les domaines de l'alimentation en eau potable, de la dépollution des collectivités et de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides.

Comme dans le cas de l'Agence de l'eau, c'est la **dépollution des collectivités** qui a bénéficié des aides les plus importantes de la part du département au cours des dernières années. Les opérations pour l'**alimentation en eau potable** constituent l'autre poste important.



**Figure 38 : répartition des aides du Conseil général par domaine d'intervention entre 2000 et 2013**  
(Source : CG 29)

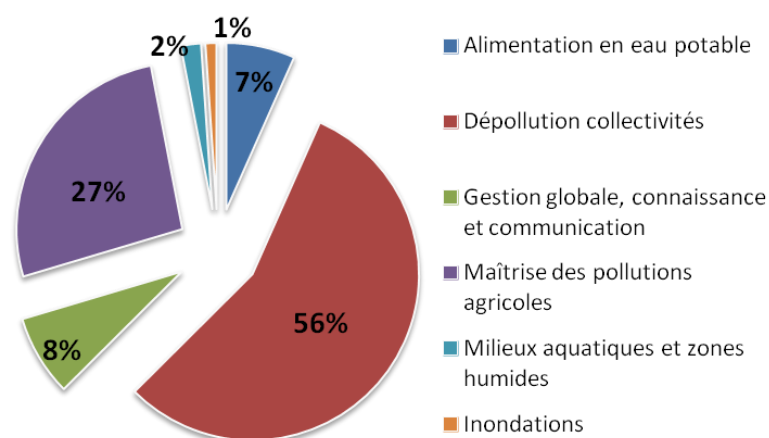
Ces aides sont financées sur le budget du Conseil général dont les recettes ont plusieurs origines : fiscalité directe (taxe foncière...), fiscalité indirecte, dotation de l'Etat, etc.

### C. LES FINANCEMENTS DU CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE

Les subventions du Conseil régional associées à la gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques ont représenté environ **2 millions d'euros** sur le territoire du SAGE entre 1998 et 2013. La région intervient dans un grand nombre de domaines :

- Alimentation en eau potable,
- Dépollution activités,
- Dépollution collectivités,
- Gestion globale, connaissance et communication,
- Maîtrise des pollutions agricoles,
- Milieux aquatiques et zones humides,
- Inondations.

Les aides consacrées à la **dépollution des collectivités** (STEP, réseaux de collecte...) représentent également la majorité des montants accordés sur le territoire. La **maîtrise des pollutions agricoles** est également un domaine d'intervention important de la région, pour la mise aux normes des bâtiments d'élevage en particulier.



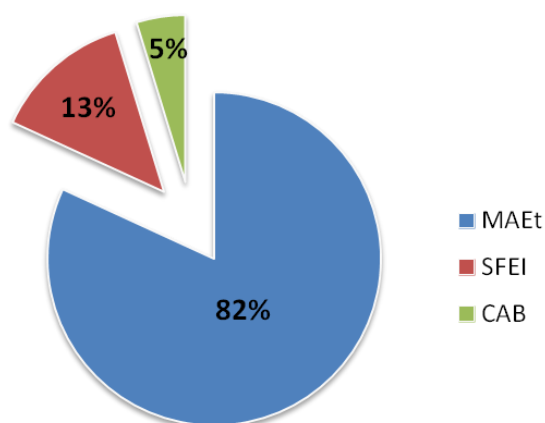
**Figure 39 : répartition des aides de la région Bretagne entre 1998 et 2013 (Source : Conseil régional de Bretagne)**

Comme pour le département, le budget du Conseil régional est alimenté par différents types de recettes : les dotations de l'Etat, la fiscalité (CVAE, IFER, TICPE, taxe sur les cartes grises...), etc.

#### D. LES AUTRES FINANCEMENTS

Des aides sont engagées sur le territoire du SAGE dans la cadre d'opérations particulières qui associent plusieurs partenaires financiers. Cela concerne en particulier les **mesures agro-environnementales (MAE)** contractualisées avec les agriculteurs qui visent à maîtriser l'impact sur l'environnement et les **opérations Breizh bocage** pour la restauration du maillage bocager.

Sur la période 2008 à 2013, les mesures agro-environnementales contractualisées sur le territoire ont représenté près de **600 milles euros** d'aides. Elles incluent plus types de mesures : MAE territorialisées, systèmes fourragers économes en intrants (SFEI) et conversion à l'agriculture biologique (CAB).



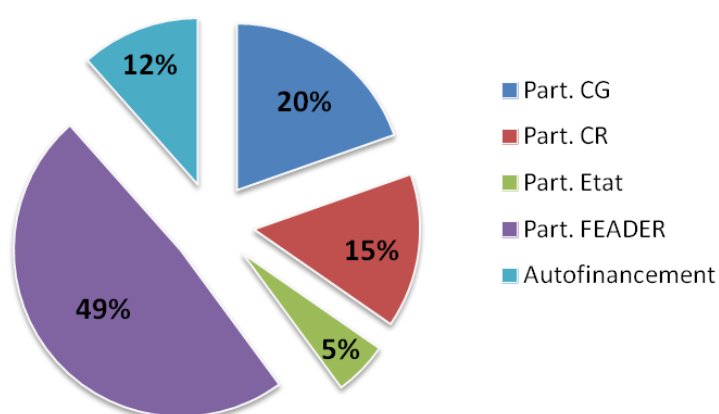
**Figure 40 : répartition des aides par type de MAE entre 2008 et 2013 (Source : EPAB)**

Ces aides sont cofinancées par les collectivités territoriales, l'Etat, l'Europe (FEADER...) et l'Agence de l'eau.

Des aides sont également accordées pour **l'acquisition de matériels visant à favoriser la diversification des systèmes d'exploitation par l'augmentation de la part en herbe**. En 2013 ces aides ont représenté **44 000 euros** (données DDTM du Finistère).

Les opérations Breizh bocage engagées sur les bassins versants du Kerharo, Kerscampen, Trezmalalouen, Stalas et Aber représentent un investissement de 594 000 euros entre 2010 et 2015. A noter que les opérations de travaux du volet 3, qui représentent les montants les plus importants, ont été engagées à la fin de l'année 2013 et se poursuivront en 2014 et 2015.

Ces actions sont cofinancées par le Conseil général, le Conseil régional, l'Etat, l'Europe et le maître d'ouvrage (EPAB et PNRA).



**Figure 41 : répartition du financement des opérations Breizh bocage (BV Kerharo, Kerscampen, Trezmalalouen, Stalas et Aber, source : EPAB, PNRA)**

## E. BILAN GLOBAL DES AIDES FINANCIERES DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DE L'EAU

**A noter :** un certain nombre d'acteurs n'ont pas été en mesure de nous communiquer (requêtes non automatisables) les montants des projets correspondant aux aides versées. Il n'a donc pas été possible de reconstituer le montant total des projets engagés sur le territoire du SAGE au cours des dernières années sur la base des interventions de l'ensemble des partenaires financiers. Compte tenu du large champ d'intervention de l'Agence de l'eau, le montant total des projets aidés par celle-ci donne cependant un ordre de grandeur.

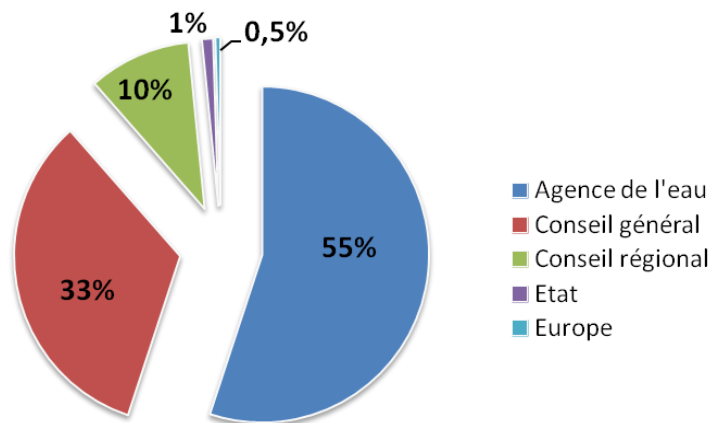
Le bilan global des aides a été établi sur une période de 10 ans, de **2003 à 2012**.

Le **montant total des aides versées** sur le territoire du SAGE, en lien avec la gestion de l'eau, est ainsi estimé à **20 millions d'euros** entre 2003 et 2012.

Financier	Aides (M€, 2003-2012)
Agence de l'eau	10
Conseil général	6
Conseil régional	2
Etat	0,2
Europe	0,1
<b>Ensemble</b>	<b>18</b>

**Tableau 19 : bilan des aides versées entre 2003 et 2012 par les partenaires financiers**

L'Agence de l'eau contribue pour 55% du montant total des aides recensées sur le territoire entre 2003 et 2012. Avec le Conseil général et le Conseil régional, qui contribuent respectivement à 33% et 10%, ces trois financeurs apportent près de 98% du montant total des aides.



**Figure 42 : répartition des aides accordées aux opérations de gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques par financeur entre 2003 et 2012**

### VII.3. PERCEPTION DES ACTEURS

Le rôle social et économique de l'agriculture est reconnu par tous, tant à l'échelle de l'ensemble du territoire du SAGE que plus localement à l'échelle communale. Au delà de l'impact direct, il faut également mesurer le rôle de l'agriculture au regard des autres activités qui sont concernées de manière indirecte. Compte tenu de la proportion de la superficie du territoire correspondant à des surfaces agricoles, la contribution de l'agriculture à la **structuration des paysages** est également mise en avant.

L'agriculture est reconnue comme un **acteur primordial de la gestion de la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques**.

Le **tourisme et les loisirs** sont perçus comme un symbole de la solidarité nécessaire entre l'amont « agricole » et l'aval « touristique » du territoire. Ces deux entités territoriales sont étroitement liées et s'influencent réciproquement. Les activités de tourisme et de loisirs renvoient à la notion d'image du territoire et de sa perception par les populations situées en dehors.

Certains acteurs du territoire remarquent une **connaissance imparfaite sur le potentiel hydroélectrique du territoire**, compte tenu de l'absence de diagnostic spécifique de chaque ouvrage concerné. Ils souhaiteraient pouvoir ainsi mieux connaître le potentiel réel de ces ouvrages et pouvoir déterminer dans quelles conditions, de franchissabilité au titre de la continuité écologique en particulier, ce potentiel pourrait être exploité.

## VII.4. CONCLUSIONS ET ENJEUX SUR LA DIMENSION SOCIO-ECONOMIQUE

L'analyse de la dimension socio-économique en lien avec la gestion de l'eau montre :

- **le déterminisme des contraintes d'ordre socio-économique sur la faisabilité et l'efficacité des actions** à engager dans le cadre de la gestion de l'eau,
- réciproquement, **l'impact de ces actions sur les activités économiques et les usages**, en lien avec les contraintes induites par les mesures mises en place.

Cela implique qu'une politique de la gestion de l'eau réaliste doit être élaborée en associant la prise en compte des réalités et des contraintes sociales et économiques et la définition d'objectifs suffisamment ambitieux au regard des enjeux environnementaux du territoire. Cela nécessite de disposer d'une bonne connaissance des activités économiques du territoire. La mise en place d'un **observatoire** pourrait permettre de centraliser les informations et constituer une vigie des tendances qui se dessinent sur le territoire.

Le rôle du SAGE est important à ce regard, en tant qu'outil de pédagogie auprès du grand public et de tous les acteurs du territoire, et pour la concertation entre ces acteurs autour d'un projet commun.

Le petit cycle de l'eau a mobilisé une grande partie des financements au cours des dix à quinze dernières années. L'appui aux opérations liées au grand cycle de l'eau s'est progressivement développé. La poursuite de l'accompagnement de ces actions constituera l'un des enjeux de la mise en œuvre des orientations du futur SAGE. **L'évolution des modalités d'intervention des partenaires financiers et les budgets que les maîtres d'ouvrage seront en mesure de mobiliser détermineront les moyens qui pourront être consacrés à la mise en œuvre du SAGE** dans les années à venir. Pour les actions nouvelles qui pourront potentiellement être intégrées dans le SAGE, de **nouvelles sources de financement** pourront être à rechercher et à mobiliser.

## VIII. IDENTIFICATION DES MANQUES D'INFORMATION

Enjeux	Composantes	Manques
<b>Gestion qualitative des ressources en eau</b>	Azote	➤ Données détaillées sur le bilan azote agricole
	Phosphore	➤ Nombre de mesures insuffisantes pour déterminer les percentiles 90 ➤ Pas de données récentes sur certains cours d'eau (Caon)
	Produits phytosanitaires	➤ Pas de mesures de la qualité des eaux souterraines sur ce paramètre dans le territoire du SAGE
	Matières organiques	➤ Pas de suivi sur le territoire ?
<b>Gestion quantitative</b>	Gestion des étiages	➤ Mesures de débits sur le territoire sont très récentes
	Inondations/submersions	➤ Identification des secteurs soumis à des inondations ponctuelles
<b>Qualité des milieux aquatiques et des zones humides</b>	Morphologie/biologie des cours d'eau	➤ Données sur l'état hydromorphologique des cours d'eau en dehors du périmètre du contrat territorial 2009-2011 ➤ Données sur le niveau de franchissabilité des ouvrages situés en dehors du périmètre
	Zones humides	➤ Diagnostic de l'état de fonctionnement des zones humides en dehors de la zone d'étude du contrat territorial 2009-2012
	Bocage	➤ Données sur les caractéristiques du maillage bocager en dehors des zones d'études des programmes Breizh bocage
<b>Dimension socio-économique</b>	Potentiel hydro-électrique	➤ Données sur le potentiel détaillées par ouvrage
<b>Interface terre-mer</b>	Général	➤ Impact des activités conchylicoles
	Bactériologie	➤ Données sur l'état des réseaux ➤ Données sur la conformité des branchements



---

## IX. HIERARCHISATION DES ENJEUX

---

La hiérarchisation des enjeux du SAGE est établie à partir de deux critères :

- **L'importance de l'enjeu sur le territoire du SAGE,**
- **La plus value que peut apporter le SAGE sur ces enjeux.**

Ce deuxième critère est particulièrement important sur le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez. De nombreuses démarches y ont été déjà engagées depuis plusieurs années, dans le cadre de la lutte contre les marées vertes en particulier. Une organisation s'est ainsi déjà mise en place autour de ces projets.

Sur les enjeux qui sont ainsi déjà pris en compte, le SAGE aura peu de réponses supplémentaires à proposer par rapport à ce qui existe déjà. **Un enjeu très important pour le territoire du SAGE ne le sera donc pas obligatoirement au regard du SAGE.**

L'interprétation repose à la fois sur une **analyse technique** des données sur le territoire, et sur la **perception des acteurs** du territoire qui peut se différencier de la première compte tenu de l'expérience, de la vision et de la sensibilité respectives de ces acteurs. La journée de réunion des groupes d'acteurs a permis de prendre le pouls de cette perception par les acteurs. Une synthèse des retours de ces ateliers est présentée dans les tableaux de l'annexe 2.

Une première hiérarchie a été établie sur la base d'une synthèse entre la vision technique et la vision « sociologique » du territoire. Elle a été discutée et modifiée par le bureau de la CLE du 6 février 2014 et par la CLE du 27 février 2014, pour aboutir à une hiérarchisation partagée par les différentes catégories d'acteurs. Le tableau ci-dessous présente le résultat de ce consensus.

Enjeux	Composantes	Importance de l'enjeu	Plus value du SAGE	Hierarchisation
Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage	Favoriser la concertation entre les acteurs	1	1	
	Communication/pédagogie auprès du grand public et des autres acteurs	1	1	
	Coordonner les projets	1	1	
L'interface terre-mer	Phycotoxines	1	3	
	Bactériologie	1	1	
	Eutrophisation (marée vertes)	1	2	
	Autres atteintes (dragage, aires de carénages, baie-refuge)	2	2	
Gestion quantitative des ressources en eau	La gestion des étiages	2	2	
	Les risques de submersion marine et d'inondations	2	3	
Gestion qualitative des ressources en eau	Azote	2	2	
	Phosphore	2	2	
	Produits phytosanitaires	2	2	
	Autres micropolluants	2	2	
Qualité des milieux aquatiques et zones humides	Qualité morphologique et biologique des cours d'eau	1	1	
	Zones humides et autres sites remarquables	1	1	
	Le maillage bocager	2	2	
Dimension socio-économique	Assurer une gestion équilibrée qui préserve les activités économiques	1	1	
	Satisfaire les usages de l'eau	2	2	

1	Majeur
2	Important
3	Modéré

## ANNEXE 1 – LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS THEMATIQUES

Le tableau ci-dessous liste des acteurs qui ont participé aux ateliers thématiques organisée lors de la journée du 22 janvier 2014 à Plonévez-Porzay.

Structure	Nom	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/Absent	Présent	Excusé/Absent	
Agence de développement du touristique du Finistère	M. Nicolas DAYOT		X		X	
Agence de promotion touristique	M. Roger LARS		X		X	
UMIH	M. Hubert JAN		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Nautisme en Finistère	M. Marc BERCON		X		X	
Syndicat mixte de la Pointe du Raz	M. Bruno CARIOU		X		X	
Baie de Douarnenez environnement	M. Jean HASCOET	X		X		Qualité des eaux
Baie de Douarnenez environnement	Mme Michèle AUTRET	X		X		Socio-économie et gouvernance
Baie de Douarnenez environnement	M. Louis VERVEUR	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Baie de Douarnenez environnement	M. Joseph BERLIVET		X		X	
Bretagne vivante	M. Paul JOURDREN	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Bretagne vivante	Mme Elisabeth KERLOC'H	X		X		Qualité des eaux
SEPNB	M. Daniel BOUER		X		X	
Conservatoire du littoral	M. Gwenal HERVOUET		X		X	
Eaux et Rivières de Bretagne	Mme Nicole LE GALL	X		X		Qualité des eaux
Eaux et Rivières de Bretagne	Mme Elisabeth HASCOET		X		X	
ECONAV	Mme Yveline BERREHOUC		X		X	
CLCV 29	M. Jean BOUCHER		X		X	
Fédération des chasseurs du Finistère	M. Le Président		X		X	
Les amis des moulins du Finistère	M. Benoit HUOT	X		X		Socio-économie et gouvernance
CC Cap Sizun	M. Bernard LE GALL		X		X	

Structure	Nom	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/Absent	Présent	Excusé/Absent	
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	M. Rémi BERNARD	X				Milieux aquatiques et zones humides
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	Mme Martine LE GOFF		X		X	
CC Presqu'île de Crozon	M. Daniel MOYSAN		X		X	
CC Presqu'île de Crozon	M. Stéphane BOURC		X	X		
CC Presqu'île de Crozon	M. Olivier BOURLIER		X		X	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Jean Pierre ROUAULT	X		X		Qualité des eaux
Conseil Général du Finistère	M. Jacques GOUEROU		X		X	
Conseil Général du Finistère	Mme Nicole ZIEGLER		X		X	
Conseil Général du Finistère	Mme Nathalie BARRAIS	X		X		Socio-économie et gouvernance
Conseil Général du Finistère	M. Bernard MONOT	X		X		Qualité des eaux
Conseil Général du Finistère	Mme Corinne THOMAS	X			X	Milieux aquatiques et zones humides
Conseil Régional de Bretagne	M. Gérard MEVEL		X		X	
AAPPMA de Châteaulin	M. Le Président		X		X	
ONEMA	M. Franck OLLIVIER	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Féd. pêche et protection milieu aquatique 29	M. Louis CADIOU		X		X	
Forum des marais atlantiques	Mme Anaëlle MAGUEUR		X		X	
IFREMER	M. Jean-Yves PIRIOU		X		X	
INRA - UMR sol agronomie	M. Laurent RUIZ		X		X	
INRA SenS- UMR MNHN	CNRS Eco-anthropologie		X		X	
Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA)	M. Sylvain BALLU	X			X	Qualité des eaux
UNEP - Délégation Bretagne	M. Dominique TAILHARDAT		X		X	
Mairie de CROZON	M. Jean-Pierre GOURMELEN		X		X	
Mairie de CAMARET/MER	Mme Nadine SERVANT		X		X	
Mairie de LANVEOC	M. Louis RAMONE		X		X	
Mairie de POULDERGAT	M. Gaby LE GUELLEC		X		X	
Mairie de CAST	M. Jacques GOUEROU		X		X	
Mairie de CLEDEN CAP SIZUN	Mme Nadine KERSAUDY		X		X	

Structure	Nom	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/Absent	Présent	Excusé/Absent	
Mairie de GOULIEN	M. Henri GOARDON		X		X	
Mairie de GOURLIZON	M. Guy MARZIN		X		X	
Mairie de GUENGAT	M. Yvon DAGORN		X		X	
Mairie de LE JUCH	M. Sebastien STEPHAN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Mairie de LE JUCH	M. Yves TYMEN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Mairie de PLOGONNEC	M. Christian KERIBIN		X		X	
Mairie de QUEMENEVEN - CCPCP	M. Alain LE QUELLEC		X		X	
Mairie de PLOEVEN - CCPCP	M. Didier PLANTE	X		X		Qualité des eaux
Mairie de TELGRUC/MER	M. Jean-Marc RICHARD		X		X	
Mairie de ARGOL	M. Philippe LAROUR		X		X	
Mairie de PLONEVEZ-PORZAY - Président de la CLE	M. Paul DIVANAC'H	X		X		Socio-économie et gouvernance
Mairie de LOCRONAN	M. Jean-Noël LOUBOUTIN		X		X	
Mairie de KERLAZ	M. Michel KERVOALEN	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Mairie de POUILLAN/MER	M. Jean KERIVEL		X		X	
Mairie de BEUZEC CAP SIZUN	M. Jean-Pierre LE BRAS		X		X	
Mairie de SAINT NIC	M. Maurice LE BECHEC		X		X	
Mairie de PLOMODIERN	M. Joël BLAIZE	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Mairie de DOUARNENEZ	M. Henri CARADEC	X		X		Qualité des eaux
Mairie de DOUARNENEZ	M. Yves KERDRANVAT		X		X	
Sous-Préfecture de Châteaulin	Mme Dominique CONSILLE	X			X	Socio-économie et gouvernance
Préfecture de Région Bretagne	M. Le Préfet		X		X	
Préfecture du Finistère	M. Jean-Luc VIDELAINE	Excusé - Représenté par Mme CONSILLE				
Préfecture de la Région Centre - Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne			X		X	
DDTM 29	Mme Pascale GUEHENNEC		X		X	
DDTM 29/DML	Mme Fanny FAURE	X		X		Socio-économie et gouvernance
DREAL	M. Thibault COLL		X		X	

Structure	Nom	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/Absent	Présent	Excusé/Absent	
Mission interservice de l'eau 29	M. Stephan GAROT		X	X		
ARS-DT29	M. Philippe ROBERT		X		X	
Surfriderfoundation- antenne finistère	Marie-Amélie NEOLLIER		X		X	
Fédération maritime baie de Douarnenez	M. Jean-Christophe FIMBAULT		X		X	
CDPMEM29	M. Bruno CLAQUIN		X		X	
Prof. pêche à pied des tellines	M. Hervé GOEFFIC		X		X	
Prof. pêche à pied des tellines	M. Erik GUEGUAN		X		X	
Prof. pêche à pied des tellines	Mme Françoise LESECQ		X		X	
Parc Naturel marin d'Iroise	M. Patrick POULINE		X		X	
PNRA	Mme Marie-France LE BOULCH		X		X	
Maison des services publics	M. Christophe MICHEAU - SAFER		X		X	
Syndicat départ. propriété privée rurale	Mme Marie-Andrée HASCOET		X		X	
UDSEA-Confédération paysanne	M. Vincent PENNOBER		X		X	
Coordination rurale	M. Bruno DEMEURE		X		X	
FDSEA	M. André SERGENT		X		X	
Jeunes Agriculteurs	M. Mickaël BOUGUYON		X		X	
CIVAM29	M. Le Président		X		X	
Chambre d'agriculture	M. Ronan LE MENN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Chambre d'agriculture	M. André SERGENT		X		X	
Chambre d'agriculture	M. Jean-Luc CALVEZ	X		X		Qualité des eaux
Chambre d'agriculture	M. Pascal LE GOFF	X				Qualité des eaux
Chambre d'agriculture	M. Jacques LE PAGE	X		X		Socio-économie et gouvernance
Comité de développement - Châteaulin	M. Jean-Alain DIVANAC'H	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Chambre d'agriculture	M. Jean-Luc LE MOAN	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Chambre d'agriculture	M. Louis CAPITAINE	X			X	Milieux aquatiques et zones humides
Comité de dév. Pays Châteaulin	M. Le Président		X		X	

Structure	Nom	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/Absent	Présent	Excusé/Absent	
Comité de dév. Pays Quimper	M. Le Président		X		X	
ABEA	M. Le Président		X		X	
GAB29	M. Paul HASCOET	X			X	Socio-économie et gouvernance
AMAP du bout du monde	Mme Agnès de la Porte des Vaux		X		X	
Association des produits du Finistère	M. Jean-Claude PENNANEACH		X		X	
Féd. Départ. Coop. agricoles	M. Philippe BOETE		X		X	
FDCOOP	M. Le Président		X		X	
Coop de France Ouest	M. Yoann MERY		X		X	
SUD APPRO	M. Jean-Yves JOLU		X		X	
TRISKALIA	M. Denis MANAC'H		X		X	
UGPVB	M. Roger MAUGUEN		X		X	
Chambre des métiers	M. Roland Le Bloa		X		X	
CCI de Brest	M. Le Président		X		X	
CCI Quimper	M. René Le Pape	X		X		Socio-économie et gouvernance
Union commerciale de Douarnenez	Mme Michèle KERSAUDY		X		X	
Union commerciale de Plomodiern	Mme Agnès GOURLAN		X		X	
Quimper Communauté	M. Alain GARDELLE	X			X	Qualité des eaux
CC Pays de Chateaulin et du Porzay	Mme Murielle CORGNE		X		X	
Pôle métropolitain du Pays de Brest	Jean-Pierre CAROFF		X		X	
SIOCA	Mme Camille KEROUEDAN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Sivalodet	M. Georges CADIOU		X		X	
EPAGA	Mme Armelle HURUGUEN		X		X	
OUESCO	M. Daniel COUIC		X		X	
EPAB	M. Ludovic DESRUELLES	X			X	Qualité des eaux
EPAB	M. Sébastien LELOUP	X			X	Milieux aquatiques et zones humides
EPAB	M. Nicolas LE MEUR	X			X	Socio-économie et gouvernance

---

## ANNEXE 2 – TABLEAU DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DES TRAVAUX DES ATELIERS

---

Les tableaux suivants synthétisent les arguments exprimés au cours des ateliers organisés lors de la réunion des groupes d'acteurs le 22 janvier 2014 à Plonévez-Porzay.

A l'issue de cette réunion les acteurs ont été invités à désigner les sujets qui apparaissaient essentiels à leurs yeux dans le cadre du SAGE, et à contrario les sujets qui ne relevaient pas du SAGE selon eux. Les votes exprimés (favorables ou défavorables) sont reportés dans les tableaux.

<b>En gras :</b>	arguments évoqués dans plusieurs ateliers	
Pondération (nombre de gommettes)	<b>+1</b>	favorable
	<b>-1</b>	défavorable



Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Socio-économie et gouvernance	Agriculture	Contribue à la structuration du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de plus de données sur les activités agricoles et leurs tendances</li> <li>- Pédagogie auprès du grand public et des acteurs du territoire <b>+7</b></li> <li>- <b>Concertation entre acteurs +3</b></li> <li>- <b>Coordination / cohérence des politiques publiques en lien avec l'eau (urbanisme, protection des milieux...) +6</b></li> <li>- Communication</li> <li>- Expertise et échange avec les autres instances au-delà du territoire du SAGE</li> <li>- Solidarité amont-aval</li> </ul>
		Occupe une part importante de la superficie du territoire	
		Participe à la vie des communes	
		Implique des effets directs et indirects sur l'économie locale	
	Est une activité importante vis-à-vis de la gestion de l'eau		
	Pêche - Conchyliculture <b>+1</b>		
	Industrie agro-alimentaire		
	Tourisme et loisirs	Lien entre les terres et la mer <b>+1</b>	
Gouvernance/organisation de la maîtrise d'ouvrage <b>+1</b>			

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Qualité des eaux	Qualité nitrates	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts de traitement pour l'Aep</li> <li>- Lien avec les marées vertes</li> <li>- Lien avec le phytoplancton</li> <li>- Image du territoire</li> <li>- Lien avec le développement agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la protection des captages <b>+1</b></li> <li>- Définir des objectifs de qualité de la ressource</li> <li>- Respect de la réglementation</li> <li>- <b>Concertation avec l'agriculture</b></li> <li>- <b>Coordination des actions sur l'ensemble du territoire</b></li> <li>- Vision à long terme et obligation de résultats</li> </ul>
	Marées vertes <b>+1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme</li> <li>- Impact sanitaire</li> <li>- Image du territoire</li> <li>- Ramassage et traitement des algues</li> <li>- Pénalités</li> <li>- Impact environnemental</li> <li>- Impact sur les usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation / vision à long terme des démarches</li> <li>- <b>Entité cohérente d'intervention</b></li> </ul>
	Phosphore	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec l'eutrophisation (phytoplancton)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des traitements de l'assainissement domestique</li> <li>- Maîtrise des facteurs d'apport agricole</li> </ul>
	Contaminations bactériologiques <b>+1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usages (pêche à pied)</li> <li>- Tourisme / image du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>+ 6</b></li> <li>- Amélioration de l'assainissement collectif (branchements, pluvial)</li> <li>- Assainissement non collectif : non rejet</li> <li>- Maîtrise des apports agricoles</li> <li>- <b>Cohérence des actions</b></li> <li>- <b>Information</b></li> </ul>

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Qualité des eaux	Qualité phytosanitaires	- Santé <b>+2</b> - Image vis-à-vis des consommateurs - Sols (impact environnemental)	- Information des particuliers - Usages par les collectivités - Développement de l'agriculture biologique (filières) <b>+1</b>
	Autres micropolluants	- Vigilance, inquiétude (substances médicamenteuses, produits antifouling)	
	Risques de pollution accidentelle	- Baie refuge en cas d'accident <b>-3</b>	
	Eaux pluviales / eaux de ruissellement		- <b>Cohérence des pratiques +1</b>

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Milieux aquatiques et zones humides	Qualité hydromorphologique des cours d'eau <b>+2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des cours d'eau (y compris la ripisylve)</li> <li>- Rectification</li> <li>- Recalibrage</li> <li>- Habitats</li> <li>- Faune piscicole</li> <li>- Origine des eaux (dont gestion des aspects quantité et ruissellement)</li> <li>- Gestion des plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des milieux</li> <li>- Rappel du cadre juridique, du droit en lien avec les cours d'eau</li> <li>- Vigilance vis-à-vis de l'accumulation des contraintes</li> <li>- Respect de la propriété privée</li> <li>- <b>Concertation entre les acteurs</b></li> </ul>
	Continuité écologique <b>+1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Valorisation moulins pour la production d'énergie et en tant que patrimoine</li> <li>- Préservation des têtes de bassin versant</li> <li>- Transfert des sédiments (préservation des habitats)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui de la charte de territoire</li> <li>- <b>Cohérence des actions à l'échelle de l'ensemble du bassin</b></li> <li>- <b>Gestion équilibrée entre la préservation des milieux et celle des activités humaines</b></li> <li>- Appui des porteurs de projets de restauration</li> </ul>
	Zones humides <b>+4</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration</li> <li>- Lien avec les marées vertes (maîtrise des apports d'azote)</li> <li>- Limiter la fermeture des milieux (friches)</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Reconquête des zones humides</li> <li>- Viabilité des activités agricoles <b>+3</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion équilibrée des zones humides (milieux naturels/activités humaines)</li> <li>- <b>Pédagogie</b></li> <li>- <b>Concertation (y compris sur la gestion quantitative en lien avec la préservation des zones humides)</b></li> <li>- Priorisation des actions</li> <li>- Gestion des zones non utilisées par l'agriculture <b>+1</b></li> </ul>

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Milieux aquatiques et zones humides	Bocage <b>+2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transferts d'azote</li> <li>- Erosion (transferts de MES)</li> <li>- Régulation hydraulique</li> <li>- Rôle purificateur</li> <li>- Entretien du bocage</li> <li>- Structuration du paysage</li> <li>- Brise vent</li> <li>- Lien avec la préservation des cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les outils réglementaires existants (loi paysage, documents d'urbanisme...)</li> <li>- Restauration du bocage <b>+1</b></li> <li>- Gestion cohérente au regard de l'efficacité attendue des actions / Gestion pertinente entre talus et bandes enherbées (bordures de cours d'eau)</li> <li>- Développement des filières bois</li> </ul>
	Risques (inondations, érosion...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imperméabilisation</li> <li>- Construction en zone inondable</li> <li>- Inondations ponctuelles</li> <li>- Lien avec le maillage bocager (risques potentiels de ruptures)</li> <li>- Conscience du risque</li> <li>- Gestion des eaux pluviales (concerne aussi l'enjeu qualité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'urbanisation (permis de construire)</li> <li>- Création de bassins de rétention</li> <li>- Gestion par l'homme (gestion des ouvrages impliqués : barrages, vannes...)</li> </ul>
	Gestion quantitative (étiages, AEP...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation (fluctuations liées à la fréquentation touristique)</li> <li>- Gestion des captages <b>+1</b></li> <li>- Valorisation des nappes profondes</li> <li>- Gestion des zones humides (fonctionnalités de soutien d'étiage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de secteurs prioritaires vis-à-vis des phénomènes d'étiage</li> </ul>
	Dragage		

## ANNEXE 3 – JOURS DE FERMETURE DETAILLES PAR PLAGE

Nombre de jours d'interdiction de baignade pour chaque plage depuis 2002 (Source : ARS, 2013)

Commune	Plage	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total
		En nombre de jours d'interdiction de baignade / an											
Camaret-sur-Mer	KERLOCH						20						20
	CORREJOU (FACE CALE)										4		4
Crozon	MORGAT (LE LOC'H)							5					5
	MORGAT (TOUL AN TREZ)							5					5
	ABER								16				16
	POSTOLLON EC								16		41		57
	TREZ ROUZ (MILIEU)										3		3
Douarnenez	DAMES (MILIEU)	4			28	95	38						165
	PORS CAD				28	143	38						209
Kerlaz	TREZ MALAOUEN								182	145	303	3	633
Ploéven	TY ANQUER	4			4				134				142
Saint-Nic	CAMEROS							3					3
	PENTREZ (FACE MENEZ BICHEN)							3					3
Telgruc-sur-Mer	TREZBELLE C (MILIEU)			2									2
	PORS LOUS				187								187
<b>Total</b>		<b>8</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>247</b>	<b>238</b>	<b>96</b>	<b>16</b>	<b>348</b>	<b>145</b>	<b>351</b>	<b>3</b>	<b>1454</b>

## ANNEXE 4 – INDICES DE QUALITE BIOLOGIQUE DES COURS D'EAU

**Etat biologique des cours d'eau du territoire (Sources : données OSUR AELB 2010-2012, données IPR ONEMA et données CCPCP-CCDZ CT 2011-2012)**

Caractéristiques des stations		Bilan IBD			Bilan IBG-DCE			Bilan IPR			Etat vis-à-vis de l'indicateur le plus défavorable
Code Masse d'eau	Cours d'eau / commune	IBD	Etat écologique IBD	Réseau IBD	IBG-DCE	Etat écologique IBG-DCE	Réseau IBG-DCE	IPR	Etat écologique IPR	Réseau IPR	
FRGR0075	Kerharo à Ploeven	14,40	Bon	(2) (3) (4)	14,00	Bon	(2) (3) (4)	5,00	Très bon	(1)	Bon
FRGR0076	L'Aber de Crozon à Telgruc-sur-Mer	17,00	Très bon	(1) (3)	15,00	Bon	(1) (3)	10,31	Bon	ONEMA	Bon
FRGR0077	Le Nevet à Kerlaz	11,40	Moyen	(1) (2)	19,00	Très bon	(1) (2)	12,95	Bon	ONEMA	Moyen
FRGR1313	Kergaoulédan à Douarnenez	17,70	Très bon	CT	19,00	Très bon	CT	5,70	Très bon	CT	Très bon
FRGR1313	Stalas à Douarnenez	14,00	Bon	(1)	18,00	Très bon	(1)	4,00	Très bon	(1)	Bon
FRGR1324	Lapic à Plonevez-Porzay	10,90	Moyen	CT	19,00	Très bon	CT	5,70	Très bon	CT	Moyen
FRGR1357	Lestrevet (Ru de Plomodiern) à Plomodiern	18,00	Très bon	(1)	17,00	Très bon	(1)	9,00	Bon	(1)	Bon
FRGR1399	Le Kerloc'h à Crozon	19,70	Très bon	(4)	15,00	Bon	(4)				Bon
	Tréboul à Douarnenez	17,10	Très bon	CT	16,00	Très bon	CT	9,10	Bon	CT	Bon
	Trezmalaouen à Kerlaz	20,00	Très bon	CT	18,00	Très bon	CT	12,30	Bon	CT	Bon
	Ty Anquer à Plonevez- Porzay	17,50	Très bon	CT	15,00	Bon	CT	35,90	Médiocre	CT	Médiocre
	Pentrez à Saint-Nic	14,20	Bon	CT	19,00	Très bon	CT	6,40	Très bon	CT	Bon

Code	Nom du réseau	Période
(1)	Contrôle de surveillance des cours d'eau du bassin Loire, cours d'eau côtiers vendéens et bretons	2010-2012
(2)	Contrôles opérationnels des cours d'eau du bassin Loire, cours d'eau côtiers vendéens et bretons	2010-2012
(3)	Réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles du Finistère	2010-2012
(4)	Réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux superficielles sur le bassin Loire-Bretagne (RCALB)	2010-2012
CT	Etude préalable à la mise en place d'un contrat territorial	2011-2012

## ANNEXE 5 – COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

### Compte-rendu de la réunion des groupes d'acteurs du 22 janvier 2014

	<p style="text-align: center;"><b>Journée de réunion des groupes d'acteurs</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Le 22 janvier 2014</b> Salle communale de Plonévez-Porzay</p>
---	--

### 1- INTRODUCTION

Le 22 janvier 2014, dans la salle communale de Plonévez-Porzay, M. Paul Divanac'h, Président de la CLE, introduit la séance en rappelant le stade d'avancement de l'élaboration du SAGE et le calendrier prévisionnel.

Paul Divanac'h précise que le SAGE de la baie de Douarnenez poursuit sa phase d'élaboration. L'année 2013 a été consacrée à l'élaboration d'un état des lieux qui a dressé un constat sur la qualité des eaux et des milieux associés ainsi que des usages qui y sont liés. L'étape suivante est l'établissement d'un Diagnostic qui a pour objectif de définir collectivement les enjeux du territoire et de mettre en évidence la plus-value du SAGE.

Paul Divanac'h précise le déroulement de la journée aux participants :

- 9h45 Accueil des participants
- 10h00 Introduction du Président de la CLE
- 11h00 Organisation de trois ateliers
- 12h30 Déjeuner offert par l'EPAB
- 14h00 Restitution des ateliers en séance plénière et validation
- 16h30 Fin de la réunion

Dominique CONSILLE, Sous-préfète de Châteaulin, insiste sur l'importance de la concertation pour l'élaboration de ce type de document et sur la nécessité d'être pédagogue.

Il présente le bureau d'études SCE qui est le prestataire chargé d'accompagner l'élaboration du diagnostic du SAGE, représenté par Jacques Marrec et Yann Le Bihen.

Paul Divanac'h passe la parole au bureau d'études pour la présentation préalable des premiers éléments de diagnostic.



## 2. LISTE DES INVITES ET DES PARTICIPANTS

Structure	Représentant	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/ Absent	Présent	Excusé/ Absent	
Agence de développement du touristique du Finistère	M. Nicolas DAYOT		X		X	
Agence de promotion touristique	M. Roger LARS		X		X	
UMIH	M. Hubert JAN		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Office de tourisme	M. Le Président		X		X	
Nautisme en Finistère	M. Marc BERCON		X		X	
Syndicat mixte de la Pointe du Raz	M. Bruno CARIOU		X		X	
Baie de Douarnenez environnement	M. Jean HASCOET	X		X		Qualité des eaux
Baie de Douarnenez environnement	Mme Michèle AUTRET	X		X		Socio-économie et gouvernance
Baie de Douarnenez environnement	M. Louis VERVEUR	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Baie de Douarnenez environnement	M. Joseph BERLIVET		X		X	
Bretagne vivante	M. Paul JOURDREN	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Bretagne vivante	Mme Elisabeth KERLOC'H	X		X		Qualité des eaux
SEPNB	M. Daniel BOUER		X		X	
Conservatoire du littoral	M. Gwenal HERVOUET		X		X	
Eaux et Rivières de Bretagne	Mme Nicole LE GALL	X		X		Qualité des eaux
Eaux et Rivières de Bretagne	Mme Elisabeth HASCOET		X		X	
ECONAV	Mme Yveline BERREHOUC		X		X	
CLCV 29	M. Jean BOUCHER		X		X	
Fédération des chasseurs du Finistère	M. Le Président		X		X	
Les amis des moulins du Finistère	M. Benoit HUOT	X		X		Socio-économie et gouvernance

Structure	Représentant	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/ Absent	Présent	Excusé/ Absent	
CC Cap Sizun	M. Bernard LE GALL		X		X	
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	M. Rémi BERNARD	X				Milieux aquatiques et zones humides
DOUARNENEZ COMMUNAUTE	Mme Martine LE GOFF		X		X	
CC Presqu'île de Crozon	M. Daniel MOYSAN		X		X	
CC Presqu'île de Crozon	M. Stéphane BOURC		X	X		
CC Presqu'île de Crozon	M. Olivier BOURLIER		X		X	
Agence de l'Eau Loire- Bretagne	Jean Pierre ROUAULT	X		X		Qualité des eaux
Conseil Général du Finistère	M. Jacques GOUEROU		X		X	
Conseil Général du Finistère	Mme Nicole ZIEGLER		X		X	
Conseil Général du Finistère	Mme Nathalie BARRAIS	X		X		Socio-économie et gouvernance
Conseil Général du Finistère	M. Bernard MONOT	X		X		Qualité des eaux
Conseil Général du Finistère	Mme Corinne THOMAS	X			X	Milieux aquatiques et zones humides
Conseil Régional de Bretagne	M. Gérard MEVEL		X		X	
AAPPMA de Châteaulin	M. Le Président		X		X	
ONEMA	M. Franck OLLIVIER	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Féd. pêche et protection milieu aquatique 29	M. Louis CADIOU		X		X	
Forum des marais atlantiques	Mme Anaëlle MAGUEUR		X		X	
IFREMER	M. Jean-Yves PIRIOU		X		X	
INRA - UMR sol agronomie	M. Laurent RUIZ		X		X	
INRA SenS- UMR MNHN	CNRS Eco-anthropologie		X		X	
Centre d'étude et de valorisation des algues (CEVA)	M. Sylvain BALLU	X			X	Qualité des eaux
UNEP - Délégation Bretagne	M. Dominique TAILHARDAT		X		X	
Mairie de CROZON	M. Jean-Pierre GOURMELEN		X		X	
Mairie de CAMARET/MER	Mme Nadine SERVANT		X		X	
Mairie de LANVEOC	M. Louis RAMONE		X		X	
Mairie de POULDERGAT	M. Gaby LE GUELLEC		X		X	
Mairie de CAST	M. Jacques GOUEROU		X		X	
Mairie de CLEDEN CAP SIZUN	Mme Nadine KERSAUDY		X		X	
Mairie de GOULIEN	M. Henri GOARDON		X		X	
Mairie de GOURLIZON	M. Guy MARZIN		X		X	

Structure	Représentant	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/ Absent	Présent	Excusé/ Absent	
Mairie de GUENGAT	M. Yvon DAGORN		X		X	
Mairie de LE JUCH	M. Sébastien STEPHAN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Mairie de LE JUCH	M. Yves TYMEN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Mairie de PLOGONNEC	M. Christian KERIBIN		X		X	
Mairie de QUEMENEVEN - CCPCP	M. Alain LE QUELLEC		X		X	
Mairie de PLOEVEN - CCPCP	M. Didier PLANTE	X		X		Qualité des eaux
Mairie de TELGRUC/MER	M. Jean-Marc RICHARD		X		X	
Mairie de ARGOL	M. Philippe LAROUR		X		X	
Mairie de PLONEVEZ-PORZAY – Président de la CLE	M. Paul DIVANAC'H	X		X		Socio-économie et gouvernance
Mairie de LOCRONAN	M. Jean-Noël LOUBOUTIN		X		X	
Mairie de KERLAZ	M. Michel KERVOALEN	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Mairie de POUILLAN/MER	M. Jean KERIVEL		X		X	
Mairie de BEUZEC CAP SIZUN	M. Jean-Pierre LE BRAS		X		X	
Mairie de SAINT NIC	M. Maurice LE BECHEC		X		X	
Mairie de PLOMODIERN	M. Joël BLAIZE	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Mairie de DOUARNENEZ	M. Henri CARADEC	X		X		Qualité des eaux
Mairie de DOUARNENEZ	M. Yves KERDRANVAT		X		X	
Sous-Préfecture de Châteaulin	Mme Dominique CONSILLE	X			X	Socio-économie et gouvernance
Préfecture de Région Bretagne	M. Le Préfet		X		X	
Préfecture du Finistère	M. Jean-Luc VIDELAINE	Excusé - Représenté par Mme CONSILLE				
Préfecture de la Région Centre - Préfet coordonnateur de bassin			X		X	
DDTM 29	Mme Pascale GUEHENNEC		X		X	
DDTM 29/DML	Mme Fanny FAURE	X		X		Socio-économie et gouvernance
DREAL	M. Thibault COLL		X		X	
Mission interservice de l'eau 29	M. Stephan GAROT		X	X		
ARS-DT29	M. Philippe ROBERT		X		X	
Surfriderfoundation-antenne finistère	Marie-Amélie NEOLLIER		X		X	
Fédération maritime baie de Douarnenez	M. Jean-Christophe FIMBAULT		X		X	

Structure	Représentant	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/ Absent	Présent	Excusé/ Absent	
CDPMEM29	M. Bruno CLAQUIN		X		X	
Prof. pêche à pied des tellines	M. Hervé GOEFFIC		X		X	
Prof. pêche à pied des tellines	M. Erik GUEGUAN		X		X	
Prof. pêche à pied des tellines	Mme Françoise LESECQ		X		X	
Parc Naturel marin d'Iroise	M. Patrick POULINE		X		X	
PNRA	Mme Marie-France LE BOULCH		X		X	
Maison des services publics	M. Christophe MICHEAU - SAFER		X		X	
Syndicat départ. propriété privée rurale	Mme Marie-Andrée HASCOET		X		X	
UDSEA-Confédération paysanne	M. Vincent PENNOBER		X		X	
Coordination rurale	M. Bruno DEMEURE		X		X	
FDSEA	M. André SERGENT		X		X	
Jeunes Agriculteurs	M. Mickaël BOUGUYON		X		X	
CIVAM29	M. Le Président		X		X	
Chambre d'agriculture	M. Ronan LE MENN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Chambre d'agriculture	M. André SERGENT		X		X	
Chambre d'agriculture	M. Jean-Luc CALVEZ	X		X		Qualité des eaux
Chambre d'agriculture	M. Pascal LE GOFF	X				Qualité des eaux
Chambre d'agriculture	M. Jacques LE PAGE	X		X		Socio-économie et gouvernance
Comité de développement - Châteaulin	M. Jean-Alain DIVANAC'H	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Chambre d'agriculture	M. Jean-Luc LE MOAN	X		X		Milieux aquatiques et zones humides
Chambre d'agriculture	M. Louis CAPITAINE	X			X	Milieux aquatiques et zones humides
Comité de dév. Pays Châteaulin	M. Le Président		X		X	
Comité de dév. Pays Quimper	M. Le Président		X		X	
ABEA	M. Le Président		X		X	
GAB29	M. Paul HASCOET	X			X	Socio-économie et gouvernance
AMAP du bout du monde	Mme Agnès de la Porte des Vaux		X		X	
Association des produits du Finistère	M. Jean-Claude PENNANEACH		X		X	
Féd. Départ. Coop. agricoles	M. Philippe BOETE		X		X	
FDCCOOP	M. Le Président		X		X	
Coop de France Ouest	M. Yoann MERY		X		X	

Structure	Représentant	Matinée		Après-midi		Atelier
		Présent	Excusé/ Absent	Présent	Excusé/ Absent	
SUD APPRO	M. Jean-Yves JOLU		X		X	
TRISKALIA	M. Denis MANAC'H		X		X	
UGPVB	M. Roger MAUGUEN		X		X	
Chambre des métiers	M. Roland Le Bloa		X		X	
CCI de Brest	M. Le Président		X		X	
CCI Quimper	M. René Le Pape	X		X		Socio-économie et gouvernance
Union commerciale de Douarnenez	Mme Michèle KERSAUDY		X		X	
Union commerciale de Plomodiern	Mme Agnès GOURLAN		X		X	
Quimper Communauté	M. Alain GARDELLE	X			X	Qualité des eaux
CC Pays de Chateaulin et du Porzay	Mme Murielle CORGNE		X		X	
Pôle métropolitain du Pays de Brest	Jean-Pierre CAROFF		X		X	
SIOCA	Mme Camille KEROUEDAN	X		X		Socio-économie et gouvernance
Sivalodet	M. Georges CADIOU		X		X	
EPAGA	Mme Armelle HURUGUEN		X		X	
OUESCO	M. Daniel COUIC		X		X	
EPAB	M. Ludovic DESRUELLES	X			X	Qualité des eaux
EPAB	M. Sébastien LELOUP	X			X	Milieux aquatiques et zones humides
EPAB	M. Nicolas LE MEUR	X			X	Socio-économie et gouvernance

**Autres personnes présentes :**

- Magali Bernizet, Animatrice du SAGE de la baie de Douarnenez, remplaçante d'Alida Boishus, EPAB
- Annabelle Cheval, Secrétaire comptable RH, EPAB
- Jacques Marrec et Yann Le Bihen, Bureau d'études SCE

### 3- PRESENTATION EN ASSEMBLEE DES PREMIERS ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Jacques Marrec présente rapidement la société SCE puis il revient sur les objectifs de la journée dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SAGE. Il précise ainsi qu'il y a deux questions fondamentales auxquelles répondre :

- Quels sont les thèmes/enjeux importants sur le territoire du SAGE ?
- Quelle est la plus value que peut apporter le SAGE sur ces thèmes/enjeux ?

Cette dernière question est particulièrement importante sur le territoire de la baie de Douarnenez compte tenu des démarches déjà engagées.

Il précise que l'exposé présenté avant le travail en ateliers consiste à rappeler les éléments clés de l'état des lieux du SAGE et de présenter les premières analyses à partir de ces informations. Cette présentation vise à fournir ou à rappeler aux participants des éléments de compréhension du contexte du territoire, sur lesquels ils pourront s'appuyer lors des échanges au sein des ateliers.

Puis il rappelle les principales phases d'élaboration des SAGE et le principe de construction du diagnostic.

Yann Le Bihen présente de manière synthétique les premiers éléments d'analyse en lien avec les thèmes suivants :

- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage
- Interface terre-mer (phytoplancton, bactériologie, marées vertes...)
- Qualité des ressources en eau
- Milieux aquatiques
- Zones humides
- Le bocage
- Les usages et les activités liés à l'eau et aux milieux aquatiques

A la fin de cette présentation, il est précisé que l'objectif est de proposer le diagnostic du SAGE à la validation de la CLE avant les élections de mars. Un bureau de la CLE doit ainsi se réunir le 6 février pour échanger sur le premier projet qui lui sera transmis. En fonction des retours, la CLE sera réunie si possible à la fin février pour valider le document. L'étape suivante, à savoir le travail sur le scénario tendanciel pourra débuter au printemps/été 2014.

Benoît HUOT, président de l'Association des moulins du Finistère, remarque le manque d'informations sur les moulins. Il indique qu'un inventaire et un diagnostic des 150 moulins présents sur le territoire existe. Il juge l'évaluation du potentiel hydroélectrique réalisé par l'Agence de l'eau erronée et incomplète et souhaite qu'une évaluation des 50 sites de production potentielle soit faite.

### 4- LES ATELIERS THEMATIQUES

Suite à la présentation en assemblée, les participants sont invités à se répartir entre les trois ateliers organisés :

- Socio-économie et gouvernance
- Qualité des eaux
- Milieux aquatiques et zones humides.

Le déroulement des ateliers est présenté aux participants. En premier lieu, il commence par un temps de travail individuel où chaque participant est invité à écrire sur des formulaires distribués les idées qu'il souhaite mettre en avant pour les différentes thématiques en lien avec le thème principal de l'atelier.

Ensuite, dans un tour de table, chaque participant peut exprimer ses idées et échanger sur les arguments des autres participants. L'objectif est que tous les participants expriment leurs idées et écoutent les opinions des autres.

Un animateur est chargé de distribuer la parole et de noter les idées sous la forme d'un tableau de synthèse.

Un rapporteur est désigné dans chaque atelier pour faire une restitution des travaux en réunion plénière l'après-midi.

■ Atelier sur les aspects socio-économiques et la gouvernance

Tableau synthétique de restitution des échanges de l'atelier :

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Socio-économie et gouvernance	Agriculture	Contribue à la structuration du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de plus de données sur les activités agricoles et leurs tendances</li> <li>- Pédagogie auprès du grand public et des acteurs du territoire</li> <li>- <b>Concertation entre acteurs</b></li> <li>- <b>Coordination / cohérence des politiques publiques en lien avec l'eau (urbanisme, protection des milieux...)</b></li> <li>- Communication</li> <li>- Expertise et échange avec les autres instances au-delà du territoire du SAGE</li> <li>- Solidarité amont-aval</li> </ul>
		Occupe une part importante de la superficie du territoire	
		Participe à la vie des communes	
		Implique des effets directs et indirects sur l'économie locale	
		Est une activité importante vis-à-vis de la gestion de l'eau	
	Pêche - Conchyliculture		
	Industrie agro-alimentaire		
	Tourisme et loisirs	Lien entre les terres et la mer	
Gouvernance/organisation de la maîtrise d'ouvrage			



### **Restitution des travaux de l'atelier par Paul Divanac'h :**

#### ■ Agriculture

L'agriculture occupe une grande partie du territoire (60% de la surface du territoire). Elle constitue un structurant social des communes de manière directe et indirecte.

#### ■ Industrie agroalimentaire

Il est remarqué que l'activité agroalimentaire exploite plutôt des matières premières qui viennent de l'extérieur du territoire du SAGE et sont en majorité orientées vers les productions marines. A l'inverse, la production agricole du territoire est majoritairement exportée pour être transformée.

L'industrie agroalimentaire liée aux productions marines consomme beaucoup d'eau dont de l'eau de mer (600 000 m<sup>3</sup> par an).

Par ces aspects, l'industrie agroalimentaire sur le territoire apparaît comme étroitement liée à l'eau.

#### ■ Tourisme

Cette activité est étroitement liée à l'image qui est renvoyé du territoire. Le territoire du SAGE est très orienté vers la mer puisque le point le plus éloigné ne doit pas excéder 30 kilomètres. L'étude socio-économique réalisée sur le territoire, par le bureau d'études DORIES en 2011, montre que l'activité professionnelle de tourisme représente une part limitée de la valeur ajoutée. Cette activité implique cependant un grand nombre d'acteurs sur le territoire et les retombées liées aux résidences secondaires, nombreuses, sont mal connues.

L'enjeu du tourisme met en avant la solidarité nécessaire entre la terre et la mer, et à travers elles deux activités l'agriculture et le tourisme.

#### ■ Gouvernance

Le SAGE doit permettre d'assurer la cohérence entre les différentes politiques publiques (SCOT, PLU...), de développer la communication et la concertation.

La plus value du SAGE vis-à-vis de ces thèmes apparaît comme étant transversale :

- Répondre à un besoin de données sur les activités du territoire, avec un rôle d'observatoire,
- Constituer un outil de pédagogie à l'attention du grand public et de tous les acteurs du territoire,
- Partager les expertises avec les programmes limitrophes au SAGE et échanger avec les autres instances, y compris en dehors du territoire du SAGE.

En parallèle des besoins identifiés en termes de connaissance et de communication, un inventaire du patrimoine lié à l'eau (lavoirs, moulins, fontaines...) serait utile, notamment pour sensibiliser et communiquer auprès du grand public.

Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée.

■ Atelier sur la qualité de l'eau

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Qualité des eaux	Qualité nitrates	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts de traitement pour l'AEP</li> <li>- Lien avec les marées vertes</li> <li>- Lien avec le phytoplancton</li> <li>- Image du territoire</li> <li>- Lien avec le développement agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la protection des captages</li> <li>- Définir des objectifs de qualité de la ressource</li> <li>- Respect de la réglementation</li> <li>- <b>Concertation avec l'agriculture</b></li> <li>- <b>Coordination des actions sur l'ensemble du territoire</b></li> <li>- Vision à long terme et obligation de résultats</li> </ul>
	Marées vertes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme</li> <li>- Impact sanitaire</li> <li>- Image du territoire</li> <li>- Ramassage et traitement des algues</li> <li>- Pénalités</li> <li>- Impact environnemental</li> <li>- Impact sur les usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation / vision à long terme des démarches</li> <li>- <b>Entité cohérente d'intervention</b></li> </ul>
	Phosphore	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec l'eutrophisation (phytoplancton)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des traitements de l'assainissement domestique</li> <li>- Maîtrise des facteurs d'apport agricole</li> </ul>
	Contaminations bactériologiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usages (pêche à pied)</li> <li>- Tourisme / image du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de l'assainissement collectif (branchements, pluvial)</li> <li>- Assainissement non collectif</li> <li>- Maîtrise des apports agricoles</li> <li>- <b>Cohérence des actions</b></li> <li>- <b>Information</b></li> </ul>

Tableau synthétique de restitution des échanges de l'atelier :

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Qualité des eaux	Qualité phytosanitaires	- Santé - Image vis-à-vis des consommateurs - Sols (impact environnemental)	- Information des particuliers - Usages par les collectivités - Développement de l'agriculture biologique (filières)
	Autres micropolluants	- Vigilance, inquiétude (substances médicamenteuses, produits antifouling)	
	Risques de pollution accidentelle	- Baie refuge en cas d'accident	
	Eaux pluviales / eaux de ruissellement		- <b>Cohérence des pratiques</b>

### **Restitution des travaux de l'atelier par Henri Caradec :**

#### **■ Qualité vis-à-vis des nitrates**

Cet enjeu induit la question de la définition d'un objectif partagé en termes de concentration en nitrates dans les ressources.

Les enjeux identifiés par l'atelier en lien avec cette thématique sont :

- L'alimentation en eau potable et la protection des captages,
- Les marées vertes,
- La prolifération du phytoplancton,
- L'image du territoire,
- L'activité agricole avec le constat d'une contribution à l'effort nécessaire qui est acceptée par la profession,
- Le principe de l'évaluation des résultats des objectifs fixés et atteints avant de créer de nouvelles règles,
- La coordination des actions sur l'ensemble du territoire, en lien avec une obligation de résultats partagée.

#### **■ Qualité vis-à-vis du phosphore**

Les enjeux identifiés par rapport à la qualité des eaux vis-à-vis du phosphore sont les suivants :

- L'eutrophisation des milieux et la prolifération du phytoplancton,
- L'amélioration du traitement dans l'assainissement domestique,
- La connaissance et une meilleure compréhension des phénomènes liés à l'accumulation de sédiments dans la baie et aux périodes de croissance observées dans l'année,
- Le lien avec l'agriculture, notamment au travers du ruissellement.

#### **■ Bactériologie**

Les enjeux identifiés sur le territoire par rapport à la qualité bactériologiques sont :

- Les activités de pêche,
- La santé,
- Le tourisme.

La plus value qui peut être apportée par le SAGE concerne l'amélioration de l'assainissement domestique au niveau des branchements, des réseaux de collecte et du fonctionnement hydraulique des systèmes. Pour l'assainissement non collectif, malgré un constat d'une amélioration de la connaissance des dispositifs sur le territoire, des actions restent à mener sur les dispositifs « points noirs ».

Partant de l'exemple de l'exutoire du Ris, il est constaté que les fermetures de plage peuvent également être liées à des contaminations animales. Des actions sont également à mener au niveau des activités agricoles. Il apparaît également nécessaire de développer l'information de la population.

#### **■ Pesticides**

Les enjeux identifiés en lien avec la pollution par les pesticides sont :

- La santé,
- L'image du territoire,
- L'impact sur les sols et l'environnement en général compte tenu de la durée de vie des molécules concernées.

La plus value du SAGE concerne :

- L'information à diffuser auprès des collectivités en termes d'usages et de pratiques,
- Le soutien à apporter à l'agriculture biologique avec le développement de filières.

#### **■ Les autres micropolluants**

Les enjeux perçus vis-à-vis des autres micropolluants présents dans les eaux sont :

- Un manque de connaissance (présence d'hormones, d'antibiotiques...),

- L'impact du carénage des bateaux suite à l'utilisation de produits antifouling qui sont récupérés et transférés vers des STEP qui ne sont pas conçus pour traiter ces polluants.

#### ■ Baie refuge

Le classement de la baie de Douarnenez comme baie refuge pour les navires en perdition interroge, sur les moyens prévus en cas d'accident en particulier.

#### ■ Ruissellements

La plus value attendue du SAGE concerne l'homogénéisation des actions de maîtrise des ruissellements à l'échelle du territoire.

#### Discussion suite à la restitution de l'atelier Qualité de l'eau :

Jean Hascoët rappelle, notamment pour lutter contre les phytoplanctons, que des zones de protection conchylicole existent sur le territoire du SAGE mais que des dérogations sont accordées pour l'épandage. Il souhaiterait que ces zones de protection soient maintenues.

Ronan Le Menn précise que des études préalables sont réalisées, avec visite de terrain, avant d'accorder ces dérogations.

Jacques Marrec précise que les transferts restent a priori limités si la réglementation des épandages est respectée. Concernant la prolifération du phytoplancton, plusieurs facteurs sont impliqués dans leur prolifération :

- Facteurs nutritionnels,
- Réchauffement climatique,
- Etc.

Et que les processus impliqués s'étendent au-delà du seul périmètre du SAGE. Tous ces aspects rendent difficiles la traduction en actions efficaces pour lutter contre ces phénomènes.

Henri Caradec exprime la nécessité de s'approprier les thématiques au-delà des aspects strictement réglementaires.

Paul Divanac'h met en avant le rôle à jouer du SAGE pour la concertation et le partage en ayant conscience des incertitudes scientifiques et des limites des actions engagées, en particulier sur le territoire de la baie de Douarnenez qui est par définition ouvert vers l'extérieur. Le SAGE doit également permettre de coordonner les différentes politiques engagées sur le territoire.

Paul Jourden évoque les effets de chocs induits par les apports d'eaux salées par les industries agro-alimentaires dans la station de traitement des eaux usées (STEP) de Douarnenez. Il cite l'exemple de l'entreprise Makfroid, situé sur le port de Douarnenez, qui utilise pour ces activités à la fois de l'eau douce et de l'eau salée et qui envoie le tout à la STEP de Douarnenez. Il parle également des micropolluants liés à l'activité de plaisance (carénage) qui sont également transférés à des stations de traitement biologique qui ne sont pas conçus pour traiter ce type de pollution.

Il ajoute qu'il faudrait veiller à séparer les eaux douces et salées et prévoir les moyens adéquats pour traiter spécifiquement les micropolluants liés à la plaisance avant le transfert vers les STEP des collectivités. Une communication auprès des acteurs concernés serait à prévoir.

Henri Caradec précise que des conventions, autorisant et encadrant ces transferts, sont passées entre les collectivités et les industriels. Il est ainsi convenu que les rejets dans les réseaux d'assainissement collectif soient progressifs pour ne pas altérer le bon fonctionnement de la station.

René Le Pape indique que l'entreprise Makfroid est en cours de réflexion pour faire en sorte que les eaux salées et douces ne soient pas mélangées durant les process afin de ne plus envoyer d'eaux salées dans les réseaux collectifs. Il précise que les eaux utilisées par les criées sont filtrées avant d'être rejetées en mer et ne transitent pas par les STEP des collectivités.

■ **Atelier sur les milieux aquatiques et les zones humides**

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Milieux aquatiques et zones humides	Qualité hydromorphologique des cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des cours d'eau (y compris la ripisylve)</li> <li>- Rectification</li> <li>- Recalibrage</li> <li>- Habitats</li> <li>- Faune piscicole</li> <li>- Origine des eaux (dont gestion des aspects quantité et ruissellement)</li> <li>- Gestion des plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des milieux</li> <li>- Rappel du cadre juridique, du droit en lien avec les cours d'eau</li> <li>- Vigilance vis-à-vis de l'accumulation des contraintes</li> <li>- Respect de la propriété privée</li> <li>- <b>Concertation entre les acteurs</b></li> </ul>
	Continuité écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Valorisation moulins pour la production d'énergie et en tant que patrimoine</li> <li>- Préservation des têtes de bassin versant</li> <li>- Transfert des sédiments (préservation des habitats)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui de la charte de territoire</li> <li>- <b>Cohérence des actions à l'échelle de l'ensemble du bassin</b></li> <li>- <b>Gestion équilibrée entre la préservation des milieux et celle des activités humaines</b></li> <li>- Appui des porteurs de projets de restauration</li> </ul>
	Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration</li> <li>- Lien avec les marées vertes (maîtrise des apports d'azote)</li> <li>- Limiter la fermeture des milieux (friches)</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Reconquête des zones humides</li> <li>- Viabilité des activités agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion équilibrée des zones humides (milieux naturels/activités humaines)</li> <li>- <b>Pédagogie</b></li> <li>- <b>Concertation (y compris sur la gestion quantitative en lien avec la préservation des zones humides)</b></li> <li>- Priorisation des actions</li> <li>- Gestion des zones non utilisées par l'agriculture</li> </ul>

Tableaux synthétiques de restitution des échanges de l'atelier :

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Milieux aquatiques et zones humides	Bocage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transferts d'azote</li> <li>- Erosion (transferts de MES)</li> <li>- Régulation hydraulique</li> <li>- Rôle purificateur</li> <li>- Entretien du bocage</li> <li>- Structuration du paysage</li> <li>- Brise vent</li> <li>- Lien avec la préservation des cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les outils réglementaires existants (loi paysage, documents d'urbanisme...)</li> <li>- Restauration du bocage</li> <li>- Gestion cohérente au regard de l'efficacité attendue des actions / Gestion pertinente entre talus et bandes enherbées (bordures de cours d'eau)</li> <li>- Développement des filières bois</li> </ul>
	Risques (inondations, érosion...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imperméabilisation</li> <li>- Construction en zone inondable</li> <li>- Inondations ponctuelles</li> <li>- Lien avec le maillage bocager (risques potentiels de ruptures)</li> <li>- Conscience du risque</li> <li>- Gestion des eaux pluviales (concerne aussi l'enjeu qualité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'urbanisation (permis de construire)</li> <li>- Création de bassins de rétention</li> <li>- Gestion par l'Homme (gestion des ouvrages impliqués : barrages, vannes...)</li> </ul>
	Gestion quantitative (étiages, AEP...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sécurisation (fluctuations liées à la fréquentation touristique)</li> <li>- Gestion des captages</li> <li>- Valorisation des nappes profondes</li> <li>- Gestion des zones humides (fonctionnalités de soutien d'étiage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de secteurs prioritaires vis-à-vis des phénomènes d'étiage</li> </ul>
	Dragage		

Les travaux de cet atelier sont restitués par Michel Kervoalen.

**Discussion suite à la restitution de l'atelier sur les milieux aquatiques et les zones humides :**

Michèle AUTRET s'interroge sur les contraintes associées au classement NZh dans les documents d'urbanisme, en particulier pour les activités agricoles, et sur la différence avec les secteurs AZh.

Paul Divanac'h précise que les zonages N, des documents d'urbanisme, sont liés à une responsabilité de protection du milieu naturel alors que les zonages A sont liés à une activité.

Jean-Alain Divanac'h apporte des précisions sur les idées exprimées lors de l'atelier :

- Il serait utile de rappeler et préciser le référentiel de linéaire de cours d'eau qui a fait l'objet des diagnostics. Cette connaissance est également indispensable pour bien respecter les dispositions et les contraintes qui s'appliquent aux cours d'eau (par différence avec les fossés).
- La question du rétablissement de la sinuosité des cours d'eau sur l'ensemble du linéaire se pose. Les cours d'eau constituent souvent les limites naturelles entre des périmètres administratifs ou des parcelles par exemple.
- Il faudrait envisager une gestion équilibrée entre la restauration du bocage et la mise en place de bandes enherbées. En bordure de cours d'eau, la mise en place de bandes enherbées peut être préférable à la mise en place de talus. Cette gestion équilibrée devrait également prévoir des autorisations de destruction de talus qui n'assurent pas de fonction environnementale en contrepartie de compensations qui pourraient être plus utiles sur d'autres secteurs.
- Il serait utile de chercher dans un premier temps à rétablir les fonctionnalités des zones humides qui ne sont pas utilisées par l'agriculture avant d'engager des actions dans les zones humides qui sont exploitées. Il faudrait également engager des actions adaptées, qui permettent le maintien des activités agricoles et ainsi éviter que ces zones soient abandonnées à terme et se referment.

Jacques Marrec précise que c'est le référentiel départemental qui permet de définir le linéaire de cours d'eau. Il apparaît également qu'il est préférable d'accompagner le rétablissement naturel d'un équilibre du cours d'eau plutôt que d'engager des travaux de modification du lit.

Paul Divanac'h s'interroge sur les critères permettant de définir le bon état morphologique des cours d'eau, au sens de la DCE. Il ajoute que la réalisation de travaux sur l'hydromorphologie peut engendrer des coûts relativement élevés et dépasser la limite du « financièrement acceptable ». De ce point de vu, des travaux d'accompagnement du rétablissement naturel d'un équilibre des cours d'eau induit moins de coûts que les travaux de reméandrage par exemple.

Jacques Marrec attire l'attention sur la notion d'objectif de bon état morphologique au sens de la DCE qui est un outil de « reporting » auprès de l'Europe, qui ne doit pas faire oublier les orientations souhaitées localement.

Il ajoute qu'au sens de la DCE le bon état morphologique des cours d'eau est estimé uniquement à partir d'indices biologiques qui sont utilisés comme représentation du niveau de qualité des habitats des cours d'eau. Le lien entre la qualité morphologique et la qualité biologique est cependant difficile à établir de manière précise. Il convient alors d'avoir une approche qui consiste à évaluer les résultats obtenus sur les premiers secteurs de travaux pour piloter les actions sur les autres secteurs. Le SAGE a un rôle à jouer pour ces échanges de retours d'expérience.

Ronan Le Menn pose la question des programmes existants sur le territoire du SAGE.

Paul Divanac'h répond qu'aucun budget de travaux n'a été défini pour l'instant.

*Note complémentaire : après vérification, il s'avère que, dans le cadre du Contrat territorial milieux aquatiques (CTMA), l'EPAB va mener des travaux sur la morphologie des cours d'eau en 2014 sur les cours d'eau du Kerharo et du Ty Anquer.*

Ronan Le Menn s'interroge sur les délais nécessaires pour observer les résultats de ces premiers travaux qui feraient office d'expérimentation.



Jacques Marrec précise que les cours d'eau réagissent relativement vite et que ces délais sont donc relativement courts.

Paul Jourdre rappelle que les profils de cours d'eau sont principalement déterminés par la géologie.

Il demande ensuite de quelle façon on peut identifier les cours d'eau qui ont été modifiés de manière importante par les activités humaines.

Paul Divanac'h répond qu'une reconnaissance de terrain permet d'identifier facilement les cours d'eau rectifiés. La difficulté est de savoir quelle proportion de linéaire (et la localisation des tronçons) il est nécessaire de réhabiliter pour retrouver un niveau de fonctionnement satisfaisant.

Magali Bernizet s'interroge sur l'existence de phénomènes naturels d'érosion de berge (mobilité du lit des cours d'eau) sur le territoire et sur l'impact sur le foncier.

Jean-Alain Divanac'h suggère que les collectivités achètent les terres où il est prévu de laisser divaguer les cours d'eau. Il fait également remarquer que les agriculteurs n'ont aujourd'hui plus le temps de prendre en charge l'entretien des bordures de cours d'eau, contrairement à avant.

Jacques Marrec considère que les agriculteurs restent les meilleurs acteurs pour l'entretien des milieux. Il faut cependant que les exploitants s'y retrouvent, avec un système gagnant-gagnant.

Jean-Alain Divanac'h remarque que les contreparties actuelles sont insuffisantes et que c'est à la collectivité d'assumer ces coûts.

Paul Divanac'h observe que l'inscription des ces zones de mobilité dans les documents d'urbanisme est à envisager. L'achat de ces terrains par les collectivités est également une possibilité et une alternative à l'outil MAE, qui permettrait plus de souplesse dans la gestion des mesures à mettre en œuvre et une adhésion plus large de la profession agricole.

## **5- SYNTHÈSE FINALE DES TRAVAUX (HIERARCHISATION DES ENJEUX)**

Suite à la restitution des ateliers et aux échanges sur les arguments exprimés, les participants sont invités à pointer les enjeux qui leur semblent prioritaires sur le territoire.

Chaque participant se voit ainsi remettre des gommettes de couleur,

- 3 de couleur bleue pour désigner les thèmes qui leur apparaissent comme prioritaires
- 1 rouge pour désigner les thèmes qui, de leur point de vue, ne relèvent pas du SAGE.

Les résultats de ce vote sont figurés sur les tableaux de synthèse par atelier présentés ci-dessous.

■ **Sur les aspects socio-économiques et la gouvernance**

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Socio-économie et gouvernance	Agriculture	Contribue à la structuration du paysage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Besoin de plus de données sur les activités agricoles et leurs tendances</li> <li>- Pédagogie auprès du grand public et des acteurs du territoire +7</li> <li>- <b>Concertation entre acteurs +3</b></li> <li>- <b>Coordination / cohérence des politiques publiques en lien avec l'eau (urbanisme, protection des milieux...) +6</b></li> <li>- Communication</li> <li>- Expertise et échange avec les autres instances au-delà du territoire du SAGE</li> <li>- Solidarité amont-aval</li> </ul>
		Occupe une part importante de la superficie du territoire	
		Participe à la vie des communes	
		Implique des effets directs et indirects sur l'économie locale	
		Est une activité importante vis-à-vis de la gestion de l'eau	
	Pêche - Conchyliculture +1		
	Industrie agro-alimentaire		
	Tourisme et loisirs	Lien entre les terres et la mer +1	
Gouvernance/organisation de la maîtrise d'ouvrage +1			

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Qualité des eaux	Qualité nitrates	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coûts de traitement pour l'Aep</li> <li>- Lien avec les marées vertes</li> <li>- Lien avec le phytoplancton</li> <li>- Image du territoire</li> <li>- Lien avec le développement agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la protection des captages <b>+1</b></li> <li>- Définir des objectifs de qualité de la ressource</li> <li>- Respect de la réglementation</li> <li>- <b>Concertation avec l'agriculture</b></li> <li>- <b>Coordination des actions sur l'ensemble du territoire</b></li> <li>- Vision à long terme et obligation de résultats</li> </ul>
	Marées vertes <b>+1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tourisme</li> <li>- Impact sanitaire</li> <li>- Image du territoire</li> <li>- Ramassage et traitement des algues</li> <li>- Pénalités</li> <li>- Impact environnemental</li> <li>- Impact sur les usages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pérennisation / vision à long terme des démarches</li> <li>- <b>Entité cohérente d'intervention</b></li> </ul>
	Phosphore	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lien avec l'eutrophisation (phytoplancton)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des traitements de l'assainissement domestique</li> <li>- Maîtrise des facteurs d'apport agricole</li> </ul>
	Contaminations bactériologiques <b>+1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Usages (pêche à pied)</li> <li>- Tourisme / image du territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>+ 6</b></li> <li>- Amélioration de l'assainissement collectif (branchements, pluvial)</li> <li>- Assainissement non collectif : non rejet</li> <li>- Maîtrise des apports agricoles</li> <li>- <b>Cohérence des actions</b></li> <li>- <b>Information</b></li> </ul>

■ **Sur la qualité de l'eau**

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Qualité des eaux	Qualité phytosanitaires	- Santé <b>+2</b> - Image vis-à-vis des consommateurs - Sols (impact environnemental)	- Information des particuliers - Usages par les collectivités - Développement de l'agriculture biologique (filières) <b>+1</b>
	Autres micropolluants	- Vigilance, inquiétude (substances médicamenteuses, produits antifouling)	
	Risques de pollution accidentelle	- Baie refuge en cas d'accident <b>-3</b>	
	Eaux pluviales / eaux de ruissellement		- <b>Cohérence des pratiques +1</b>

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Milieux aquatiques et zones humides	Qualité hydromorphologique des cours d'eau +2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration des cours d'eau (y compris la ripisylve)</li> <li>- Rectification</li> <li>- Recalibrage</li> <li>- Habitats</li> <li>- Faune piscicole</li> <li>- Origine des eaux (dont gestion des aspects quantité et ruissellement)</li> <li>- Gestion des plans d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des milieux</li> <li>- Rappel du cadre juridique, du droit en lien avec les cours d'eau</li> <li>- Vigilance vis-à-vis de l'accumulation des contraintes</li> <li>- Respect de la propriété privée</li> <li>- <b>Concertation entre les acteurs</b></li> </ul>
	Continuité écologique +1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Valorisation moulins pour la production d'énergie et en tant que patrimoine</li> <li>- Préservation des têtes de bassin versant</li> <li>- Transfert des sédiments (préservation des habitats)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appui de la charte de territoire</li> <li>- <b>Cohérence des actions à l'échelle de l'ensemble du bassin</b></li> <li>- <b>Gestion équilibrée entre la préservation des milieux et celle des activités humaines</b></li> <li>- Appui des porteurs de projets de restauration</li> </ul>
	Zones humides +4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restauration</li> <li>- Lien avec les marées vertes (maîtrise des apports d'azote)</li> <li>- Limiter la fermeture des milieux (friches)</li> <li>- Biodiversité</li> <li>- Reconquête des zones humides</li> <li>- Viabilité des activités agricoles +3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion équilibrée des zones humides (milieux naturels/activités humaines)</li> <li>- <b>Pédagogie</b></li> <li>- <b>Concertation (y compris sur la gestion quantitative en lien avec la préservation des zones humides)</b></li> <li>- Priorisation des actions</li> <li>- Gestion des zones non utilisées par l'agriculture +1</li> </ul>

■ **Sur les milieux aquatiques et les zones humides**

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
Milieux aquatiques et zones humides	Bocage +2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transferts d'azote</li> <li>- Erosion (transferts de MES)</li> <li>- Régulation hydraulique</li> <li>- Rôle purificateur</li> <li>- Entretien du bocage</li> <li>- Structuration du paysage</li> <li>- Brise vent</li> <li>- Lien avec la préservation des cours d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter les outils réglementaires existants (loi paysage, documents d'urbanisme...)</li> <li>- Restauration du bocage +1</li> <li>- Gestion cohérente au regard de l'efficacité attendue des actions / Gestion pertinente entre talus et bandes enherbées (bordures de cours d'eau)</li> <li>- Développement des filières bois</li> </ul>
	Risques (inondations, érosion...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Imperméabilisation</li> <li>- Construction en zone inondable</li> <li>- Inondations ponctuelles</li> <li>- Lien avec le maillage bocager (risques potentiels de ruptures)</li> <li>- Conscience du risque</li> <li>- Gestion des eaux pluviales (concerne aussi l'enjeu qualité)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise de l'urbanisation (permis de construire)</li> <li>- Création de bassins de rétention</li> <li>- Gestino par l'homme (gestino des ouvrages impliqués : barrages, vannes...)</li> </ul>

Thème général	Sous thèmes	Pourquoi ce thème est important sur le territoire ?	Quelle plus value peut apporter le SAGE ?
	Gestion quantitative (étiages, AEP...)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Sécurisation (fluctuations liées à la fréquentation touristique)</li><li>- Gestion des captages +1</li><li>- Valorisation des nappes profondes</li><li>- Gestion des zones humides (fonctionnalités de soutien d'étiage)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Identification de secteurs prioritaires vis-à-vis des phénomènes d'étiage</li></ul>
	Dragage		

Après le « vote » des participants effectué par l'apposition des gommettes, Jacques Marrec fait un bilan rapide des grandes tendances qui se dessinent :

- De manière transversale le rôle du SAGE pour la pédagogie et la coordination/cohérence des actions est mis en avant.
- Sur le thème de la qualité de l'eau, la plus value attendue du SAGE sur la qualité bactériologique des eaux est mise en évidence.
- Le thème des marées vertes est assez peu mis en avant, ce qui semble montrer que les acteurs perçoivent le SAGE comme un outil d'appui aux démarches déjà mises en place pour cette thématique.
- Le thème de la « baie refuge » est le seul à recueillir des votes négatifs, et donc perçu comme un thème peu prioritaire pour le SAGE.
- Dans le thème sur les milieux, les zones humides sont reconnues comme un enjeu prioritaire et pour lequel il est mis en avant la nécessité de faire cohabiter la préservation des milieux, leurs fonctionnalités et les activités agricoles.
- Le thème de l'hydromorphologie recueille peu de votes. Jacques Marrec remarque que c'est une tendance souvent observée dans les SAGE car il s'agit d'un sujet très « technique ».

Paul Jourden demande qu'un retour sur les démarches à venir soit fait pour les personnes qui ont participé à la réunion.

Paul Divanac'h clôt la réunion des groupes d'acteurs et remercie les participants. Il les informe que le support de présentation leur sera communiqué.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CLE lève la séance à 17h30.

Paul DIVANAC'H  
Président de la CLE





**Compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 6 février 2014****REUNION DU BUREAU  
DE COMMISSION LOCALE  
DE L'EAU****Le 6 février 2014****Salle de conseil de la mairie de Plonévez-Porzay****1- INTRODUCTION**

Le 6 février 2014, dans la salle de conseil de la mairie de Plonévez-Porzay, M. Paul Divanac'h, Président de la CLE, préside la réunion du bureau de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Douarnenez.

Paul Divanac'h introduit la séance en rappelant le stade d'avancement de l'élaboration du SAGE et le calendrier prévisionnel. Il rappelle notamment qu'il s'agit de la dernière réunion du bureau de la CLE du mandat actuel, avant les élections municipales de mars. Il précise que le calendrier d'élaboration du diagnostic du SAGE est contraint par ces échéances et que l'objectif est de présenter pour validation le diagnostic lors de la réunion de la CLE qui se tiendra fin février. La finalisation de cette phase facilitera la transition avec les nouveaux représentants de la nouvelle CLE.

Il rappelle l'objet de la réunion du jour par les membres du bureau avant la présentation à la CLE.

- 1- Étude et pré-validation du projet de Diagnostic rédigé suite aux échanges de la réunion du 22 janvier 2014 par les membres du bureau de la CLE**
- 2 Informations et questions diverses**

**2- LISTE DES PARTICIPANTS****COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX**

<b>Structure</b>	<b>Représentant</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé/ Absent</b>
<b>Conseil Régional de Bretagne</b>	Gérard Mével		X
<b>Conseil Général du Finistère</b>	Nicole Ziegler		X
<b>PNRA</b>	Marie-France Le Boulch		X
<b>Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon</b>	Daniel Moysan		X
	Stéphane Bourc		X
<b>Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay</b>	Didier Planté		X
<b>Communauté de communes du Pays de Douarnenez</b>	Rémi Bernard		X
<b>Mairie de Douarnenez</b>	Henri Caradec		X
<b>Mairie de Kerlaz</b>	Michel Kervoalen	X	
<b>Beuzec Cap Sizun</b>	Jean-Pierre Le Bras	X	
<b>Mairie de Telgruc/Mer</b>	Jean-Marc Richard		X
<b>Mairie de Plomodiern</b>	Joël Blaize	X	
<b>Plonévez-Porzay</b>	Paul Divanac'h	X	

**COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES**

Structure	Représentant	Présent	Excusé/ Absent
Chambre d'agriculture du Finistère	Ronan Le Menn	X	
	André Sergent		X
CCI de Quimper	René Le Pape		X
Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique	Louis Cadiou		X
Représentant des consommateurs (CLCV)	Jean Boucher		X
Groupeement des agriculteurs biologiques du Finistère	Paul Hascoët		X

**COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Structure	Représentant	Présent	Excusé/ Absent
Préfet coordonnateur de bassin Loire-Bretagne			X
Préfet du Finistère	Sous-Préfète de Châteaulin Dominique Consille		X
MISE29	Pascale Guéhenneq	X	
DDTM 29			
DREAL	Thibault Coll	X	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Pierre Prud'homme	X	

**AUTRES PERSONNES PRESENTES :**

Magali Bernizet, Animatrice du SAGE de la baie de Douarnenez, en remplacement, EPAB  
 Jacques Marrec et Yann Le Bihen, Bureau d'études SCE

Paul Divanac'h donne la parole au bureau d'études SCE qui présente un diaporama en quatre parties.

## – RAPPELS GENERAUX

Le bureau d'études SCE rappelle en préalable les grandes phases d'élaboration des SAGE et le rôle qu'y occupe le diagnostic. Les grands principes de la méthode d'élaboration du diagnostic sont également rappelés. Il est notamment expliqué que le diagnostic a pour objectif d'identifier les thématiques qui concernent le SAGE, à partir d'une analyse croisée de l'état des milieux et des ressources en eau du territoire, des pressions exercées, des impacts sur les milieux et sur les usages, et des démarches déjà engagées sur le territoire.

## – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

### ➤ Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage

Suite à la présentation des éléments de diagnostic liés à la gouvernance et à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage, il est demandé l'avis des membres présents.

Ronan Le Menn demande comment s'opère la coordination avec la gestion des milieux marins, les actions du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) en particulier ?

Paul Divanac'h répond qu'il est membre du conseil de gestion du PNMI. Il précise que les objectifs à viser doivent à minima se situer au niveau des objectifs du plan de gestion du PNMI.

Pascale Guéhenec s'interroge sur la liste des SAGE citée dans le rapport comme étant concernés par la mer d'Iroise, pour les SAGE de l'Elorn et de l'Aulne en particulier dont les territoires ne coïncident pas avec la mer d'Iroise mais plutôt avec la rade de Brest.

*Note de SCE : après vérification, il s'avère que les SAGE de l'Elorn et de l'Aulne sont associés aux démarches du PNMI compte tenu de l'influence indirecte de ces territoires par le biais du panache en rade de Brest qui peut influencer le PNMI.*

Concernant l'adhésion à des groupements pour l'organisation des services d'assainissement domestique, Joël Blaize remarque qu'il y a d'autres communes que celles citées dans le rapport telles que Guengat, Plogonnec et Gourlizon notamment.

Plusieurs acteurs remarquent en parallèle que la tendance observée tend vers le regroupement progressif des communes pour organiser l'assainissement collectif. Des évolutions importantes de l'organisation actuelle sont donc à prévoir dans les années à venir.

Pierre Prod'homme observe qu'il sera utile de suivre ces évolutions.

### ➤ Interface terre-mer

Jacques Marrec précise, en complément du diaporama sur les facteurs qui influencent l'altération des eaux littorales par les phycotoxines, que les courants marins contribuent à faire circuler les panaches des cours d'eau sur de grandes distances. Ainsi, il aurait été démontré par modélisation que les panaches de la Vilaine et de la

Loire ont une influence sur la qualité de la nos masse d'eau côtières. Les enjeux liés à la problématique des phycotoxines dépassent ainsi largement le seul cadre du SAGE de la baie de Douarnenez.

Jean-Pierre Le Bras demande si le problème persisterait si les flux vers la baie disparaissaient.

Jacques Marrec répond que cela est très difficile à déterminer puisque la présence de toxines dépend des espèces phytoplanctoniques qui les produisent. Il existe une grande incertitude liée au cycle biologique de ces espèces et des facteurs qui les influencent. Il est donc difficile d'établir un lien direct entre la réduction des flux et l'impact que cela aura sur la contamination par les phycotoxines.

Michel Kervoalen demande si les fermetures de plage évoquées lors de la présentation de l'enjeu « bactériologie » comprennent également celles liées aux algues vertes.

Jacques Marrec précise que les arrêtés mentionnés ici sont essentiellement liés au risque de contamination bactériologique.

Pascale Guéhennec demande si ces fermetures sont toutes liées à des problèmes de qualité des eaux observés et ce qui explique de telles variations d'une année à l'autre.

Paul Divanac'h précise que cela comprend aussi des arrêtés pris à titre préventif lorsque les conditions le nécessitent. Les variations sont essentiellement liées aux conditions de pluviométrie d'une année à l'autre.

Suite à ces remarques, il est demandé de préciser les chiffres présentés dans le rapport en indiquant les parts respectives des arrêtés pris d'une part à titre préventif et d'autre part pour des raisons sanitaires.

Jean-Pierre Le Bras précise qu'un appel d'offres est lancé pour la réalisation de profils de baignade de deux sites supplémentaires.

Jacques Marrec observe que les altérations bactériologiques sont de manière générale essentiellement liées à l'assainissement domestique et que cet élément est identifié dans les profils de baignade.

Magali Bernizet rappelle cependant une observation formulée lors de la journée des ateliers quant à la mise en évidence d'une origine animale lors de contamination bactériologique des eaux de la plage du Ris en août dernier.

Jacques Marrec souligne cependant la prudence à montrer vis-à-vis de la fiabilité des tests actuels qui visent à distinguer les contaminations animales et humaines.

Thibault Coll demande, concernant la qualité des eaux pour la production conchylicole au site de la Pointe Sainte Barbe, que la mention « qualité bonne à médiocre » soit remplacée par les valeurs de concentrations mesurées.

Pascale Guéhennec observe que la pêche à pied professionnelle peut aussi être impactée par les échouages d'algues si elles s'échouent sur les sites de pêche.

Paul Divanac'h répond que l'impact est limité car les échouages ne se font pas sur les sites de pêche professionnelle mais auraient tendance à se concentrer sur certains secteurs particuliers (exutoires de cours d'eau par exemple...).

➤ **Gestion quantitative des ressources en eau**

Ronan Le Menn remarque à propos de l'impact du drainage des zones humides et des travaux hydrauliques liés au remembrement que la formulation peut laisser penser qu'ils se pratiquent encore, alors qu'ils correspondent à des pratiques anciennes (années 60) qui n'ont plus cours aujourd'hui.

Paul Divanac'h demande qu'il soit précisé dans le rapport qu'il s'agit de travaux historiques et que certains cours d'eau ont retrouvé un certain équilibre.

Pierre Prod'homme remarque que la charte de territoire comprend un volet consacré à la restauration des zones humides qui pourrait être bénéfique au regard des fonctionnalités de régulation hydraulique.

Paul Divanac'h observe cependant que la gestion quantitative des cours d'eau au travers des zones humides ne constitue pas un enjeu très important au regard du contexte du territoire.

Suite à ces remarques, il est convenu de relativiser l'impact du drainage et des travaux hydrauliques au regard de la gestion quantitative et de formuler au conditionnel les références du rapport.

Pierre Prod'homme remarque, à propos du manque de données sur les débits des cours d'eau du territoire, que la mise en place récente de deux stations de jaugeage permettra d'affiner les estimations précédentes réalisées par extrapolation du suivi sur le Steir.

Ronan Le Menn demande qu'il soit précisé que les estimations de flux d'azote reposent sur des débits estimés par extrapolation.

Pierre Prod'homme précise que cette extrapolation a fait l'objet d'un travail rigoureux, avec l'appui de l'INRA notamment et que les résultats peuvent être considérés comme valables avec une marge d'incertitude contrôlée.

Jacques Marrec et Paul Divanac'h confirment que la marge d'erreur est limitée et que les résultats obtenus sont représentatifs d'un point de vue scientifique.

Jacques Marrec précise que le Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP) récemment adopté vise notamment à assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

Paul Divanac'h explique que la tendance observée tend vers une recherche d'une autonomie du territoire pour l'AEP.

➤ **Gestion qualitative des ressources en eau**

Paul Divanac'h précise que les objectifs de concentration en nitrates de la charte de territoire sont définis à horizon 2015.

Thibault Coll signale que le travail en cours, concernant la révision du SDAGE et l'actualisation des objectifs de bon état, montrent un risque de non atteinte du bon état de la masse d'eau du Laptic lié à la qualité morphologique.

Jacques Marrec précise à propos de la qualité biologique que ce sont les indices diatomées qui constituent le facteur limitant des masses d'eau du territoire. Cet indicateur est étroitement lié aux conditions physico-chimiques. Il est donc à relativiser pour caractériser la qualité hydromorphologique des cours d'eau. Seul le Ty Anquer montre un déclassement à cause de l'Indice Poisson-rivière (IPR) qui est un indice plus intégrateur de la qualité globale des cours d'eau.

Joël Blaize remarque que les travaux de restauration des cours d'eau peuvent se heurter aux réticences des riverains et nécessitent d'importants moyens financiers. Dans le contexte actuel, il s'avèrera très difficile de mobiliser les moyens nécessaires.

Pierre Prod'homme répond que ces travaux ont aussi vocation à améliorer la qualité des eaux, et pourront, par exemple, permettre de réduire les efforts demandés aux agriculteurs.

Jacques Marrec met en avant que les cours d'eau du territoire ont une énergie relativement importante. Cela signifie qu'ils seront capables dans certaines conditions de retrouver un fonctionnement naturel sans exiger des interventions lourdes.

Magali Bernizet confirme que des travaux seront à engager uniquement si cela apparaît nécessaire, en ciblant les secteurs où les indices de qualité ne sont pas satisfaisants.

Ronan Le Menn demande des précisions sur les liens qui peuvent être établis entre les sources de pollution en phosphore et les concentrations de phosphore observées dans les cours d'eau.

Jacques Marrec répond qu'au regard des cycles complexes du phosphore, il est très difficile, contrairement aux nitrates par exemple, de lier directement les pressions avec l'état des ressources. On peut uniquement mentionner des facteurs de risque. Le calcul des flux de phosphore n'est pas pertinent car les concentrations instantanées dans les cours d'eau varient très rapidement.

Pierre Prod'homme souligne l'impact des sorties de drains comme facteur possible de pollution par le phosphore.

Paul Divanac'h retient que les éléments d'informations sur la concentration en phosphore des sols et l'aléa d'érosion sont à prendre avec précaution par rapport à la qualité des cours d'eau.

Jacques Marrec évoque la contribution des apports par les systèmes d'assainissement collectif, en lien avec le taux d'abattement des STEP et la qualité des branchements sur le réseau.

Paul Divanac'h confirme que le traitement du phosphore en STEP demande un suivi très fin en fonction des conditions de pluviométrie en particulier. Le suivi de la qualité des réseaux et des branchements nécessite la réalisation de contrôles réguliers.

➤ **Qualité des milieux aquatiques et des zones humides**

Paul Divanac'h demande que la carte de la qualité biologique des masses d'eau au sens de la DCE soit affichée dans le rapport en préambule des cartes sur la qualité hydromorphologique établies dans le cadre du contrat territorial 2009-2011.

Jacques Marrec remarque que les objectifs fixés par la DCE ne sont pas très ambitieux et qu'ils sont uniquement évalués sur la base d'indices biologiques. Les objectifs à fixer dans le SAGE sont à déterminer en fonction du projet de territoire qui est souhaité par les acteurs.

Paul Divanac'h demande, pour éviter les confusions, que la mention « zones humides sans usage » soit retirée. Il ajoute que l'impact des plans d'eau sur les zones humides n'est pas un enjeu important sur le territoire et qu'il n'est pas utile d'en faire mention.

Joël Blaize demande, concernant le maillage bocager, quel est l'objectif de densité à viser.

Jacques Marrec répond que cet objectif dépend des secteurs et des contextes. La valeur de 100 ml/ha est couramment admise comme référence.

Thibault Coll ajoute que cette valeur de 100ml/ha figure dans le SDAGE.

Ronan Le Menn remarque que la densité bocagère est relativement bonne par rapport à d'autres régions françaises.

Jacques Marrec est d'accord mais il signale qu'il existe aussi des secteurs en France, en Basse-Normandie notamment, où les densités bocagères se situent autour de 150 ml/ha.

➤ **Dimension socio-économique**

Ronan Le Menn considère les chiffres d'emplois agricoles (630 indiqués dans le rapport) sous-évalués au regard d'indicateurs moyens par exploitations utilisés.

Jacques Marrec précise que les chiffres sont repris de l'état des lieux du SAGE qui a exploité les données du RGA 2010. Ils correspondent au travail dans les exploitations. Les exploitations agricoles font travailler des filières aval. Or il a été montré par l'étude économique réalisé sur le territoire que ces filières sont majoritairement situées en dehors du territoire du SAGE.

Paul Divanac'h souligne qu'il existe des liens économiques avec les territoires voisins. Il ajoute que l'économie résidentielle tend à être oubliée, à tort, au profit de l'économie productive, dont l'agriculture.

Jacques Marrec indique que l'analyse de la dimension socio-économique sera particulièrement importante pour la phase suivante pour dessiner les tendances d'évolution du territoire.

Pascale Guéhennec souligne que les volumes de pêche à pied, et notamment ceux de tellines, ne sont pas exhaustifs bien que les volumes sont censés être déclarés par chaque pêcheur. Elle remarque que les gisements disponibles sont insuffisants pour atteindre les quotas de pêche qui sont définis.



Magali Bernizet ajoute que la surexploitation ne semble pas être la cause du déclin du stock mais de la mortalité inexplicée des juvéniles (d'après la délégation de la mer et du littoral de la DDTM).

Paul Divanac'h ajoute que l'évolution du stock semble suivre un cycle triennal, mais qu'il reste encore de nombreuses incertitudes.

Jacques Marrec précise que le chapitre sur la dimension socio-économique sera complété par l'analyse des données sur les projets financés sur le territoire par les partenaires : agence de l'eau, Région, Conseil général, etc. à partir des données récemment reçues.

Pierre Prod'homme précise que le périmètre du SAGE (avec de nombreuses communes qui n'y sont que partiellement incluses) peut induire une incertitude sur les résultats qui pourront être obtenus à partir de ces données. Pour les redevances, seules les données 2012 ont été transmises. Malgré quelques modifications des dispositifs, il peut cependant être considéré que les montants sont restés relativement stables au cours des années.

## – HIERARCHISATION DES ENJEUX

Une proposition de hiérarchisation des enjeux qui s'appuie sur les travaux de la journée des ateliers du 22 janvier est présentée au bureau de la CLE.

Pierre Prod'homme rappelle, concernant l'enjeu algues vertes, que le SDAGE demande aux SAGE de prévoir les mesures permettant de lutter contre les marées vertes. Un « 3 » pour la plus-value du SAGE est à modifier.

Le bureau de la CLE s'entend sur la nécessité de placer l'enjeu azote au moins au même niveau que les autres enjeux de la qualité de l'eau. Il est ainsi convenu de remonter l'indice d'importance à «2 » pour l'enjeu azote.

Jacques Marrec demande si l'enjeu bactériologie est bien à considérer comme un enjeu majeur.

Pascale Guéhennec répond affirmativement compte tenu des usages qui sont impactés : conchyliculture, pêche à pied, baignade. Elle précise également que la bactériologie fait partie des paramètres de la future Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) qui sera l'équivalent pour les eaux marines de la DCE qui s'applique pour les masses d'eau terrestres et côtières.

Paul Divanac'h approuve en soulignant l'aspect fédérateur de cette thématique qui implique notamment plusieurs niveaux de collectivités (communes, EPCI...).

Thibault Coll propose de rétrograder l'enjeu bocage au niveau « 2 ».

Magali Bernizet ajoute que les niveaux d'enjeu proposés ici ont été établis à partir des retours des ateliers, au travers des votes.

Jacques Marrec complète en ajoutant qu'il a été surpris par la lucidité des acteurs quand aux enjeux du territoire et à la plus-value du SAGE.

Paul Divanac'h souhaite maintenant que soit définie de la façon dont la CLE sera invitée à s'exprimer sur la hiérarchisation des enjeux.

Jacques Marrec répond que la CLE peut être invitée soit à voter à partir d'une « page blanche » soit à réagir sur la base d'une proposition initiale, issue des pondérations exprimées lors de la journée des ateliers.

Le bureau de la CLE considère qu'il sera à priori difficile de s'exprimer sans repère. **Il se positionne donc pour soumettre à la CLE une proposition initiale sur laquelle elle sera invitée à réagir.**

## – ETAPES SUIVANTES

La réunion de la CLE qui aura pour ordre du jour la validation du diagnostic sera organisée le jeudi 27 février 2014 à 14H30, dans la salle communale de Plonévez-Porzay.

L'avancée des phases suivantes de l'élaboration du SAGE dépendront de la constitution de la nouvelle CLE suite aux élections municipales. La nouvelle CLE ne sera sans doute pas opérationnelle avant début juillet, voire début septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CLE lève la séance à 17h40.

**Paul DIVANAC'H**  
**Président de la CLE**



## Compte-rendu de la réunion de la CLE du 27 février 2014

	<p><b>REUNION</b></p> <p><b>DE LA COMMISSION LOCALE</b></p> <p><b>DE L'EAU</b></p> <p><b>Le 27 février 2014</b></p> <p>Salle communale de Plonévez-Porzay</p>
---	---

## INTRODUCTION

Le 27 février 2014, dans la salle communale de Plonévez-Porzay, M. Paul Divanac'h, Président de la CLE, préside la réunion de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Douarnenez.

Paul Divanac'h introduit la séance. Il déroule l'ordre du jour de la séance aux membres de la CLE.

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2013
- 2- Bilan des corrections demandées de l'état des lieux du SAGE de la baie de Douarnenez
- 3- Présentation et validation du diagnostic du SAGE de la baie de Douarnenez
- 4- Information sur les autorisations préfectorales délivrées par le Préfet du Finistère, reçues au siège de la structure porteuse de décembre 2013 à février 2014
- 5- Labellisation EPTB de l'EPAB
- 6- Avis sur le SCOT de l'Ouest Cornouaille élaboré par le Syndicat intercommunaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA)
- 7- Questions et informations diverses

## LISTE DES PARTICIPANTS

### COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DE LEURS GROUPEMENTS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Structure	Prénom, Nom	Présent	Excusé	Absent	Mandat
Conseil Régional de Bretagne	Gérard Mével		X		
Conseil Général du Finistère	Nicole Ziegler	X			
	Jacques Gouérou			X	
PNRA	Marie-France Le Boulc'h		X		
Communauté de communes de la Presqu'île de Crozon	Daniel Moysan		X		Michel Kervoalen
	Stéphane Bourc			X	
Communauté de communes du Pays de Châteaulin et du Porzay	Didier Planté	X			
	Alain Le Quellec	X			

<b>Douarnenez communauté</b>	Rémi Bernard	X			
	Martine Le Goff	X			
<b>Douarnenez</b>	Henri Caradec			X	
<b>Kerlaz</b>	Michel Kervoalen	X			
<b>Poullan/Mer</b>	Jean Kéritel		X		Martine Le Goff
<b>Beuzec Cap Sizun</b>	Jean-Pierre Le Bras			X	
<b>Argol</b>	Philippe Larour			X	
<b>Crozon</b>	Jean-Pierre Gourmelen			X	
<b>Telgruc/Mer</b>	Jean-Marc Richard			X	
<b>Locronan</b>	Jean-Noël Louboutin			X	
<b>Saint Nic</b>	Maurice Le Béhec		X		Paul Divanac'h
<b>Plomodiern</b>	Joël Blaize	X			
<b>Plonévez-Porzay</b>	Paul Divanac'h	X			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>3</b>

**COLLEGE DES USAGERS, DES PROPRIETAIRES FONCIERS, DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET DES ASSOCIATIONS CONCERNEES**

Structure	Prénom, Nom	Présent	Excusé	Absent	Mandat
<b>Chambre d'agriculture du Finistère</b>	Ronan Le Menn	X			
	André Sergent			X	René Le Pape
<b>CCI de Quimper</b>	René Le Pape	X			
<b>Chambre des métiers et de l'artisanat</b>	Roland Le Bloa	X			
<b>Fédération du Finistère pour la pêche et la protection du milieu aquatique</b>	Louis Cadiou			X	
<b>Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne</b>	Bruno Claquin			X	
<b>Association de protection de la nature (Eaux-et-Rivières de Bretagne)</b>	Nicole Le Gall	X			
<b>Représentant des consommateurs (CLCV)</b>	Jean Boucher			X	
<b>Nautisme en Finistère</b>	Marc Berçon			X	
<b>Syndicat départemental de la propriété privée rurale</b>	Marie-Andrée Hascoët		X		Ronan Le Menn
<b>Agence de développement touristique du Finistère</b>	Nicolas Dayot		X		
<b>Groupe des agriculteurs biologiques du Finistère</b>	Paul Hascoët			X	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

**COLLEGE DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS**

Structure	Prénom, Nom	Présent	Excusé	Absent	Mandat
<b>Préfet coordonnateur de bassin</b>			X		Thibault Coll

<b>Loire-Bretagne</b>					
<b>Préfet du Finistère</b>	Dominique Consille Sous-Préfète de Châteaulin	X			
<b>MISE29</b>	Stephan Garot	X			
<b>DDTM 29</b>	Pascale Guéhenneq	X			
<b>Délégation territoriale 29 de l'agence régionale de santé (ARS)</b>	Philippe Robert	X			
<b>DREAL</b>	Thibault Coll	X			
<b>ONEMA</b>	Franck Ollivier	X			
<b>Agence de l'Eau Loire-Bretagne</b>	Pierre Prod'homme		X		Stephan Garot
<b>Parc naturel marin d'Iroise</b>	Philippe Le Niliot	X			
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

**TOTAL MEMBRES : 42**

**Membres présents : 19**

**Membres représentés : 7**

**Membres absents : 23**

Paul Divanac'h débute la séance en faisant l'appel des présents. Il est ainsi comptabilisé 19 présents et 7 pouvoirs, sur les 42 membres de la CLE. Les modalités de quorum (décisions prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voie du Président étant prépondérante en cas de partage égal des voix) sont respectées.

#### **Autres personnes présentes :**

Jacques MARREC et Yann LE BIHEN, représentant le bureau d'études SCE

Magali BERNIZET, animatrice du SAGE de la baie de Douarnenez, en remplacement d'Alida BOISHUS, EPAB

Annabelle CHEVAL, responsable secrétariat comptabilité RH, EPAB

Nicolas LE MEUR, coordinateur du pôle prévention des pollutions diffuses et ponctuelles, agricoles et non-agricoles, EPAB

Ludovic DESRUELLES, technicien qualité eau, EPAB

Olivier ROBIN, coordinateur du pôle reconquête de la qualité des milieux naturels, EPAB

#### **DOCUMENTS DE TRAVAIL REMIS :**

Envoi préalable par mail :

- Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2013
- Le diagnostic du SAGE de la baie de Douarnenez
- Le projet du SCOT du syndicat Ouest Cornouaille élaboré par le SIOCA

Documents remis le jour de la réunion : Les diaporamas de la réunion produits par l'EPAB, le bureau d'études SCE et celui du SIOCA.

## 1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA CLE DU 24 OCTOBRE 2013

**Paul Divanac'h** demande aux membres de la CLE s'ils ont des remarques à suggérer sur le compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2013.

**Philippe Robert** demande quelques modifications de forme au niveau du compte-rendu du 10 juillet 2013 et rappelle la réglementation qui s'applique à la prise d'eau du port de Douarnenez. La prise d'eau est conditionnée par le respect des normes de qualité des eaux mesurées sur les points de suivi des eaux marines. Des points de suivi pourraient être mis en place à proximité immédiate de la prise d'eau pour une mesure plus précise par rapport aux autres points qui sont plus éloignés.

**Nicole Le Gall** s'interroge sur la pertinence de la réglementation appliquée à la prise d'eau et déplore que des installations démarrent sans la signature du Préfet. Elle souhaite également que les comptes-rendus de réunion soient envoyés une semaine avant.

**Paul Divanac'h** soumet à validation le procès verbal de la réunion de la CLE du 24 octobre 2013. Aucune autre remarque n'est faite.

→ Le procès-verbal est donc ainsi validé à l'unanimité par les membres de la CLE.

## – BILAN DES CORRECTIONS DEMANDEES DE L'ETAT DES LIEUX DU SAGE DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

**Paul Divanac'h** informe que le bilan des remarques n'est pas tout à fait finalisé en raison de données manquantes. L'état des lieux n'est donc pas soumis à validation à cette séance de CLE.

Il donne la parole au bureau d'études SCE pour la présentation du projet de diagnostic du SAGE de la baie de Douarnenez, qui est soumis à la validation de la CLE.

## – PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

**Jacques Marrec**, du bureau d'études SCE, présente les points abordés ce jour.

- A. Rappels généraux
- B. Eléments de diagnostic
- C. Hiérarchisation des enjeux
- D. Etapes suivantes

### – Rappels généraux

**Jacques Marrec** rappelle en préalable les grandes phases d'élaboration des SAGE et le rôle qu'y occupe le diagnostic. Les grands principes de la méthode d'élaboration du diagnostic sont également rappelés. Il est notamment expliqué que le diagnostic a pour objectif d'identifier les thématiques qui concernent le SAGE, à

partir d'une analyse croisée de l'état des milieux et des ressources en eau du territoire, des pressions exercées, des impacts sur les milieux et sur les usages, et des démarches déjà engagées sur le territoire. Il souligne les contraintes liées au terme du délai et les enjeux du SAGE.

## – **Éléments de diagnostic**

**Yann Le Bihen** annonce les éléments du diagnostic :

- Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage
- L'interface terre-mer
- La gestion quantitative des ressources en eau
- La qualité des ressources en eau
- La qualité des milieux aquatiques et des zones humides
- Dimension socio-économique

### ➤ **Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage**

**Yann Le Bihen** soumet les éléments « Gouvernance et organisation de la maîtrise d'ouvrage » aux membres de la CLE, aucune remarque n'est faite.

### ➤ **Interface terre-mer**

**Yann Le Bihen** soumet les éléments « Interface terre-mer » aux membres de la CLE, aucune remarque n'est faite.

### ➤ **Gestion quantitative des ressources en eau**

**Paul Divanac'h** met en avant la large façade littorale du territoire et les nombreuses tempêtes de ces derniers mois. Des phénomènes d'érosion du littoral ont ainsi été observés. L'érosion est associée à une action combinée de l'infiltration des eaux de pluie et de l'impact des vagues. Cette érosion dégrade les voiries et les chemins de randonnée, avec parfois de fortes répercussions économiques pour les communes touchées (Saint Nic, Ploéven, ...). Des discussions au sein de la CCPCP sont en cours, notamment pour le GR34.

**Nicole Ziegler** précise que le conseil général mobilise ses équipes pour restaurer les sentiers de randonnée, avec un objectif d'achèvement avant l'été.

### ➤ **Gestion qualitative des ressources en eau**

**Stephan Garot** s'interroge sur la non-conformité de captages sur le territoire au regard de la concentration en nitrates.

**Yann Le Bihen** précise qu'un captage présente des concentrations légèrement supérieures au seuil de 50 mg/l et qu'un autre est en dessous, mais relativement proche du seuil.

**Rémi Bernard** précise qu'il existe bien un captage dont les concentrations en nitrates sont supérieures au seuil, mais qu'il n'est pas exploité actuellement pour cette raison.

**Nicole Le Gall** demande des précisions sur l'origine des rejets ponctuels de phosphore.

**Jacques Marrec** répond que les rejets ponctuels de phosphore sont principalement associés à l'assainissement domestique, collectif et non collectif.

**Nicole Le Gall** demande sur quelle période les concentrations de phosphore ont été observées.

**Yann Le Bihen** répond que l'analyse repose sur les concentrations observées au cours des dix dernières années.

**Nicole Le Gall** remarque que l'évolution des concentrations de phosphore dépend des conditions climatiques.

**Paul Divanac'h** répond que l'évolution des concentrations mesurées de phosphore dans les cours d'eau dépend de nombreux facteurs et que l'interprétation des mesures est difficile et induit des incertitudes. Le pic de phosphore n'est pas d'origine humaine.

**Jacques Marrec** ajoute que les concentrations relativement importantes de phosphore dans les sols et la vulnérabilité vis-à-vis de l'érosion, qui apparaît comme relativement forte sur le périmètre du SAGE comparée à d'autres territoires, constituent un facteur potentiellement aggravant de dégradation de la qualité des eaux.

**Thibault Coll** demande de modifier la carte sur la qualité des eaux vis-à-vis du paramètre phosphore total. Les mentions au bon état sont à supprimer car le protocole utilisé pour les mesures ne correspond pas à celui de l'évaluation du bon état au sens de la DCE. Il demande donc de ne pas afficher la valeur seuil de bon état sur les graphiques et de modifier les légendes de la carte (page 54) en enlevant les mentions au bon état et en précisant les modalités des mesures qui ont été réalisées.

### ➤ La qualité des milieux aquatiques et des zones humides

**Ronan Le Menn** précise que l'altération du bocage relève d'une situation héritée du passé et que ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il remarque que les travaux de restauration des éléments du bocage ont créé, dans certains cas, des retenues d'eau par les talus et constituent un risque.

**Paul Divanac'h** confirme que certains travaux ont induit des retenues d'eau en raison de conditions météorologiques exceptionnelles et de la présence d'argile. Cela nécessite une adaptation des opérations de restauration au cas par cas. Le programme Breizh bocage n'exige pas d'installation de vanne.

**Ronan Le Menn** souhaite que des dispositifs d'évacuation soient prévus pour éviter tout danger.

**Paul Divanac'h** confirme la mise en place de ces dispositifs, tout en ajoutant qu'il est difficile de prévoir ces dispositifs à l'avance.

Il est demandé à qui revient la responsabilité de prévenir ce type de risque. **Ronan Le Menn** précise que ce sont les propriétaires qui sont responsables.

**Stephan Garot** rappelle le caractère exceptionnel et atypique de la pluviométrie de ces derniers mois.

**Michel Kervoalen** estime qu'il faut du temps pour pouvoir évaluer la fonctionnalité des talus restaurés.



**Ronan Le Menn** remarque la lourdeur administrative des démarches de mise en œuvre du programme Breizh Bocage, en trois volets.

**Paul Divanac'h** rappelle que la procédure est définie dans le cadre des politiques publiques et qu'elle comporte trois volets. Elle a cependant été relativement rapide sur le territoire puisqu'elle a été réalisée en un an et demi.

### ➤ Dimension socio-économique

#### ■ *Pêche professionnelle*

**René Le Pape** remarque que le chiffre annoncé de 60 navires de pêche professionnelle en mer présents dans la baie de Douarnenez est peut-être surestimé.

**Philippe Le Niliot** considère que le chiffre paraît cohérent au regard du développement de la pêche de poissons bleus.

**Paul Divanac'h** remarque par ailleurs que tous les navires ne fréquentent pas régulièrement la baie, certains venant pêcher de manière ponctuelle.

**Nicole Le Gall** annonce que tous les bateaux qui pêchent dans la baie ne sont pas connus.

**Pascale Guéhennec** précise que les volumes de pêche sont connus à partir des déclarations de capture effectuées par des bateaux de pêche.

**Philippe Le Niliot** observe cependant qu'il n'est pas possible de connaître précisément les chiffres sur la baie de Douarnenez, car les recensements sont réalisés à l'échelle d'aires plus larges qui ne correspondent pas à la baie.

**Nicole Le Gall** mentionne la vente directe de poissons par les pêcheurs.

**Paul Divanac'h** remarque que les chiffres sont plus précis pour la pêche à la telline sur le territoire.

#### ■ *Tourisme*

**Philippe Le Niliot** demande de remplacer « activités marines » par « activités de loisir liées au littoral » ou « activités de loisirs marines ».

#### ■ *Aides financées*

**Nicole Le Gall** demande à quoi correspondent les coûts des projets aidés par l'Agence de l'eau.

**Paul Divanac'h** précise que les chiffres présentés totalisent le coût réel des projets d'investissement liés à l'eau des collectivités locales.

**Jacques Marrec** répond que cela correspond aux dépenses d'investissement en lien avec l'eau. La contribution nette du territoire dans le cadre du système de financement de l'Agence de l'eau semble cohérente avec la tendance observée sur d'autres territoires de Bretagne.

**Stephan Garot** souligne que les MAE ne sont pas prises en compte dans le bilan des aides perçues par les agriculteurs. Il remarque qu'à sa connaissance, la région Bretagne avance plus qu'elle ne paie et est plutôt bénéficiaire nette du système de financement de l'Agence de l'eau.

**Yann Le Bihen** indique que le territoire du SAGE est contributeur net.

**Jacques Marrec** précise que c'est une situation classique en Bretagne du fait de la densité de sa population, qui engendre un équilibre de solidarité du bassin.

**Ronan Le Menn** demande dans quelle catégorie l'animation agricole est comptabilisée.

**Jacques Marrec** répond que l'animation agricole est comptabilisée avec les collectivités qui portent ces démarches.

**Yann Le Bihen** précise que les aides associées à l'agriculture correspondent essentiellement à la mise aux normes des bâtiments d'élevage.

**Ronan Le Menn** demande quelles sont les évolutions à prévoir dans le cadre de ce système de financement.

**Jacques Marrec** répond que l'objectif est de tendre vers un équilibre au sein de ce système de financement.

**Yann Le Bihen** précise qu'il existe une incertitude sur l'exploitation des données, qui sont associées à des limites administratives (communes), lorsque les limites du périmètre du SAGE correspondent à un bassin hydrographique. Cette incertitude peut être sensible car le territoire du SAGE est petit, bien que des vérifications aient été réalisées quant à la localisation de projets importants.

## – Hiérarchisation des enjeux

Suite à la présentation des éléments du diagnostic par thématique, une proposition de hiérarchie est soumise aux membres de la CLE. Il est précisé que cette première hiérarchie a été établie à partir de l'analyse technique des données du territoire et de la perception des acteurs du territoire, telle qu'elle a été exprimée lors de la journée consacrée aux ateliers.

### Discussion

**Thibault Coll** propose que les enjeux « marées vertes » et « azote » soient situés à un même niveau dans la hiérarchie par souci de cohérence.

**Stephan Garot** considère que l'enjeu « marées vertes » devrait faire partie des premières priorités du SAGE, car cet enjeu est inscrit dans le SDAGE Loire-Bretagne. La CLE doit être porteuse sur ces sujets.

**Paul Divanac'h** rappelle qu'à l'origine, les démarches engagées pour lutter contre les marées vertes ne l'ont pas été dans le cadre de la mise en place du SAGE, mais en réponse au plan gouvernemental.

**Jacques Marrec** remarque que le SAGE peut permettre de fixer un objectif et un plan d'actions au-delà de l'échéance de 2015.

**Dominique Consille** s'interroge sur la pertinence d'accorder un niveau de priorité moindre à l'enjeu marées vertes que celui associé à la coordination des actions par exemple.

**Jacques Marrec** rappelle les travaux de la journée réunissant les groupes d'acteurs, qui ont montré une volonté de choisir des thématiques, autres que celle des marées vertes, pour apporter de la plus value au SAGE. La complémentarité des politiques publiques apparaît bien perçue par les acteurs.

**Nicole Le Gall** remarque que cette tendance pourrait être également interprétée comme un certain défaitisme des acteurs sur ces sujets.

**Dominique Consille** remarque que la perception des acteurs peut évoluer en fonction du contexte.

**Philippe Le Niliot** considère qu'il faudrait plutôt parler d'« eutrophisation », les marées vertes n'en sont qu'une manifestation. La notion de coordination des différentes politiques lui semble très importante.

**Paul Divanac'h** propose en conclusion que la mention « marées vertes » soit remplacée par « Eutrophisation (marées vertes) », et que les enjeux « azote » et « Eutrophisation » soient associés à un niveau de priorité 2.

→ Les membres de la CLE valident ces deux propositions.

**Paul Divanac'h** s'interroge sur la pertinence de relever le niveau de priorité des inondations et submersions marines.

**Jacques Marrec** rappelle que l'enjeu inondation est déjà bien pris en compte par d'autres politiques publiques.

**Stephan Garot** précise que le volet « inondations » va être ré-écrit dans le cadre de la révision du SDAGE, qui s'orientera plus vers un appui des outils existants. Il souligne que l'EPAB aura un rôle important de par ses statuts et de son label EPTB.

**Thibault Coll** indique que le thème inondation ne fera plus l'objet d'un chapitre à part dans le prochain SDAGE mais qu'il sera ventilé dans plusieurs chapitres en lien avec les autres thématiques.

## – Etapes suivantes

Le bureau d'études SCE évoque le scénario tendanciel qui succèdera au diagnostic dans le processus d'élaboration du SAGE, son principe et le calendrier prévisionnel de réalisation. La 1<sup>ère</sup> étape est de définir la liste des acteurs à rencontrer, d'organiser deux réunions : une du bureau de la CLE et une de la CLE pour présenter le scénario tendanciel.

**Discussion**

Paul Divanac'h précise que la CLE va entrer dans une phase de transition du fait des élections et que la prochaine réunion de CLE ne se fera pas avant septembre. L'objectif à l'issue du scénario tendanciel est d'amener la CLE à se positionner sur les scénarios alternatifs, qui seront à étudier. Il est ainsi envisagé d'adopter une stratégie en 2015 et d'entrer en phase de mise en œuvre en 2016 après la rédaction et l'adoption du SAGE. Il rappelle que le scénario tendanciel fait partie de la tranche ferme du marché public signé avec le bureau d'études SCE.

**Paul Divanac'h, Jacques Marrec et Dominique Consille** confirment que la réunion du bureau de CLE n'est pas décisionnelle. Le bureau peut donc être réuni sous la forme d'un comité technique sans attendre le renouvellement de la CLE après les élections, et ainsi permettre d'avancer.

**Ronan Le Menn** évoque des remarques non prises en compte dans le document du diagnostic et demande si elles peuvent être intégrées.

**Paul Divanac'h** indique que le Conseil général du Finistère, l'Agence de l'eau, la DDTM, la Chambre d'agriculture et le PNMI ont adressé des remarques sur le document préalablement transmis aux membres de la CLE. Il est convenu que les remarques de forme pourront être prises en compte après la validation éventuelle du document par la CLE.

**Stephan Garot** précise que les remarques doivent être des observations de forme.

**Paul Divanac'h** demande aux membres de la CLE s'ils ont d'autres remarques à suggérer. Aucune autre remarque n'est faite.

**Paul Divanac'h soumet le diagnostic au vote de la CLE.**

**VOTE :**

Le vote a lieu à main levée :

- Nombre de membres de la CLE présents : 19
- Nombre de membres de la CLE ayant reçu un pouvoir : 7
- **Nombre de voix à voter : 26, dont 7 pouvoirs**

**Résultats :**

- **Pour : 25**
- **Abstention : 1 (Syndicat départemental de la propriété privée rurale)**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres de la CLE valident à la majorité le diagnostic du Sage de la baie de Douarnenez.**

Les remarques adressées au rapport de diagnostic avant la CLE sont rappelées en annexe du présent compte-rendu.

## – INFORMATION SUR LES AUTORISATIONS PREFERATORALES RECUES DE DECEMBRE 2013 A FEVRIER 2014

**Paul Divanac'h** informe les membres de la CLE de trois autorisations préfectorales. Il précise que l'arrêté portant sur les travaux d'assainissement de la commune de Locronan correspond au démarrage de la rénovation de sa station d'épuration.

**Stephan Garot** ajoute que le projet de lotissement « Le Vallon d'Ar Veret » sur Douarnenez respecte les dispositions nationales en terme d'imperméabilisation des lotissements.

**Olivier Robin** souligne le projet se situe en périphérie de zones humides.

**Stephan Garot** explique qu'une attention au plan d'aménagement du lotissement est prévue. Le dossier présenté préserve les zones humides de toute construction.

## – LABELLISATION EPTB DE L'EPAB

**Paul Divanac'h et Stephan Garot** informent que le comité de bassin s'est réuni le 13 février 2014 et a donné un avis favorable à la demande déposée par l'EPAB pour sa reconnaissance en tant qu'EPTB, établissement public territorial de bassin. Le préfet coordinateur de bassin doit prendre prochainement son arrêté.

## – AVIS SUR LE PROJET DE SCOT DE L'OUEST CORNOUAILLE PRESENTE PAR LE SIOCA

**Paul Divanac'h** donne la parole à Camille Kérouédan, chargée d'études du SCOT du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement.

**Camille Kérouédan** rappelle que le SCOT est un document de planification intercommunal respectant les principes du développement durable. Ce document s'impose aux PLU et aux PLH des communes appartenant au SCOT. Le travail a débuté il y a 9 ans. Le SCOT est soumis à une consultation envoyée à tous les partenaires qui ont trois mois pour répondre avant la DIG.

### Discussion

**Ronan Le Menn** demande comment les maires des communes concernées perçoivent ce document.

**Rémi Bernard** explique que sa participation à l'élaboration du SCOT depuis 6 ans lui a permis d'intégrer son contenu et d'aborder plusieurs problèmes sur la limite littorale, la prise en compte des exploitations agricoles et celle des hameaux, les contraintes à respecter lors de la réalisation d'un PLU.

**Nicole Le Gall** demande quel est le délai de mise en compatibilité des autres documents d'urbanisme comme le POS.

**Camille Kérourédan** précise qu'en cas d'incompatibilité avec le SCOT, les documents d'urbanisme déjà en place devront être révisés dans les 3 ans qui suivent l'approbation du SCOT.

**Stephan Garot** ajoute que les communes doivent respecter la hiérarchie des textes et être conformes au SCOT.

**Paul Divanac'h** souligne que le SCOT est une figure imposée par rapport aux inventaires des zones humides. Il demande à Dominique Consille si les membres de la CLE doivent donner un avis, comme cela avait été prévu à l'ordre jour.

**Dominique Consille** considère que l'intervention du SIOCA s'apparente plus à de l'information et que les membres de la CLE n'ont pas à donner leur avis.

**Rémi Bernard** annonce que les quatre communautés de communes (Cap Sizun, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud et Douarnenez communauté) ont débuté une démarche InterScot animée par Quimper Cornouaille Développement.

**Camille Kérourédan** ajoute que le SCOT est une démarche transversale, qui a pour but de rassembler différents acteurs, afin d'obtenir une cohérence des politiques d'aménagement et des politiques sectorielles (habitat, transport, économie, commerce, agriculture, environnement, paysage) dans une perspective de long terme.

**Paul Divanac'h** demande aux membres de la CLE s'ils ont d'autres remarques à suggérer. Aucune autre remarque n'est faite.

➔ **La présentation du projet du SCOT du SIOCA est actée par les membres de la CLE.**

## – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Paul Divanac'h demande aux membres de la CLE s'ils ont des informations à apporter.

Paul Divanac'h remercie les membres de la CLE pour le travail accompli. Il informe que le collège des élus va certainement évoluer suite aux élections municipales 2014 et que c'est peut-être sa dernière réunion de CLE en tant que président.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la CLE lève la séance à 18h00.

**Paul DIVANAC'H**  
**Président de la CLE**



## **ANNEXES : Remarques adressées par rapport au document adressé préalablement aux membres de la CLE – Précisions sur les modifications réalisées suite aux remarques et réponses complémentaires aux remarques**

Les remarques transmises avant la réunion de la CLE sur le document provisoire du diagnostic sont rappelées ci-après. Les modifications apportées au document et des éléments de réponses complémentaires sont insérées dans les remarques (texte en bleu). Pour rappel il a été convenu par la CLE d'intégrer uniquement les remarques de forme dans la version validée en réunion.

## Remarques de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

Sur le diagnostic du Sage de la Baie de Douarnenez soumis à validation de la CLE du 27 avril 2014, au chapitre VII.2 Analyse des dépenses et des financements dans le domaine de l'eau sur le territoire du SAGE.

### A. les financements de l'agence de l'eau

#### Graphiques et données

Le cabinet SCE impute la réalisation de la station d'épuration de Douarnenez (15 000 000 euros) sur la seule année 2008 avec un montant d'aide agence de l'eau correspondant de 600 000 euros. Or la réalisation de la station d'épuration de Douarnenez s'est échelonnée sur plusieurs années avec des versements d'aides rattachés à des décisions antérieures à 2003 (notamment une aide de 4 800 000 euros échelonnée de 2001 à 2004 à partir d'une décision de 2001). En conséquence le graphique ainsi que les bilans financiers sont faux.

J'entends la difficulté d'exploiter des fichiers fournis par ailleurs, mais il y a lieu de prendre quelques précautions d'usage sur l'imputation des dépenses pour pouvoir évoluer à périmètre comparable notamment au regard des montants considérés.

**Réponses/modifications :** les corrections nécessaires ont été apportées suite aux échanges avec l'Agence de l'eau.

#### 1. Sur la partie analyse des dépenses et des financements / financements Agence de l'eau

- de mêmes montants éligibles peuvent donner lieu à différents types d'aide (merci de supprimer les doublons et de tracer la concordance entre l'attribution de l'aide et la réalisation des travaux)

**Réponses/modifications :** les corrections nécessaires ont été apportées suite aux échanges avec l'Agence de l'eau.

- merci de préciser que le système de redevance a été modifié en 2008 suite à la LEMA de 2006

**Réponses/modifications :** la précision a été intégrée.

- il ressort que l'exploitation des données financières Agence de l'eau est assez grossière et mérite des précautions de langage en particulier dans un contexte de remise en cause fiscale qui n'a pas dû vous échapper



**Réponses/modifications :** les incertitudes liées à l'exploitation des données ont été rappelées.

- les comparaisons avec les autres financements ne sont pas établies sur les mêmes bases (quid des recettes ?)

**Réponses/modifications :** les comparaisons ont été réalisées dans les limites possibles liées aux domaines respectifs d'intervention des partenaires financiers et des données qui ont été fournies. L'origine des recettes des différents partenaires financiers a été précisée.

- il aurait été intéressant au minimum de présenter un schéma assez classiques sur les différents circuits de financement de la politique de l'eau (petit cycle / grand cycle) dans un souci pédagogique et d'identifier des grandes masses

**Réponses/modifications :** ajout d'un schéma des circuits de financement

- au final cette partie n'est pas très lisible et introduit un certain nombre de confusions

**Réponses/modifications :** cf. réponses précédentes

## 2. Sur le diagnostic en général

J'entends les contraintes de temps, le diagnostic apparaît assez linéaire en traitant thématique par thématique sans dégager de vision d'ensemble à partir de mise en relation des différents éléments. De ce point de vue votre présentation orale en bureau de CLE le 6 février était plus pertinente.

**Réponses/modifications :** pour ne pas risquer de changer le sens du contenu validé en réunion de la CLE, en cohérence avec la volonté de la CLE, seules des corrections ponctuelles ou de forme ont été intégrées suite à la validation de la CLE.

Suite à nos échanges précédents, afin d'assurer une cohérence avec les contributions des différents financeurs ci-joints les extractions 7eme programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire Bretagne (requête un peu plus complexe donc avec quelques précautions également). Merci de bien vouloir intégrer ces données dans la version consolidée post CLE du 27/02.

**Réponses/modifications** : par cohérence avec la volonté de la CLE de ne pas modifier le fond du document par rapport à la version présentée en réunion, l'analyse sur 10 ans a été conservée. Les données supplémentaires fournies par l'Agence de l'eau pourront être exploitées dans les phases suivantes si besoin.

## Remarques de la DDTM 29

Nous avons pris connaissance du diagnostic du SAGE qui sera examiné en CLE.

D'une façon générale, les enjeux et objectifs de chaque chapitre pris individuellement ne nous semblent pas refléter une ligne suffisamment claire (évolution, articulation, multiplicité des facteurs...).

Ci-après quelques observations ou interrogations sur le document.

- p.8 : les enjeux sur le territoire du Sage reprennent exactement ceux du Sdage (12 sur 15), cela fait un peu "catalogue".

**Réponses/modifications :** cette liste consiste justement à identifier les orientations du SDAGE qui concernent, à priori, particulièrement le territoire du SAGE de la baie de Douarnenez. Les enjeux spécifiques du SAGE sont identifiés et analysés plus finement par la suite. La présentation de cette liste a été reformulée.

- p.14 : Il pourrait être évoqué la loi GEMAPI (de même en p.102).

**Réponses/modifications :** une mention sur l'instauration de la GEMAPI a été ajoutée.

- p.18 : quels sont les résultats des profils ? Toutes les causes possibles de dégradation de la qualité sont citées, mais qu'en est-il en réalité sur le territoire ?

**Réponses/modifications :** ajout d'un tableau qui fait la synthèse des sources potentielles de pollution les plus fréquemment identifiées dans les profils de baignade.

- p.23 : Il faudrait expliquer la différence entre résultats REPOM-PNMI (échantillonnage ? modes de prélèvements ?...)

**Réponses/modifications :** Les points de prélèvement et l'échantillonnage sont différents. La précision a été apportée.

- p.24-25 : le diagnostic semble dire que l'assainissement est un gros problème sur le territoire... (en même temps la question des campings n'est pas réellement abordée). Même observation que ci-avant sur la page 18.

**Réponses/modifications :** voir réponse précédente.

- p.27 : "la majorité des cours d'eau du territoire conserve des débits d'étiage relativement élevé". C'est peut-être vrai sur Douarnenez pour le Névet, mais ce n'est pas le cas de la presqu'île de Crozon (Aber et Kerloc'h connus comme des cours d'eau de débit habituellement faible en étiage).

Contrairement à ce qui est dit, la prise d'eau de l'Aber est régulièrement arrêtée en période estivale et d'étiage, le besoin étant assuré par une importation du syndicat mixte de l'Aulne. A aucun moment dans le document, il n'est fait référence aux importations en provenance du SMA qui permet de satisfaire les besoins en eau pour toutes les communes de Kerlaz à la Presqu'île de Crozon. Il y a également un export de la ville de Douarnenez vers le SI du Nord Cap Sizun et la commune de Confort-Meilars. L'arrêté préfectoral du 7 novembre 1985 autorisant le prélèvement de la ville de Douarnenez doit être revu pour tenir compte de la réglementation en vigueur, en particulier sur le débit réservé.

**Réponses/modifications** : toutes ces précisions ont été ajoutées.

- p.28 - formulation "Volume **autorisé** des prélèvements privés à 189 000 m<sup>3</sup>" ?

**Réponses/modifications** : il s'agit des volumes correspondant aux prélèvements déclarés, la phrase a été reformulée.

- p.29 - ce n'est pas la commune qui adopte un PPR, mais le Préfet.

**Réponses/modifications** : phrase reformulée.

- p.30-31 - Le fait que le risque de submersion marine (voir d'inondation fluviale) soit un enjeu fort sur ce territoire nous interpelle. Il serait intéressant de présenter les constats observés à la suite des dernières tempêtes.

**Réponses/modifications** : l'enjeu est mentionné mais pas présenté comme un enjeu prioritaire. Il n'est pas pour autant à négliger, cf. discussions de la réunion de la CLE sur les conséquences des tempêtes des derniers mois.

- p.31 - Les besoins en eau sont globalement satisfaits grâce à des importations.

**Réponses/modifications** : précision apportée.

- p.33 - Dans la publication de l'AELB, données 2010-2011, le Lopic est en état moyen (et non médiocre), l'aber est en état bon (et non très bon). Il aurait été bien d'indiquer les niveaux de confiance.

**Réponses/modifications** : l'erreur sur le Lopic a été corrigée. L'état écologique de l'Aber est bien « très bon » d'après les données fournies par l'Agence de l'eau. Une colonne avec le niveau de confiance sur l'évaluation de l'état écologique a été ajoutée.

- p.35 (idem p.52) - comme déjà indiqué pour l'état des lieux, il serait bien d'indiquer à quelle masse d'eau se rattachent les cours d'eau.

**Réponses/modifications** : précision apportée.

- p.52 à 55 sur le paramètre phosphore - les interprétations paraissent peu claires et semblent se contredire (pics en l'absence de pluie alors que les prélèvements sont faits par temps pluvieux...). Le dernier paragraphe avant le C p.52 est ambigu.

**Réponses/modifications** : reformulation des interprétations.

- p.60 - Tous les pulvérisateurs devraient être conformes (tous les pulvérisateurs de plus de 5 ans ayant une rampe de plus de 3 m doivent avoir fait l'objet d'un contrôle (pastille verte)).

**Réponses/modifications** : précision apportée.

- p.62 - Comment le Sage peut-il multiplier les débouchés pour le bio ?

**Réponses/modifications** : le SAGE peut notamment favoriser l'animation d'un réseau d'acteurs pour développer les filières aval (producteurs, collectivités, industriels, associations...).

- p.68 - Affirmation contradictoire sur l'Aber avec ce qui est indiqué en p.33

**Réponses/modifications :** modalités de diagnostic différentes et PDPG date de 2007-2008.

- p.73 - Qu'entend-t-on par révision régulière des inventaires ZH ?

**Réponses/modifications :** reformulation car il s'agit plutôt de mises à jour qui sont prévues, sans que les modalités et la fréquence ne soient définies aujourd'hui.

- p.77 - la gestion des plans d'eau arrive sans qu'il en ait été question avant, est-ce un enjeu ?

**Réponses/modifications :** les plans d'eau ne semblent effectivement pas constituer un enjeu très important sur le territoire. Ils ont cependant été évoqués lors de la journée de réunion des groupes d'acteurs.

- p.80 - Les chiffres présentés pour les ICPE sont ceux avant ou après décembre 2013 ?

**Réponses/modifications :** ce sont les chiffres repris de l'état des lieux, donc antérieurs à décembre 2013.

- p.80 - Est-il avéré que le recul des surfaces en herbe au profit des terres labourables est un facteur d'une pression accrue ? Ce sont les pratiques et les itinéraires qui présentent des risques...

**Réponses/modifications :** pas avéré mais cela peut être considéré comme un facteur de risque de pression accrue. Au final la pression dépendra effectivement des pratiques mises en œuvre localement.

- p.94 - pratiquants de pêche illégale comptabilisés ?

**Réponses/modifications :** non, il est justement précisé que les chiffres de vente de cartes de pêche ne permettent pas de prendre en compte les pêcheurs qui viennent sur le territoire au titre de la réciprocité avec d'autres AAPPMA et les pêcheurs qui ne s'acquittent de la carte.

- p.101 - signification des phrases "agriculture reconnue comme un acteur primordial de la gestion de la qualité des ressources en eau et milieux aquatiques" ? (l'activité agricole prend en compte la nécessaire préservation des ressources et milieux mais en quoi gère-t-elle la qualité ?) "tourisme et loisirs perçus comme un symbole de solidarité" ?

**Réponses/modifications :** sans être gestionnaires, les agriculteurs sont cependant directement concernés par la mise en œuvre des opérations de gestion des milieux aquatiques, zones humides, bocage, de la qualité des eaux... La notion de symbole de solidarité avait été soulevée lors de la réunion des groupes d'acteurs. Les pratiques agricoles sur le territoire déterminent la qualité des eaux et des plages sur le littoral, et influencent donc le tourisme. L'activité touristique représente de son côté des débouchés pour les productions agricoles.

## Remarques du Conseil général 29

Voici quelques remarques des services du Conseil général sur le diagnostic du SAGE qui sera examiné en CLE demain :

- concernant le paragraphe relatif à l'activité plaisance (page 91) : le port du Rosmeur ne possède pas d'aire de carénage pouvant accueillir des navires de plaisance. Seuls les navires de pêche (hors canot) et de commerce peuvent pour des raisons techniques utiliser le slipway,

**Réponses/modifications** : précision apportée dans le document.

- dans le chapitre lié à la gestion qualitative des ressources en eau, les résultats spécifiques de l'état écologique que sont l'arsenic, le cuivre, le chrome et le zinc, ne sont pas présentés. A noter que pour l'Aber de Crozon, des dépassements pour le cuivre et le zinc sont observés, au regard du niveau de qualité environnemental précisé dans l'arrêté ministériel fixant les critères d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau,

**Réponses/modifications** : précision apportée dans le document.

- dans les conclusions et enjeux sur la qualité des milieux aquatiques et zones humides, il est précisé que la démarche de restauration des cours d'eau n'est pas encore engagée sur le territoire du SAGE. A noter tout de même que le programme d'actions 2014 transmis par l'EPAB pour solliciter des aides du Conseil général mentionne des actions de restauration de la morphologie sur le Kerharo et le Ty Anquer.

**Réponses/modifications** : précision apportée dans le document.

## Remarques du PNMI

Je souhaiterais m'assurer que tu as bien reçu mes remarques pour la réunion de jeudi prochain. Pas grand-chose de méchant juste un rappel sur ce que fait le PNMI sur l'interface Terre mer, CAD :

- Travail sur la démarche Port Propre (carénage, déchets etc.),
- Identification des zones de moindres contraintes pour le clapage des sédiments de dragage,
- Equipement des bateaux.

Ce sont des actions qui ont été validées au conseil de gestion pour 2014. Mais comme tu le rappelais p25 du diagnostic, il est nécessaire d'avoir une bonne articulation SAGE, charte et PNMI.

**Réponses/modifications** : précisions apportées dans le document.

## ANNEXE 6 – REMARQUES DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE



Siège Social  
5, allée Sully  
29322 QUIMPER cedex  
Tél. 02 98 52 49 49 – Fax 02 98 52 49 99  
Email : accueil@finistere.chambagri.fr

COURRIER ARRIVE LE :

4 MARS 2014

EPAB

E.P.A.B  
Monsieur le Président  
Le Pavillon  
La Clarté  
29100 KERLAZ

QUIMPER, le 10 mars 2014

**Objet :**

Remarques sur le diagnostic du SAGE de la Baie de Douarnenez

**Dossier suivi par :**  
Mme Maëva COIC

02 98 52 49 18

Monsieur le Président,

Suite à la CLE du 27 février 2014, nous vous transmettons nos observations sur le projet de diagnostic soumis au vote, certaines ayant été évoquées en séance.

Le diagnostic des sources possibles des contaminations bactériologiques constatées sur le territoire du SAGE (page 18) nous paraît déséquilibré dans le sens où le seul cas de contamination mis en évidence concerne une pollution d'origine animale, donc agricole. Ce diagnostic très succinct n'est pas représentatif des causes de pollutions bactériologiques sur le territoire du SAGE.

Concernant la qualité des eaux de surface vis-à-vis des nitrates, la conclusion quant à une responsabilité quasi-exclusive de l'activité agricole sur le niveau de concentration des nitrates (page 35), sur la base d'une analyse comparative mettant en évidence une influence globale de la pression anthropique, nous semble abusive.

De manière générale, il est important de rappeler que les calculs des flux d'azote et l'analyse de la qualité des eaux vis-à-vis du phosphore se basent sur des données extrapolées du suivi du Steir, ce qui entame la robustesse du diagnostic.

En outre, il est erroné, sur le plan scientifique, de conclure à une contribution significative des apports en phosphore par ruissellement à la quantité de phosphore mesurée dans les cours d'eau sur la base des données présentées (p.52 à 57). En effet, le stock de phosphore dans le sol ne contribue que de manière marginale (via le phosphore soluble) aux flux de phosphore total, les facteurs prépondérants restant l'occurrence d'épisodes pluviométriques et la propension de la terre à s'éroder.

.../...



Au contraire, les terres riches en phosphore assimilable, comme c'est le cas en Baie de Douarnenez, présentent également une grande stabilité structurale (du fait des apports concomitants de matière organique), ce qui les rend d'autant moins vulnérables au risque de ruissellement. De plus, la carte caractérisant l'aléa d'érosion à l'échelle de grands domaines pédologiques (p. 57) est très insuffisante pour qualifier le risque érosif pour le phosphore. Compte-tenu de ces lacunes importantes, il n'est pas fondé d'identifier des pollutions diffuses agricoles comme facteur explicatif de certains pics de phosphore observés dans les cours d'eau de la Baie de Douarnenez (p. 55).

Le relèvement du seuil d'autorisation pour les élevages porcins modifie la répartition des ICPE dans les différents régimes mais ne modifie strictement rien aux exigences environnementales appliquées aux exploitations agricoles concernées. La mention à cette évolution réglementaire, dans un point intitulé « Impacts de l'agriculture sur les ressources en eau et sur les milieux aquatiques » (page 80), est inopportune.

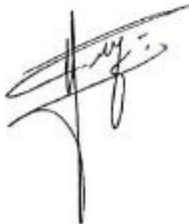
Lors de la CLE du 27 février 2014, l'enjeu « marées vertes », classé « important » à l'issue des groupes de travail, a été requalifié en enjeu « eutrophisation » et classé enjeu « majeur ». Il s'agit là d'une modification substantielle du diagnostic qui pose la question de la valeur accordée à la production des groupes de travail, pourtant représentatifs des acteurs du territoire. En outre, nous vous alertons sur le risque important de confusion, généré par cette requalification, avec la charte de territoire alors que les objectifs, les échéances et le territoire concerné par le SAGE sont différents.

Nous vous signalons enfin que notre courrier du 29 janvier 2014, dans lequel nous sollicitons un échange avec vous concernant la mise en place d'un comité de suivi du programme de restauration des zones humides, reste sans réponse. Cet échange est d'autant plus urgent que l'EPAB a déjà envoyé aux agriculteurs un courrier les informant de la visite d'un technicien chargé de l'évaluation des travaux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Président Chambre d'Agriculture  
André Sergent

Elu Référent  
Ronan Le Menn





EPAB

Structure porteuse du SAGE

La Clarté – Le Pavillon

29 100 KERLAZ

Téléphone : 09.75.17.79.80



Établissement public du ministère  
de l'écologie, du développement  
et de l'aménagement durables

